

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES INFRASTRUCTURES**

Comité National Préparatoire - HABITAT- II

***DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS - HABITAT II***

3 - 14 Juin 1996 Istanbul (Turquie)

RAPPORT NATIONAL DEFINITIF

FEVRIER 1996

INTRODUCTION : ACTIONS NATIONALES POUR LA PREPARATION DE LA CONFERENCE 1

PREMIERE PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS AINSI QUE LES TENDANCES 4

<u>A - EVALUATION DE LA SITUATION</u>	4
I. <u>PRESENTATION DU PAYS ET DE NIAMEY, LA CAPITALE.</u>	4
II. <u>INDICATEURS DE BASE</u>	5
III. <u>INDICATEURS URBAINS.</u>	7
IV. <u>INDICATEURS DE LOGEMENTS</u>	11
<u>B. LES TENDANCES</u>	14
I - <u>CONTEXE MACRO-ECONOMIQUE</u>	14
II - <u>IMPACT DE L'EVOLUTION DES EQUILIBRES ECONOMIQUES</u>	17

DEUXIEME PARTIE : BILAN DES POLITIQUES 20

<u>A - FINANCEMENT DU LOGEMENT ET DE L'URBANISATION</u>	20
I. <u>EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE</u>	20
II. <u>LE FINANCEMENT DU LOGEMENT</u>	22
III. <u>LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT FONCIER</u>	24
<u>B - DECENTRALISATION ET GESTION DES VILLES</u>	26
I. <u>EVOLUTION DU CADRE LEGISLATIF</u>	26
II. <u>LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES</u>	27
III. <u>LES MOYENS DES COLLECTIVITES LOCALES</u>	28
<u>C - REDUCTION DE LA PAUVRETE ET CREATION D'EMPLOIS</u>	29
I. <u>LES MESURES DE TRAITEMENT DE L'AJUSTEMENT</u>	29
II. <u>LES AGENCES DE TRAVAUX</u>	29
III. <u>LES FONDS SPECIAUX DE DEVELOPPEMENT</u>	30
IV. <u>LES MESURES D'APPUI AUX ACTIVITES DU SECTEUR INFORMEL</u>	30
<u>D - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES</u>	31
I. <u>LES POLITIQUES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE</u>	31
II. <u>LES ACTIVITES REMUNERATIVES DES FEMMES</u>	32
III. <u>L'ACCES DES FEMMES AUX SERVICES URBAINS ELEMENTAIRES</u>	33
<u>E - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES GROUPES SOCIAUX VULNERABLES.</u>	34
I. <u>LES JEUNES ENFANTS DESCOLARISES (ENFANTS DES RUES)</u>	34
II. <u>LES JEUNES DIPLOMES SANS EMPLOIS</u>	35
III. <u>LES REFUGIES - LES PERSONNES DEPLACEES ET LES HANDICAPES</u>	35
<u>F - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES</u>	36
I. <u>LES REJETS DES DECHETS URBAINS DANS LE MILIEU NATUREL</u>	36
II. <u>BESOINS EN COMBUSTIBLES</u>	37
37III. <u>EXTENSION DES PERIMETRES URBAINS</u>	37
IV. <u>TRANSPORTS URBAINS</u>	38
V. <u>MATERIAUX LOCAUX ET LOCALEMENT PRODUITS</u>	38
<u>G - CONSTRUCTION DANS LES ZONES DANGEREUSES</u>	39
<u>H - TRANSFORMATIONS SOCIALES</u>	39
I. <u>PERMANENCE DES STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES</u>	39
II. <u>L'ESSOR DES ACTIVITES INFORMELLES</u>	39

<u>I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESEAUX DES VILLES</u>	40
I. <u>POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIGER</u>	40
II. <u>LA PLACE DE LA CAPITALE DANS LE RESEAU URBAIN REGIONAL</u>	42
III. <u>STRUCTURE DU RESEAU URBAIN NATIONAL</u>	43
<u>TROISIEME PARTIE : SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES</u>	46
<u>INTITULE DU PROJET : « AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE L'HABITAT EN MILIEU URBAIN » (REHABILITATION DU QUARTIER YANTALA BAS DE NIAMEY)</u>	46.
<u>QUATRIEME PARTIE : PLAN D' ACTIONS NATIONAL 1996 - 2000</u>	54
<u>A - PRESPECTIVES NATIONALES A LONG TERME</u>	54
I. <u>APPUYER LA MUTATION DE L'ECONOMIE ET L'ORGANISATION DES VILLES</u>	54
II. <u>ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET GERER LES DISPARITES DE L'ESPACE NATIONAL</u>	55
III. <u>AMELIORER L'INTEGRATION SOCIALE DE TOUS NOTAMMENT DE LA JEUNESSE</u>	56
<u>B - PLAN D'ACTION NATIONAL A MOYEN TERME 1996 - 2000</u>	57
I. <u>PRODUCTION ET GESTION FONCIERE</u>	57
II. <u>PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES</u>	63
III. <u>AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	70
IV. <u>FOURNITURES DE SERVICES URBAINS ET GESTION DES VILLES</u>	74
V. <u>APPUI A LA CREATION D'EMPLOIS</u>	76
VI. <u>PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES</u>	78
VII. <u>DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN</u>	83
VIII. <u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ORGANISATION DU RESEAU URBAIN</u>	84
<u>C - TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION NATIONAL</u>	90

INTRODUCTION : ACTIONS NATIONALES POUR LA PREPARATION DE LA CONFERENCE.

1) Composition du Comité National

Par arrêté n°001/MEH/AT/DUH du 5 Janvier 1995, un Comité National Préparatoire de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (CNP-HABITAT II) a été mis en place. Conformément aux décisions de la première réunion du Comité Préparatoire (PREP-COMI) tenue à GENEVE (SUISSE) du 11 au 22 Avril 1994, le Comité National a été prévu le plus large possible car il comporte en son sein l'ensemble des institutions concernées par la question des établissements humains au Niger.

Ces structures vont de l'administration centrale, aux collectivités territoriales en passant par les ONG, le secteur privé, les chercheurs et professionnels de la question.

Au titre de l'administration centrale, on compte, hors-mis le Ministère de l'Equipement et des Infrastructures également chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, les départements ministériel chargés de l'Hydraulique et de l'Environnement, de la Promotion de la Femme, des Finances et du Plan, de la Santé Publique, de la Tutelle des collectivités Territoriales, etc...

Les Collectivités Territoriales sont représentées par la Communauté Urbaine de Niamey ainsi que les trois communes qui la composent.

Le monde associatif et des organisations non gouvernementales est constitué par les principales ONG intervenant dans le domaine de l'Habitat ainsi que des associations socio-professionnelles dont :

- L'association Nigérienne des Architectes et Urbanistes (ANAU)
- L'association Nigérienne de Défense des Intérêts des Locataires
- L'association des Propriétaires Fonciers Coutumiers
- L'association des Villes et Communes du Niger
- L'union des Syndicats des Travailleurs du Niger.

Le secteurs privé est représenté par le Syndicat des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (SYNAPEMEN) ainsi que les architectes évoluant dans le secteur privé qui sont déjà membres de l'ANAU.

Pour le milieu de la recherche et de l'enseignement nous avons l'Ecole Nationale d'Administration et l'Université de Niamey.

Le Comité National Préparatoire mobilise ainsi une cinquantaine de membres sans compter les O.N.G.

Le Comité a pour Président le Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement et des Infrastructures et pour Vice-Président le Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat qui est également désigné comme point focal HABITAT au Niger.

2 - Organisation de la Participation Nationale

Compte tenu du nombre assez élevé des membres du Comité National, il n'a pas été possible de le mobiliser dans son intégralité. Toutefois, plusieurs activités ont pu être menées soit dans le cadre de sous-comité restreint soit sous l'initiative des administrations responsables de ces questions.

Ces activités même si elles paraissent isolées, ne sont pas sans intérêts pour le processus préparatoire. Les activités suivantes rentrent dans ce cadre :

- la réalisation d'un film documentaire résumant les activités menées dans le cadre d'un projet pilote d'amélioration de l'habitat existant en l'occurrence le Projet Amélioration des Conditions de Vie et d'Habitat en Milieu Urbain co-financé par le Système des Nations Unies (FENU, PNUD, PAM) et le gouvernement nigérien avec le CNUEH comme agence d'exécution.
- la tenue à Niamey du 12 au 15 octobre 1994 d'un séminaire sur la Préparation et la Maîtrise des Projets d'Aménagement Urbain.

Ce séminaire, qui a été essentiellement axé sur le projet cité ci-dessus, a regroupé l'ensemble des Maires de nos villes ainsi que les autres acteurs de l'aménagement urbain. Il a permis de conclure que le projet a été un succès qu'il faut rééditer dans les autres villes. C'est à ce titre d'ailleurs que ce projet figure dans le présent rapport comme faisant partie des meilleures pratiques. Une note succincte sur les objectifs et résultats du projet ainsi que des prises de vues de certaines réalisations du projet ont été transmises au CNUEH en Août 1995.

Ce séminaire a été une occasion privilégiée pour le Ministre chargé de l'Habitat de sensibiliser ces différents partenaires sur les objectifs et les enjeux de l'HABITAT II.

- au niveau des autorités locales on peut noter la participation du Président de la Communauté Urbaine de Niamey également Président de l'Association des villes et communes du Niger (AVCN) et du Maire de la Commune de Diffa (Extrême Est du Niger) à la réunion des Maires tenue à Dakar (SENEGAL) dans le cadre de l'Habitat II en Octobre 1994.
- la collecte des données pour la mise en place du programme des indicateurs urbains et des indicateurs du logement qui a été menée par une équipe de la Banque de Données Urbaines (BDU) et du Service Central de l'Habitat.

Cette équipe a été par la suite appuyée par un Consultant international sur financement de l'USAID à travers le CNUEH (HABITAT).

Le travail de cette équipe et du Consultant ont permis de disposer de l'ensemble des indicateurs clés. Ce sont ces indicateurs qui sont utilisés dans la suite de ce rapport pour décrire la situation actuelle des établissements humains au Niger.

La même équipe a assuré sous financement du CNUEH pour la collecte des indicateurs complémentaires

Dans le cadre du programme cadre de lutte contre la pauvreté en cours d'élaboration, une étude a été menée par un consultant (URBA Plan) sur co-financement PNUD-CNUEH.

Cette étude qui porte sur le volet Etablissement Humains de ce programme cadre a permis de faire un diagnostic de la pauvreté urbaine en faisant le lien entre pauvreté et habitat. L'étude a également proposé quelques éléments pour une nouvelle politique du développement urbain et de l'habitat ainsi que quelques actions possibles pour la lutte contre la pauvreté tant en milieu tant urbain que rural.

Le rapport de cette étude a fait l'objet d'un séminaire d'internalisation qui s'est tenu à Niamey du 18 au 19 octobre 1995 sur financement PNUD. Ce séminaire a permis d'enrichir le document dont l'exploitation a été d'un grand apport pour la rédaction du rapport final national.

3 - Dispositif envisagé après la conférence pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'Actions.

Le Comité National Préparatoire sera restructuré de manière à lui permettre d'assurer efficacement le suivi de la mise en oeuvre du plan d'actions.

Il sera à cet effet doté d'un secrétariat permanent logé au Ministère chargé de l'Habitat qui sera le point de contact pour les différentes parties prenantes à la mise en oeuvre du plan d'actions.

Les structures responsables de la mise en oeuvre de ces actions devront rendre compte à travers des rapports périodiques de l'état d'avancement de cette mise en oeuvre.

A son tour, le secrétariat permanent en dressera une synthèse qui sera transmise aux autorités nationales compétentes, aux bailleurs de fonds ainsi qu'au Secrétariat Général d'HABITAT II basé à Nairobi.

Des assises annuelles seront tenues pour dresser des bilans périodiques et procéder aux réorientations le cas échéant. Au bout des cinq ans, une évaluation finale de la mise en oeuvre du plan d'actions sera effectuée et fera l'objet d'une rencontre entre toutes les parties concernées. Cette évaluation finale fera également l'objet de diffusion.

Pour mener à bien son travail le Secrétariat permanent sera doté des moyens nécessaires et cela en rapport avec les différents partenaires du Niger.

PREMIERE PARTIE

**EVALUATION DE LA SITUATION DES
ETABLISSEMENTS HUMAINS ET TENDANCES**

PREMIERE PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS AINSI QUE LES TENDANCES.

A - EVALUATION DE LA SITUATION

I. PRESENTATION DU PAYS ET DE NIAMEY, LA CAPITALE.

Le Niger est un pays sahélien situé au sud du Sahara. Il a une superficie totale de 1.267.000 km². Sa population estimée à 8.447.510 habitants en 1993. Elle serait actuellement l'ordre de 8.960.500 habitants.

Le Niger s'étend, entre le 11ème et le 23ème degré de latitude Nord et entre le méridien de Greenwich et le 16ème degré de longitude Est. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Lybie, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigéria et le Benin, à l'Ouest par le Burkina-Faso et au Nord Ouest par le Mali.

Du point de vue climatique, le Niger est caractérisé par le climat de type tropical chaud et sec avec deux saisons : une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison pluvieuse de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, tandis que les plus basses le sont de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C.

Le territoire est partagé en trois zones climatiques :

- au nord une immense zone saharienne, couvrant les 3/4 du pays, peuplée essentiellement de nomades et renfermant les principaux minerais exploités;
- au centre une zone sahélienne, qui reçoit des précipitations moyennes de 200 à 300 mm d'eau par an;
- au sud une zone soudanienne; c'est la partie la plus arrosée du pays avec des hauteurs moyennes de pluies variant de 300 à 650 mm par an. Zone à vocation agricole, elle est caractérisée par une végétation de savane et elle est consacrée aux cultures de mil, de sorgho, de maïs et d'arachides.

Le relief nigérien est peu contrasté. Au nord-est, les hauts plateaux (800 à 1000 m d'altitude) sont bordés d'escarpement qui en rendent l'accès difficile. A l'ouest et au sud se trouvent de bas plateaux (200 à 500 m d'altitude), tandis qu'au nord du 17ème parallèle s'étend le massif de l'Air bordé, à l'ouest et au sud, par une dépression périphérique.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, long de 4.200 km et qui traverse le pays dans sa partie Ouest sur une longueur d'environ 500 km. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe sud-est du pays et plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest et la Komadougou Yobé au sud-est.

Son économie est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et les mines. La principale ressource minière d'exportation est l'uranium. Naguère prospères les mines ne rapportent plus grand chose et l'uranium connaît une baisse considérable de ses cours. Il est passé à un prix contractuel de 30.000 FCFA le kg en 1986 à 15.450 FCFA en 1993.

Niamey, la capitale du Niger se situe à l'ouest du pays au bord du fleuve Niger. Elle a une population estimée à 505.474 habitants en 1993. Elle est la seule ville aujourd'hui à avoir dépassé les 300.000 habitants au Niger. Sa population actuelle est de 557.869 habitants.

Situé entre les parallèles 13°35' Nord et 13°24' Sud et les méridiens 2° et 2°15 Est, la Communauté urbaine de Niamey a été créée par le décret n°88-385-PCMS/MI du 24 novembre 1988. Elle est constituée de trois communes. Chacune des communes a à sa tête un maire et la Communauté Urbaine est gérée et administrée par un Préfet Président.

II. INDICATEURS DE BASE

2.1 Usage du sol:

Dans ses limites administratives la communauté urbaine de Niamey s'étend sur une superficie totale de 239,62 km² dont 13,45 km² de fleuve (28km de long).

L'agglomération urbaine qui a une superficie de 178,21 km² soit 74,40% de la superficie totale se répartit comme suit:

habitat	: 37,30%
activités et transport	: 45,07%
agriculture	: 11,16%
autres	: 6,47 %

Le problème de terrain à bâtir va se poser dans peu de temps si des dispositions ne sont pas prises pour réaménager les limites de la Communauté Urbaine.

2.2. Population-Ménages et revenus

L'agglomération urbaine de Niamey a connu une explosion démographique importante. De 30.000 habitants en 1960, elle est passée à 233.414 habitants en 1977 soit un taux de croissance de 12,6% . En 1988 elle a une population de 392.000 habitants soit un taux d'accroissement annuel de 4,8% entre 1977 et 1988. Cette population double tous les quinze ans et représente 505.474 habitant en 1993 soit 36,13% de la population urbaine du Niger qui est de 1.398.379 citadins (16,56% de la population totale). Il est à noter qu'en 1984 lors de l'étude du Schéma Directeur de la ville, le taux de croissance était de 7% . Ceci est dû à l'afflux important de la population rurale suite à la sécheresse. Tout laisse à croire que ce taux se stabilisera à 4% dans les années à venir.

Les taux brut de natalité et de mortalité sont respectivement de 52 ‰ et 20 ‰ au Niger et 47 ‰ et 13,1 ‰ à Niamey.

Le taux brut de mortalité de Niamey était de 18,6 ‰ en 1977. Selon les estimations du Schéma Directeur de Niamey (1988), ce taux serait de 13,1 ‰ entre 1991-95.

Ces taux, même s'ils ont évolué dans le temps, restent tout de même inquiétants par leur importance. Ceci a une conséquence sur l'espérance de vie des nigériens qui est de 48 ans.

En l'absence de donnée sur la migration au Niger dont le solde est considéré comme nul, il a été déterminé celui de la ville de Niamey par l'intermédiaire des taux de croissance, les taux de natalité et mortalité. Ainsi le solde migratoire à Niamey est de 6.975 personnes.

La population de Niamey est caractérisée par un taux de formation élevé de ménages qui est de 3,25% avec une taille moyenne de 6 personnes par ménage. Le nombre de ménages dirigés par les femmes avoisine 6.052 soit 7,69% du nombre totale des ménages qui est de 78.604 à Niamey en 1993.

Le revenu médian des ménages est de 39.000 FCFA et le produit par habitant de l'ordre de 401 FCFA en 1993. L'accroissement important des ménages induirait des besoins en services et logements dans les années à venir.

Il est à noter qu'à Niamey 42% des ménages et 60% des ménages dirigés par les femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté accèdent de plus en plus difficilement à des services urbains de bases tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité.

Les dépenses des ménages se répartissent au Niger à 59% en alimentation, 9,1% en logement, 11,4% en habillement et 11,1% en transport; elles sont respectivement de 50% , 17,9% , 9,9% et 15,2% à Niamey. On note ainsi qu'une grande partie des dépenses des ménages nigériens est consacrée à l'alimentation. A Niamey les dépenses en logement et transport prennent une part importante dans le revenu des ménages.

Dans le domaine de l'emploi 51% de la population active de Niamey travaillent dans le secteur informel en 1993, alors qu'en 1981 le secteur informel était de 46%. Ce recul du secteur formel est dû à la crise dans l'emploi que vit le pays depuis 1983 . Entre 1983 et 1989 la fermeture de plusieurs entreprises notamment celles du bâtiment et travaux publics, le départ volontaire ,le licenciement et la compression dans certaines sociétés ont occasionné 10.000 pertes d'emploi.

C'est ainsi que le taux de chômage formel au Niger est de 0,85% dont 0,75% chez les hommes et 0,065% chez les femmes. Par contre il a atteint 7,02% chez les hommes et 0,76% chez les femmes à Niamey. La faiblesse des chiffres au Niger et chez les femmes à Niamey est la conséquence de la faiblesse du nombre des demandes d'emploi. A cela s'ajoute une concentration importante de la main d'oeuvre dans la Capitale. Il y a aussi le fait que le taux de chômage dans le secteur informel n'est pas négligeable. D'une manière générale la faiblesse du taux de chômage chez les femmes est lié à leur niveau de formation et à certains préjugés.

Enfin, ces dernières années le Niger enregistre des cas de réfugiés pour la plupart des Maliens et des Tchadiens. Le nombre des réfugiés ne cesse d'augmenter. En 1995 ils sont au nombre de 22.600, alors qu'en 1993 ils n'étaient que de 3.659. Ceci est dû aux conflits qui minent la sous-région. A Niamey il y a 54 réfugiés sur les 3.659, ce qui représente environ un réfugié pour 1000 citoyens. La plupart de ces réfugiés sont dans les zones rurales. Quelques 2.600 sont fixés à Gouré (est du pays, frontière Tchad) et logés dans des logements construits par le H.C.R.

III. INDICATEURS URBAINS.

3.1 Habitat et Développement.

3.1.1 Statut d'occupation du logement.

Dans la ville de Niamey les locataires représentent 49,46% des ménages contre 26,48% des propriétaires occupants. Le reste, 24,06% est essentiellement constitué de ménages qui vivent gratuitement à travers la solidarité familiale, dénombre très peu de squatters.

3.1.2 Accès aux services sociaux.

a) Santé

A Niamey on dénombre 1 lit d'hôpital pour 522 personnes en 1993 ce qui représente 7 fois environ le ratio du Niger.

La mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 11,1% contre 22,3% à travers le pays. La presque totalité des infrastructures sanitaires sont concentrés dans la Capitale.

b) Education

En matière d'éducation, le taux d'occupation des salles de classe est de 49 élèves scolarisés au primaire et 44 élèves au secondaire à Niamey. Ces taux sont légèrement plus bas pour l'ensemble du pays, (respectivement 40 et 42).

Le taux de scolarisation est de l'ordre de 80,5% à Niamey Contre 28,65% au Niger. Si la situation est relativement bonne à Niamey chez les garçons(84,5%) et les filles(76,6%), à travers le pays , elle est alarmante pour les filles dont le taux est seulement de 19,38% contre 34,8% chez les garçons.

La concentration importante des établissements scolaires et par conséquent des enseignants à Niamey est à l'origine de cette distorsion. L'une des caractéristiques du système éducatif au Niger est le très fort taux de déperdition scolaire qui est d'environ 32,23% en 1992 et qui n'est pas différent de celui de 1993 malgré le système de passage automatique instauré au niveau du primaire.

Le taux d'alphabétisation des adultes n'est guère réjouissant. Il est de 15% pour l'ensemble du pays en 1993.

c) Eau et électricité:

Le niveau de branchement des ménages aux réseaux eau- électricité demeure faible. A peine 20,58% des ménages sont raccordés au réseau d'eau potable, 42,32% à l'électricité et 10,36% au téléphone. Le réseau d'assainissement eaux-usées n'existe pratiquement pas sauf dans certains établissements industriels.

A Niamey 88% des ménages ont accès à l'eau potable, dont la plupart (57,7%) l'achètent à la borne fontaine ou auprès des revendeurs. Le reste de la population utilise l'eau de puits ou du fleuve.

Quant à la consommation moyenne quotidienne d'eau potable, elle est de 25 à 30 litres par personne. Bien que le prix médian de 100l d'eau soit de 21,4 FCFA à la pompe, la majorité de la population l'achète à 80 FCFA auprès des revendeurs c'est à dire presque 4 fois plus cher .

L'extension insuffisante des réseaux principaux qui ne suit pas le rythme d'urbanisation ne favorise pas l'accès des ménages vivant à la périphérie de la ville, à l'eau et à l'électricité.

Les coupures intempestives et les suspensions dans certains cas en période de pointe, de la fourniture de l'eau ne sont pas maîtrisées par la Société Nationale des Eaux. Seules les coupures d'électricité qui ont occasionné des coupures d'eau sont connues. En général des communiqués sont faits à la radio afin de permettre aux ménages concernés de constituer leur réserve d'eau. On estime la durée de la coupure d'eau liée aux coupures d'électricité à environ 24h en 1993.

Enfin le ramassage des ordures ménagères est irrégulier, d'où la persistance des dépôts épars au sein de la ville.

Souvent on se sert des déchets pour combler les points bas ou recharger certaines rues, ce qui aggrave la situation de ces dernières .

3.1.3 Criminalité

Le taux de criminalité est faible 0,06‰ à Niamey en 1993 mais compte tenu des difficultés économiques et de la progression de la délinquance, la situation risque de s'aggraver surtout avec la libéralisation du port d'arme intervenu avec la démocratie au Niger.

3.2. Transport-Infrastructures routières.

3.2.1 Transport terrestre.

Le marché à pied est ce mode de transport dominant à Niamey. En 1993 31,7% des déplacements se font à pied contre 19,4% en voitures particulières, 17% en autobus, 15% en taxis ,14,9% à motocycles et 2% sur les deux roues non motorisés.

Le temps moyen de trajet journalier domicile-travail est d'environ 27 mn tout mode confondu.

Il est à noter que 4 habitants sur 100 ont un véhicule soit un ménage sur quatre à Niamey. Cependant ce chiffre est à prendre avec prudence car plusieurs véhicules sont immatriculés à Niamey sans que les propriétaires y résident.

Le transport en commun est insuffisant et irrégulier car :

- le nombre de places dans les transports en commun est de 9.208 (bus et taxis compris); ce qui équivaut à une couverture de 18 places pour mille habitants en 1993.
- les autobus ne circulent qu'aux heures de pointes et rarement le reste du temps pour desservir quelques quartiers périphériques

La consommation du carburant à Niamey pour les usagers devient de plus en plus difficile. Depuis la dévaluation du franc CFA, des pannes sèches en carburant se remarquent chaque jour d'avantage dans la circulation. Le prix du carburant qui était de 210 F pour l'essence, 130 F pour le Gas-oil et 269 F pour le Gaz liquide en 1993, a connu une hausse de 25% à 30% en 1994. L'usage du carburant dans le pompage de l'eau dans les aménagements aux abords du fleuve a engendré en partie la majoration du prix des produits cultivés.

En ce qui concerne les dépenses en infrastructures routières par habitant, elles sont de l'ordre de 229,3 FCFA. L'entretien des infrastructures routières est par conséquent insuffisant au regard des investissements.

Les longueurs de routes bitumées par véhicule quant à elles sont de 0,13 km pour le Niger et 0,006 pour Niamey. Celles des routes non revêtues sont de 0,22 km pour le Niger et 0,013 pour Niamey. Le pavage des rues dans certains centres importants du Niger sont à peu près de 40 km à l'intérieur du pays et de 6,35 km à Niamey en 1995. Cette opération qui a débuté dans les années 1990 est porteuse d'espoir dans l'amélioration de l'environnement urbain.

Enfin les décès causés par les accidents de route sont de 0,047‰ à Niamey et 0,034‰ au Niger. Ceci est dû au non respect de la réglementation (code de la route) d'une part et des normes de sécurité pour les véhicules de transport en général. Entre 1990 et 1993, les statistiques montrent qu'en moyenne 25 personnes meurent par mois au Niger suite à des accidents de la route.

3.2.2 Transport aérien.

Le nombre de personnes débarquant à Niamey constitue 99,42% des passagers au niveau des aéroports du pays. En effet, sur 5.564 passagers débarquant chaque mois au Niger, Niamey enregistre 5.532 personnes.

3.3. Gestion de l'environnement

a) Assainissement

La ville de Niamey ne dispose pas de système d'évacuation des eaux-usées. Cependant il existe quelques rares stations d'épuration d'eaux-usées isolées au niveau de certains établissements industriels et sanitaires de grandes envergures. L'eau ainsi traitée est rejetée dans le fleuve sur les bords duquel sont situés la

plupart de ces établissements. Les eaux-usées domestiques sont généralement déversées dans les rues et les concessions par épandage ou quelques fois dans les réseaux d'eaux pluviales là où ils existent. Ceci engendre une pollution de l'environnement. Le système d'assainissement individuel est le plus répandu. A Niamey, les latrines représentent 75,3%, les chasses d'eau 7,7% et le reste 17,1% et au Niger ils sont respectivement de 16,1%, 1,5% et 82,4% . Dans certaines concessions les vidanges de latrines se font régulièrement par des citernes à raison de 8.000 FCFA en 1993. Les excréments sont déversés dans la nature.

Le système de ramassage des ordures n'est pas performant. Seuls 25% des ménages bénéficient d'une collecte régulière. Toutes les décharges sont à ciel ouvert et les ordures ménagères ne subissent aucun traitement. Il est à signaler ces derniers temps qu'une ONG de la place a initié un projet de transformation des ordures en compost.

En 1993 la ville de Niamey a produit, 866.492 m³ de déchets, soit 1,73 m³ par habitant. La ville de Niamey compte un total de 288 conteneurs soit 0,6 conteneur pour 1.000 habitants. Seule la moitié de ces déchets a pu être enlevée au courant de cette même année.

Le coût moyen du ramassage des déchets est de 3.136 F/m³ à la Commune II (la seule parmi les trois communes à avoir fourni des statistiques y afférentes).

b) Catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles sont surtout dues aux inondations. On estime que celles survenues à Niamey en 10 ans (1984-1993), ont occasionné en moyenne la destruction de 418 logements par an.

On note exceptionnellement qu'en 1994, 1.488 logements ont été détruits à Niamey suite aux très fortes inondations et 18.133 pour l'ensemble du pays.

A Niamey les habitations situées dans les terrains précaires se concentrent à la rive droite du fleuve, (Commune III). Dans cette zone on a dénombré, particulièrement en 1994, l'effondrement de 650 bâtiments.

3.4. Autorités locales.

Les autorités des institutions locales détiennent leur pouvoir essentiellement du niveau central dont elles dépendent fortement malgré la mise en place d'un processus démocratique qui suit timidement son cours. Ces autorités sont nommées par décret et l'autonomie financière des institutions reste très limitée. Elles bénéficient très peu de subventions (3,66%) qui d'ailleurs sont rares ces dernières années.

En ce qui concerne la communauté urbaine de Niamey les impôts (patentes et 70 % des impôts fonciers) constituent avec d'autres sources locales de revenus 84,57 % des ressources locales.

Les ressources locales réelles par habitant sont en nette régression depuis 1991. Elles sont passées de 90.000 F CFA en 1991 à 83.000 en 1993. Ceci s'explique par les crises économiques que connaît le Niger ces dernières années. Les taxes municipales sont collectées à compte goutte.

Les dépenses d'équipements par habitant sont à peu près de 498,78 FCFA et le rapport entre le coût de service de la dette et les dépenses totales est nul. Il est à préciser ici que les dettes de la commune n'apparaissent pas dans le budget annuel.

La ville dispose à peine d'un employé municipal pour mille habitants. Certains travaux de conception sont élaborés gracieusement dans les services de l'Etat (centraux,déconcentrés). Alors que la part des dépenses en personnel représente 23,58% du budget de fonctionnement , celle consacrée aux activités contractuelles est nulle.

IV. INDICATEURS DE LOGEMENTS

La situation du logement à Niamey se caractérise par l'insuffisance de l'offre face à la très forte demande. On estime à 5.000 le nombre de logements à produire par an pour faire face aux besoins de la population.

De plus le marché reste inadapté; ce qui explique que près de 50% des ménages soient des locataires; tandis que 24,06 % vivent dans une situation d'occupation instable car ils surtout logés gratuitement et temporairement soit des squatters.

En ce qui concerne la production, les logements locatifs sont fournis pour près de 100% par le secteur informel. En effet même durant la période (1974-1993) où le secteur formel a été très actif, celui-ci a construit à peine 960 logements et pour un coût total de 9 milliards de francs CFA.

Les institutions officielles chargées du financement et de la production du logement sont actuellement dans un état de léthargie et ne vivent que de ressources générées par un patrimoine vieillissant de jour en jour et en constante régression. Elles n'investissent plus et sont relayées par le secteur informel qui lui même n'arrive pas à faire face à la demande.

S'agissant de la qualité des constructions et de la surface de logement par habitant on estime que à Niamey :

- seulement 53% des constructions sont considérées comme durables.
- la surface habitable par personne est de 7,7m² ce qui est relativement peu.

4.1 Logement légal

Compte tenu de l'importance du secteur informel, le logement légal n'est que d'environ 23% traduisant ainsi la défaillance dans l'application de la réglementation existante et l'absence de tout système de contrôle des opérations de mises en oeuvre des constructions.

4.2 Parc de logements publics

Le parc de logements publics est très faible tant à Niamey que pour l'ensemble du pays. Il n'est que de 1,36% pour Niamey qui concentre pourtant à elle seul près de 90% de ce parc.

4.3 Squatters

La fourniture des terrains à bâtir se fait généralement à travers les opérations de lotissements exécutés par les municipalités. Ces opérations ne couvrent pas les besoins de la population à Niamey. Ce qui explique certaines occupations illégales rapidement circonscrites par les municipalités.

On estime malgré tout, qu'à Niamey 3,09% des logements sont installés illégalement sur des terrains. Ceci correspond à une population d'environ 15.000 personnes.

4.4 Surpeuplement des logements.

En milieu rural, près de trois personnes se partagent une paillote qui en général les protège insuffisamment.

Ainsi donc la majeure partie de la population rurale (soit près de 80 % de celle ci) vit dans des conditions de surpeuplement de logements.

A Niamey , le surpeuplement des logements concerne environ 43,9 % des ménages alors qu'il est de 53.1 % pour l'ensemble du pays. Le surpeuplement concerne surtout les logements des concessions traditionnelles , des "célibatairiums" et de quelques "locations ventes" , donc une grande partie du parc de logements locatifs de la ville.

Cette situation résulte aussi bien de certaines données démographiques (nombre d'enfants par femme, régime matrimonial, etc...), que techniques (inadéquation entre le type de logement et le mode de vie de la famille traditionnelle) et socio économiques liés à l'insuffisance de l'offre en logements face à une très forte demande.

4.5 Rapport entre le prix du logement et le revenu; rapport entre le loyer et le revenu.

Le rapport entre le prix du logement et le revenu moyen des ménages est de 7,26 tandis que le rapport entre le loyer et le revenu est de 41,82 %. Celui-ci est largement supérieur à la part maximum du revenu consacré en général à la location c'est à dire au tiers du revenu mensuel.

4.6 Accès au crédit au logement

S'agissant du crédit au logement officiellement accordé en 1993 et qui s'élève à 513.080.000 FCFA pour l'ensemble du pays, on estime que près de 90% revenait à Niamey.

En 1993 les conditions requises pour accéder à un crédit au logement du secteur formel (Crédit du Niger SONUCI) étaient les suivantes:

- l'emprunteur devait disposer d'un revenu régulier (salarié du secteur public ou privé, le dernier bulletin de salaire faisant foi);
- le prêt est contracté au taux ordinaire de 17% et pour une durée de remboursement maximale de 10 ans;
- seul au maximum le tiers du revenu mensuel de l'emprunteur peut être prélevé pour faire face aux échéances mensuelles de remboursement en ce qui concerne les revenus compris entre 21.000 FCFA (le SMIG) et 300.000 FCFA; pour les revenus mensuels supérieurs à 300.000 FCFA il n'y a pas de limite au taux mensuel de prélèvement, celui ci faisant l'objet d'un accord avec le client;

Pour un logement de 3.500.000 FCFA, le crédit maximum accordé vaut autant, ce qui, dans les conditions ci-dessus énumérées, correspond à des échéances mensuelles de remboursement de 63.138 FCFA environ. Le revenu mensuel exigé est alors de 200.000 FCFA. On estime dans ce cas que , seulement 10.2 % des ménages à Niamey et 6,67% des ménages au Niger peuvent avoir accès au crédit de construction d'un logement moyen.

4.7 Prêt au logement des femmes

En 1993 au Niger sur l'ensemble des prêts au logement accordés par le Crédit du Niger, ceux accordés aux femmes représentaient 23,81% , ce qui équivalait à 119.047.460 F/CFA. C'est dire que les femmes ont eu accès à un peu moins d'un quart du prêt total au logement . Ceci n'est nullement le fait d'une quelconque discrimination mais plutôt le fait de la faiblesse de la demande des femmes.

4.8 Dépenses supérieures en logement

Au Niger, en milieu urbain, environ 17,9 % des dépenses de consommation des ménages sont en général consacrées au logement.

Cependant, à Niamey, environ 21,6 % des ménages consacrent plus du tiers de leurs revenus au logement. Il s'agit pour l'essentiel des frais relatifs au loyer , à l'eau , à l'électricité et à la domesticité.

La consommation des commodités (c'est à dire l'eau , l'électricité) tend en général à augmenter avec le revenu. Le coût moyen des commodités est de l'ordre de la moitié du loyer moyen.

4.9 Recouvrement des coûts.

D'une manière générale , au Niger les villes s'étendent toujours à travers des lotissements périphériques exécutés par les municipalités sans aucune viabilisation. Cependant , dans le cadre d'un projet pilote de restructuration/réhabilitation d'un quartier ancien à Niamey , de nouvelles procédures d'aménagement furent introduites en 1992 et 1993. Elles ont permis l'aménagement d'une zone de 34 hectares dite zone de recasement destinée en priorité aux populations dont les habitations ont été directement affectées par les destructions dues aux travaux de restructuration dans l'ancien quartier. Cette zone de recasement a été aménagée avec toutes les infrastructures nécessaires et indispensables (notamment les réseaux d'eau,

d'électricité, d'assainissement et de voirie) à l'épanouissement des populations. Un montant de 844.868.000 FCFA a été investi pour les travaux d'aménagement dans l'ancien quartier et dans la zone de recasement dont 706.467.000 FCFA pour les infrastructures citées ci-dessus. Et, au 31 décembre 1993, 185.000.000 FCFA ont été recouverts dont environ 157.250.000 FCFA pour les infrastructures soit un taux de recouvrement de 18,61% sur l'ensemble des coûts investis.

4.10. Coût de construction.

Le coût de construction qui est de 64.815 FCFA par mètre carré dans le secteur formel (où en général les constructions sont en matériaux modernes) est élevé compte tenu de la faiblesse des moyens d'une grande partie des ménages du Niger.

A Niamey ce coût est hors de portée des deux tiers des ménages.

Etant donné ce coût élevé, la plupart des ménages désirant construire ont recours à l'autoconstruction contribuant ainsi à renforcer l'informalisation du secteur.

4.11 Contrôle de l'aménagement foncier

Les quelques lois qui existent sur l'urbanisme datent de l'époque coloniale et sont assez inadaptées pour permettre un bon contrôle de l'aménagement foncier.

Le ratio entre le prix de terrain aménagé, viabilisé et non viabilisé est de 4,4. Ceci explique pourquoi la ville de Niamey s'étend par des lotissements successifs non viabilisés.

A Niamey, les dépenses en infrastructures dans le logement par habitant est de 375 FCFA. Ce faible taux d'investissement traduit un faible niveau de services dans les zones y afférentes.

B. LES TENDANCES

Le Niger est un pays sahélien dont l'économie est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage avec comme ressource minière importante l'uranium qui a constitué de 1975 à 1980 la principale source de revenu. Depuis 1982 les cours de l'uranium étant en perpétuelle baisse (100 milliards à 45 milliards), le pays connaît une crise économique sans précédent. Ceci a entraîné une baisse considérable des investissements notamment dans le secteur de l'urbanisme de l'assainissement et de l'habitat.

I - CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1.1 Le produit intérieur brut

Le PIB a connu une croissance très rapide entre 1975 et 1983. Il est passé de 108,7 milliard à 664,5 milliard, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyenne de 21%.

Entre 1980 et 1985 le PIB enregistre une forte régression de l'ordre de 4,4% en moyenne par an.

La période 1985 à 1990 est marquée par le ralentissement de la croissance avec un taux moyen de 0,9% par an suite à la crise économique qui secouait le Niger depuis 1982

Le PIB par habitant atteint un niveau maximum en 1983 de 111.700 F/CFA, depuis lors, il est en regression. Ces cinq dernières années le taux de croissance annuelle du PIB est en moyenne de 1,4%.

Le gouvernement met l'accent ces dernières années sur la mobilisation des ressources internes et l'assainissement des finances publiques, afin d'atteindre les objectifs de croissance moyenne du PIB, qui pourrait être aux environs de 4% entre 1996 et 1998.

Le pays dispose de quelques atouts principalement agricoles (coton sésame oignon...), pastoraux, miniers (bientôt or et pétrole), et touristique.

1.2 Structure de l'économie

L'économie nigérienne est structurée principalement autour des secteurs primaires et tertiaires, le secteur secondaire étant marginalisé. Cette structuration de l'économie est caractéristique des pays en développement, dans lesquels l'essentiel des richesses et de l'emploi sont principalement le fait du secteur primaire et tertiaire.

1.2.1 Le secteur primaire

Le secteur primaire a constitué pendant longtemps le moteur de l'économie nigérienne.

C'est ainsi que de 1960 à 1970, l'agriculture et l'élevage étaient les deux mamelles de cette économie, utilisant près de 90% de la population active. Elles assuraient entre 1970 et 1975 respectivement 50,3% et 49% du PIB contre 17% pour l'industrie et 34% pour les services.

La structure de l'économie nigérienne sera profondément modifiée entre 1974 et 1982 par le boom de l'uranium et les effets induits sur le secteur des services avec par contre une baisse de la contribution du secteur primaire au PIB ainsi que de la population active occupée.

Le secteur primaire nigérien doit constamment faire face aux aléas climatiques qui conditionnent régulièrement les résultats des campagnes agro-pastorales. La santé économique du pays dépend de celle du secteur primaire.

Le taux de croissance du PIB pour ces cinq dernières années se chiffre à 4% sur la base de perspectives d'une production agricole satisfaisante.

Cependant, avec un taux migratoire rural/urbain actuel d'environ 2% par an, il est à craindre que les difficultés de ce secteur ne déclenchent un processus irréversible de dépeuplement des campagnes au profit des villes nigériennes actuellement non préparées.

1.2.2 Le secteur secondaire

Il est resté marginal et a été pendant longtemps dominé par les industries extractives avant de glisser lentement vers les industries légères de transformation.

En 1975 le secteur secondaire ne contribuait au PIB que de 17% contre 49% pour le primaire et 34% pour les services.

De 1975 à 1985 il prendra de l'importance (grâce à l'uranium essentiellement) et sa contribution passera à 22,5% contre 42,5% pour le primaire .

Jusqu'en 1985 le secteur secondaire a maintenu sa contribution au PIB à 20,9% avant de chuter à 16% en 1990. Aujourd'hui il fait face à une situation difficile liée tant à la dévaluation qui a renchéri les coûts des intrants qu'à la contraction de la demande interne et externe .

Le secteur de l'emploi moderne lié au secteur secondaire connaît une crise sans précédent que seule une relance immédiate pourrait sécuriser. C'est pourquoi les programmes envisagés pour la période de 1996 à 2000 font de la création de l'emploi une priorité .

1.2.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est en passe de devenir le moteur de l'économie après avoir longtemps secondé le secteur primaire .

Avec 34% de contribution au PIB en 1975, il a sensiblement accru cette contribution : 35% en 1980 , 37% en 1985 et 49% en 1990. De plus ce secteur qui comprend une composante formelle (administration, commerce, et services modernes) et une composante dite informelle constitue le principal pourvoyeur d'emplois formels modernes et d'emplois informels urbains. Pour la seule ville de Niamey le secteur informel fournissait environ 51% des emplois.

Aujourd'hui le secteur tertiaire connaît des difficultés liées aux difficultés structurelles de l'économie .

Outre la contraction de la demande liée à la baisse des pouvoirs d'achat des habitants conduisant à un ralentissement du commerce , les problèmes budgétaires de l'Etat ainsi que les programmes économiques en cours ne permettent plus à l'Etat de rester le principal pourvoyeur d'emplois modernes qu'il était. Cette situation a permis au secteur informel de se substituer à l'Etat pour devenir le principal débouché pour les actifs urbains du pays.

1.3 Les politiques d'ajustement structurel

La politique d'ajustement structurel mise en place à partir de 1985 n'a pas permis une reprise de la croissance économique.

Malgré la mise en place d'un programme d'atténuation des coûts sociaux de l'ajustement, les conditions de l'emploi ne se sont guère améliorées. Le taux de chômeurs ne cesse de croître. A cela s'ajoutent les revendications socio-politiques ayant abouti à une conférence nationale, suite à laquelle le pays a vécu une période de transition et l'instauration en 1993 d'un pouvoir démocratiquement élu.

A la veille de la dévaluation du Fcfa en 1994 l'économie nigérienne était asphyxiée par la dette extérieure et intérieure. Cette dévaluation a d'ailleurs entraîné une diminution nette du pouvoir d'achat des ménages face à une inflation de l'ordre de 45%.

Au Niger, entre 1989 et 1994, les contre performances économiques expliquent l'aggravation de la crise économique et financière. Cette situation d'écoulement de plusieurs facteurs dont:

- la chute continue des recettes tirées de l'uranium;

- le manque de compétitivité de l'économie nationale;
- des déséquilibres structurels liés tant aux facteurs naturels qu'à l'environnement économique et financier du pays.

Toute cette situation a conduit le Niger vers la mise en place d'une deuxième politique d'ajustement structurel dont les négociations en cours semble augurer de nouvelles perspectives de reprises à travers une politique de mobilisation de ressources et un assainissement des finances publiques. A cet effet le programme cadre à mettre en place envisage de porter le taux de croissance moyen du PIB à 4% l'an et de limiter l'inflation à 2% .

II - IMPACT DE L'EVOLUTION DES EQUILIBRES ECONOMIQUES

2.1 Démographie

La population urbaine qui représente 15% de la population totale en 1988 serait en 1996 de 17,22%. Les projections prévoient cette population à 18,80% en l'an 2000. Les centres urbains continueront de se multiplier et de s'accroître. La connaissance de ces villes et le renforcement de leurs capacités et leur maîtrise sont fondamentaux pour faire face aux problèmes aigus de migration, de manque d'équipements et d'aménagement urbain, de restructuration et d'amélioration des conditions de vie de la population.

L'indice synthétique de fécondité était de 7 enfants en 1988 et de 7,4 en 1992 contre 6,3 pour l'Afrique et 3,6 pour le monde. Le processus de la planification familiale pourrait ramener cet indice dans les années à venir à 6 enfants en l'an 2000. Les ménages seraient de l'ordre de 6 à 5 personnes et la famille continuerait à s'éclater et à s'individualiser d'avantage.

2.2 Développement socio-économique

La forte croissance démographique conjuguée aux aléas climatiques constitue une cause profonde de migration interne et externe (44,39% en 1981) engendrant ainsi de fortes croissances urbaines difficiles à maîtriser.

2.2.1 Emploi

La mise en exploitation des importantes réserves naturelles (eaux de surfaces et souterraines), des terres agricoles et des ressources minières renverserait les tendances au niveau de l'emploi et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

La demande de l'emploi avoisinerait 120.000 en l'an 2000, la non prise en compte de cette donnée aurait des conséquences fâcheuses et aggraverait sur la situation actuelle.

La délinquance juvénile due en grande partie au chômage des jeunes prend de l'ampleur.

Malgré un taux de criminalité faible, les vols à mains armées deviennent inquiétants.

La modernisation de l'agriculture et de l'élevage renforcerait les stratégies de développement socio-économique.

2.2.2 La femme dans le développement socio-économique

Les stratégies prennent en compte les préoccupations des femmes à travers divers projets dans les centres urbains et ruraux . Ces projets tournent autour de la planification familiale, de l'allègement des tâches de la femme, de la santé maternelle et infantile et de l'accroissement des revenus des femmes.

Néanmoins certains facteurs socio-culturels freinent l'épanouissement de la femme nigérienne. Au rang de ces facteurs on peut noter, entre autres, que le Niger possède un des taux le plus élevé d'analphabétisme des femmes dans le monde (95%) et l'un des plus bas en ce qui concerne la scolarité des filles d'âge scolaire (19,38%).

2.2.3 Les associations et ONG

Au Niger la tradition d'entraide a favorisé l'émergence d'associations et ONG opérant sur le plan local et national.

2.2.4 L'éducation

L'objectif dans le domaine éducatif est d'atteindre un taux de scolarisation de 40% en l'an 2000. C'est dans ce cadre qu'a été initié le système de double flux dans les écoles primaires.

2.2.5 La couverture sanitaire

En dépit des efforts déployés la couverture sanitaire est insuffisante, environ 50% de la population rurale nigérienne n'a pas accès aux soins de santé moderne et 68% vit à plus de 5 km d'une formation sanitaire. Ainsi le Niger est placé en dessous des normes de l'OMS:

un médecin pour 35.085 hbts (alors que la norme OMS est de un médecin pour 10.000 hbts).

un pharmacien pour 148.824 hbts (alors que la norme OMS est de un pharmacien pour 20.000 hbts).

Niamey compte:

un médecin pour 8.541 hbts

un pharmacien pour 10.382 hbts

Cette situation s'explique par le fait que Niamey concentre 60% des médecins, 50% des sages femmes et 30% des infirmiers du pays.

2.3. Urbanisation

Le taux d'urbanisation est faible au Niger . Il est de 17,22%, conjugué au taux de croissance de la population qui est de 3,3% (l'un des plus élevé du monde), les villes feront face à un afflux massif de population compte tenu de la concentration des équipements dans les grands centres.

La ville de Niamey avait un taux de croissance de 12% entre 1960 et 1977. Ce taux était de 7% en 1984, année de l'élaboration du schéma directeur, de 4,8% en 1988 et se stabiliserait de 4% en l'an 2000. Niamey abriterait alors 652.407 habitants.

Les centres secondaires sont relégués au second plan en matière d'équipements. L'Etat mettra désormais l'accent sur l'équipement en infrastructures urbaines de ces centres et redéfinira clairement la législation et la réglementation urbaines.

2.4. Décentralisation.

Cet objectif pourrait être atteint grâce à la politique de décentralisation que compte promouvoir le pays. Cela permettra une participation effective des populations aux prises de décisions sur leur condition et niveau de vie. Un certain nombre de textes sur la décentralisation sont en train d'être élaborés suivi d'un redécoupage administratif mené de commun accord avec les partenaires sociaux et politiques. Ainsi les communes disposeraient d'une autonomie d'action vis à vis de l'Etat et deviendront de véritables moteurs de développement.

2.5. Habitat

Le secteur de l'habitat est un secteur très défavorisé dans lequel l'Etat n'a pas beaucoup investi depuis quelques temps. le déficit en logements urbains adéquats est considérable.

Depuis 1990 il n'y a plus eu de politique de construction ou de promotion de l'habitat. Le besoin en logement qui était de 5.000 rien que pour la ville de Niamey par an depuis 1984 continue de s'accroître malgré l'effort du secteur informel.

La redynamisation des institutions chargées de la promotion de l'habitat s'avère indispensable. Leur transformation radicale de simple gestionnaire de crédit ou de logements, en de véritables outils de financement et de production de l'habitat est souhaitable.

2.6. Environnement

La politique de l'environnement est orientée essentiellement vers la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Dans les villes les problèmes relatifs à l'assainissement et aux diverses pollutions doivent être nécessairement pris en compte dans les politiques environnementales.

Le ratio des eaux-usées traitées risque de ne pas évoluer et, pour les cinq prochaines années, il serait très difficile d'envisager l'équipement de la ville de Niamey en réseaux d'eaux-usées. L'assainissement individuel semble être la meilleure voie pour le Niger. La transformation des ordures ménagères en compost devrait être encouragée.

Enfin la pollution urbaine due aux poussières et au gaz s'accroîtra en fonction de l'évolution du parc automobile.

DEUXIEME PARTIE

BILAN DES POLITIQUES

DEUXIEME PARTIE : BILAN DES POLITIQUES

A - FINANCEMENT DU LOGEMENT ET DE L'URBANISATION

1. EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE

La législation foncière et urbaine demeure problématique au Niger du fait de la caducité de la plupart des textes et de leur non adaptation aux nécessités de l'heure. En effet, les textes qui ont été élaborés pour la plupart à la période de la colonisation font référence à des notions caduques, à des autorités disparues, ce qui les rend inadaptés au contexte actuel de développement urbain du Niger.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante, que connaissent les villes du Niger a généré des nouveaux problèmes ainsi que le besoin de nouveaux instruments techniques et juridiques que les pouvoirs publics tardent à mettre en place. Cette situation constitue la base du vide juridique qu'on constate aujourd'hui au Niger où les rares textes existants ne répondent qu'à des préoccupations ponctuelles. C'est pourquoi d'ailleurs le Niger se place parmi les pays qui accusent un retard considérable dans la mise en d'une législation dominiale et foncière adaptée aux besoins de la société, besoins de l'évolution socio-économique et politique du pays. Cette inadaptation est perceptible au moins à 3 niveaux ;

1.1 Planification de l'aménagement urbain

L'aménagement urbain est un processus global qui intègre la planification comme élément de base. En effet, pour le cas précis du Niger et cela depuis quelques années, l'aménagement a pour point de départ la planification urbaine qui lui définit le cadre général d'intervention. C'est seulement après qu'on passe à l'urbanisme opérationnel dont la principale matérialisation au Niger est le lotissement. Mais malgré cette situation, le Niger présente le paradoxe où la législation ignore la planification urbaine et cela malgré la pratique consacrée de réalisation de SDAU. En effet le SDAU n'a aucune existence légale au Niger (il en est de même des plans directeurs), alors que le Niger en fait sa principale politique en matière de développement urbain.

Par ailleurs, la législation urbaine et foncière n'articule pas le plan d'urbanisme avec le lotissement qui est censé être sa mesure d'exécution.

En outre la réglementation du lotissement (opération d'urbanisme par excellence) est purement introduite dans celle du foncier alors qu'en droit, le lotissement relève de la réglementation de l'urbanisme. D'autre part, cette législation se caractérise par une absence totale de dispositifs juridiques devant permettre d'articuler les différents niveaux d'interventions, à savoir :

- la planification spatiale (plan d'urbanisme)
- les opérations urbaines (lotissement)
- utilisation du sol (permis de construire)
- gestion de la propriété créée (immatriculation)

Toute cette situation est couronnée par une absence totale de corrélation entre les textes en présence. C'est pourquoi depuis plusieurs années, le Niger tente de réformer cette législation en vue de la rendre plus adaptée aux besoins de l'heure ainsi qu'à la hauteur des conflits à gérer dans l'urbanisme.

1.2 L'Aménagement Foncier et la Conservation des Titres

La législation foncière et domaniale Nigérienne est inadaptée au contexte démocratique actuel du Niger. Outre le fait qu'elle est souvent constituée de textes contradictoires, cette législation ne tient pas compte des modifications des rapports de force intervenues avec l'ère démocratique d'une part et fait recours à des procédures fastidieuses pour la majorité de la population d'autre part. De ce fait, cette législation n'est qu'un service d'une infime minorité d'urbains qui s'y conforment. La majorité des populations préfèrent l'ignorer et travailler sans elle y compris les propriétaires coutumiers des terres dont les droits restent encore mitigés aux yeux de cette législation.

Cette non participation des coutumiers à ce cadre dit formel constitue la preuve de l'inadaptation de la législation domaniale et foncière et présage des problèmes futurs importants sur les possibilités d'aménagement futur. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de revoir cette législation pour la rendre applicable à l'échelle de tous les acteurs.

1.3 Les activités des constructeurs et des promoteurs

La législation urbaine Nigérienne ne prévoit pas des conditions particulières de réglementation des activités des constructeurs et des promoteurs. Cette situation tient au fait que pendant longtemps, c'est l'Etat et ses démembrés qui étaient les principaux acteurs. La contribution du secteur privé restait marginale du fait de leur caractère informel. Cette situation a fait qu'il n'y a eu au Niger aucune disposition d'incitation des activités des constructeurs et promoteurs immobiliers, ce qui a eu pour conséquence de créer un vide important dans ce domaine.

Néanmoins, en décharge de l'Etat principal acteur, on peut préciser que l'Etat facilitait l'accès aux terrains urbains aux rares promoteurs qui formalisaient leur activité.

Mais il reste que l'Etat n'a mis en place aucun mécanisme de financement ou d'allègement de charges pour les promoteurs ce qui a eu pour effet de limiter la production formelle aux seules capacités de l'Etat et de ses démembrés.

Aujourd'hui, le Niger accuse un retard important dans ce domaine surtout à l'heure du désengagement de l'Etat au profit d'un secteur privé malheureusement embryonnaire.

1.4 Les réponses souhaitables

L'inadaptation de la législation urbaine et foncière ne fait pas l'ombre d'un doute au Niger. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de fournir des efforts dans les meilleurs délais tant pour combler les déficiences que pour adapter les textes existants à l'évolution socio-économique du pays.

Dans cette perspective il nous semble souhaitable :

- d'élaborer des textes législatifs et réglementaires sur l'urbanisme prévisionnel ;

- d'élaborer des textes législatifs et/ou réglementaires sur l'urbanisme opérationnel relatif à :
 - * l'acquisition des terrains nécessaires;
 - * l'équipement des terrains;
 - * la commercialisation;
 - * la réalisation de certaines opérations de construction.

Il s'agira pour ces deux niveaux :

- de définir le contenu de chacune de ces opérations, la procédure de leur élaboration approbation ainsi que le cahier de charge type et le règlement d'urbanisme y afférent;
- de disposer d'un texte de loi sur le statut juridique des sols, texte devant préciser les différents domaines fonciers ainsi que la réglementation applicable à chacun des domaines quant à leur mode de gestion et de disposition
- de disposer d'un texte définissant les modalités d'occupation du sol urbain
- d'alléger la procédure d'immatriculation en cours en Niger
- de mettre en place un dispositif financier et fiscal tendant à encourager les promoteurs et constructeurs immobiliers.

II. LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Avec des indicateurs H1 = 7,26 et H2 = 41,82 % pour Niamey, on comprend aisément que les ménages de la capitale (qui sont en moyenne moins pauvres que ceux de l'ensemble du pays) rencontrent d'énormes difficultés d'accès au logement.

L'indicateur H8 reste quant à lui non déterminé. De toute évidence la part du crédit logement par rapport au crédit total reste très modique. Ceci est une conséquence de l'inadaptation des systèmes de financement de l'habitat.

Il persiste par ailleurs une grande inadaptation du marché à la demande des ménages. En effet près de 50% des ménages de Niamey sont locataires tandis que 24,06 % sont soit logés temporairement à titre gratuit soit des squatters, donc de toute évidence en situation « d'occupation instable ».

La situation critique que révèlent les constats ci-dessus se justifie par la faiblesse des mécanismes de financement formels comme il transparaît dans les points ci-dessous.

2.1 Les financements par l'Etat

Sont classés dans cette catégorie les financements propres de l'Etat et ceux de ses démembrements en charge du financement et ou de la construction des logements (Crédit du Niger et Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilières -SONUCI).

Toutes les réalisations physiques menées jusqu'ici par toutes ces institutions n'ont pas encore atteint 1000 logements (pour un montant d'environ 9 milliards de F/CFA), alors que les besoins actuels sont estimés à plus de 4000 logements par an pour Niamey et plus de 40.000 pour l'ensemble du pays. Ces réalisations sont dans leur majorité constituées de rares opérations immobilières exécutées pendant des années sur des

financement exceptionnels. Aucun système d'apport permanent de ressources n'a pu être mis en place depuis l'arrêt en 1976 des dotations de C.C.C.E.

Le Crédit du Niger, établissement étatique en charge d'accorder des crédits à l'habitat a octroyé 513 millions F/CFA de prêts en 1993; ce qui, rapporté aux seuls ménages de Niamey, correspond à une moyenne de moins de 6.530 F/CFA soit 13 \$ US par ménage.

En ce qui concerne la SONUCI, elle a cessé toute activité de production de logements. Elle se consacre, depuis pratiquement 1979, à la gestion d'un patrimoine vieillissant et en diminution constante du fait de la location-vente et très récemment à des petites opérations d'aménagement de parcelles.

2.2 Financement par banques privées

Le financement de logements par les banques privées reste très marginal du fait de la durée des prêts en la matière et de la nécessité de disposer de ressources à long terme pour le faire convenablement. En effet les banques privées accordent souvent des financements d'appoint permettant à certains ménages d'achever les logements qu'ils ont mis en chantier à l'aide de leurs économies. De plus les taux d'intérêts pratiqués par celles-ci sont prohibitifs et inadaptés pour ce type d'investissement.

2.3 Financement de type mutualiste

Ces financements sont quasi-inexistants du fait de la rareté voire de la quasi-inexistence de groupements mutualistes.

2.4 L'Épargne populaire et les financements hors circuit bancaires

C'est la catégorie de financement de logement la plus importante au Niger car plus de 90 % des logements sont réalisés à travers cette voie.

Il faut noter, à ce niveau aussi que, le système formel reste marginal. C'est le cas de l'Épargne-logement qui bien qu'envisagé de longue date au Niger (cf statuts de 1971 du Crédit du Niger (CDN) qui stipule que « le CDN une compétence pour concevoir et mettre en service (...) toutes procédures susceptibles de promouvoir l'épargne-logement au Niger ») est resté lettre morte jusqu'en 1993. Depuis cette date le CDN a timidement initié ce produit en relation avec une opération de logements à construire clé en main. Deux types de possibilités sont offertes:

- un plan-épargne logement où des dépôts réguliers pendant quatre ans sans retrait donnent droit à un prêt à 15 %
- un compte-épargne logement où des dépôts avec possibilité de retraits mais présentant toujours un solde minimum de 25.000 F ouvre droit à un prêt à 16 %.

Les autres circuits qui s'apparentent au formel sont ceux qu'offrent les établissements publics et parapublics à leurs agents (sur leurs fonds sociaux en général sans intérêt) parmi lesquels on peut citer :

- la construction assistée ;
- le crédit d'achat de logement;
- le crédit d'achat de parcelle;
- la construction groupée de logement..

Le reste de la production des logements est fait sur les économies réalisées petit à petit par les ménages ou à travers des tontines. Cette voie de financement concerne près de 70 % des logements qui sont généralement construits sur plusieurs années.

2.5 L'accès des femmes au crédit

Au Niger, il n'y a aucune différenciation liée au sexe en ce qui concerne le crédit. C'est surtout au niveau de l'accès au bien immobilier que la femme est un peu plus lésée. En effet aussi bien dans les opérations de logements sociaux que dans les systèmes de partage d'héritages il y a eu souvent des barrières qui privilégient surtout les hommes.

2.6. Les garanties hypothécaires

Elles constituent une pratique utilisée par l'essentiel des institutions financières du Niger. La garantie hypothécaire intervient aussi bien pour le crédit immobilier que pour les crédits de financement d'autres activités (comme le commerce...). Elle permet aux opérateurs économique de disposer d'une garantie bancaire pour accéder à des prêts. Le seul facteur limitatif est le passage obligé au titre foncier dont la procédure reste encore fastidieuse aux yeux de la majorité.

III. LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT FONCIER

L'aménagement foncier demeure encore au Niger le fait exclusif de l'Etat et des collectivités. Néanmoins d'autres acteurs participent; notamment dans les grandes villes où les coutumiers procèdent à la réalisation de lotissements informels.

Quant au financement de l'aménagement foncier, il est le fait de l'Etat principalement avec les particuliers et les propriétaires coutumiers. C'est ce que nous nous proposons d'aborder dans les points ci-après:

3.1 Les actions des Pouvoirs Publics

Les Pouvoirs Publics Nigériens constituent tant au niveau national que local, les principaux acteurs de l'aménagement foncier et de son financement et cela à travers des lotissements classiques et les parcelles aménagés.

L'Etat fournit d'abord le terrain après expropriation des propriétaires coutumiers. Il fournit ensuite les études d'aménagement à travers ses services techniques (urbanisme) et procède à l'implantation des terrains par les biais du service topographique.

Dans les lotissements classiques, les terrains sont livrés aux acquéreurs sans la moindre viabilisation, cette dernière devant intervenir plusieurs années après par le biais de la collectivité bénéficiaire. Par contre lors des opérations de terrains aménagés, outre le financement des aspects ci-dessus, l'Etat équipe le terrain par la réalisation des principaux réseaux (voirie, eau, électricité, assainissement).

Suivant certaines estimations, les besoins annuels en terrains s'élèvent à 26.000 tandis que le système ne produit qu'environ 2.800 par an.

L'accumulation d'un important déficit pendant plusieurs années a permis la création d'un vaste marché de spéculation de terrains dans la capitale où l'accès à la parcelle par la majorité constitue une véritable gageure. De ce fait, les terrains produits sont achetés par les mêmes individus qui sont à la fois solvables et intégrés dans les circuits de commercialisation. C'est pourquoi, les opérations de lotissement ont rarement touché leur véritable clientèle cible qui présente d'ailleurs un handicap majeur : insolvabilité au regard des prix pratiqués.

Dans les autres villes du pays, malgré l'identité du système de production et de financement, la pression sur les terrains est moins forte que dans la capitale et les coûts plus bas, ce qui rend l'accessibilité des populations beaucoup plus grande.

Néanmoins on note une constante tant à Niamey que dans les autres villes du pays : l'accès des femmes à la propriété foncière ne connaît aucune limitation particulière hormis la solvabilité.

Par ailleurs, il faut noter que l'Etat a peu dépensé en matière d'infrastructures urbaines : 375F/CFA par habitants à Niamey et 749 F/CFA par habitants pour le Niger en entier en 1993. C'est dire que la pratique de la mise à disposition de terrains non aménagés aux populations constitue le principal mode d'aménagement de l'Etat même si aujourd'hui celui-ci tente de mettre en place une agence de restructuration/réhabilitation urbaine et d'aménagement de terrains urbains. Gageons qu'à travers cette nouvelle agence, de une expérience nouvelle de production de terrains aménagés en grande quantité et à des prix abordables verrait le jour.

D'autre part, l'importance des opérations d'aménagement foncier a conduit l'Etat à commencer à faire appel à des cabinets de géomètres privés pour les levés et l'implantation des lotissements et à des cabinets d'architecture et d'urbanisme pour les études d'aménagement.

3.2 La participation des particuliers à l'aménagement foncier.

Comme indiqué ci-dessus, les particuliers sont acteurs et bénéficiaires de l'aménagement foncier au Niger. En effet :

- les particuliers participent financièrement à l'aménagement fonciers par l'acquisition à titre onéreux des terrains

- les particuliers participent par le biais de la fiscalité
- les particuliers participent par la mise à disposition de l'Etat de leur patrimoine foncier attenant à la ville moyennant l'obtention sous forme de dédommagement d'un pourcentage de la superficie de leur champ.

Par ce fait, les propriétaires des terres contribuent au financement de l'aménagement foncier puisqu'en dernière instance, l'Etat ne paie rien pour acquérir les terrains devant servir à l'aménagement.

- Les particuliers participent par la création de lotissements informels par lesquels plusieurs morceaux de ville voient le jour (à Niamey par exemple). Il reste que ces lotissements informels constituent une cause importante de non maîtrise du développement urbain.

B - DECENTRALISATION ET GESTION DES VILLES

I. EVOLUTION DU CADRE LEGISLATIF

La décentralisation est un transfert de compétences par la création de nouvelles entités administratives permettant aux collectivités d'être dotées d'organes et de finances propres en vue d'une gestion efficiente de leurs affaires spécifiques .

Dans cette optique le Niger s'est allié dès son accession à l'indépendance à mettre en place un arsenal juridique capable à la fois de constituer le soubassement de l'unité et de la construction nationales mais aussi de constituer, à défaut de réponses définitives, des prémisses de solutions aux brûlants problèmes de développement économique et social du pays.

L'arsenal juridique est composé de lois, d'ordonnances, d'actes, de décrets et d'arrêtés pris pour organiser l'administration territoriale et préciser les responsabilités à chaque niveau. Ces textes réglementaires ont été parfois révisés ou mis en veilleuse suivant les différents régimes sans pour autant que le dispositif institutionnel traditionnel hérité de la colonisation ne soit mis en cause.

Au Niger , c'est avec la loi n°64-023 du 17 juillet 1964 et les lois n° 65-005 et 65-006 du 8 février 1965 qu'on a posés les premiers jalons de la décentralisation. En effet, la loi n°64-023 du 17 juillet 1964 crée des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ; la loi n°65-005 du 8 février 1965 détermine l'organisation des arrondissements et des communes, leurs compétences ainsi que les attributions de leurs organes de délibération et d'exécution; la loi 65-006 du 8 février 1965 détermine l'administration des arrondissements et des communes, les règles d'alinéation et de gestion de leurs domaines public et privé ainsi que leurs ressources.

La consécution du processus de décentralisation est intervenue avec le décret n°71-33 du 18 février 1971 portant transfert et cession d'immeuble au domaine public et privé des arrondissements, villes et communes de la République du Niger.

La réforme de l'Administration Territoriale intervenue en 1964 par la loi n°64-023 du 17 Juillet 1964 divise la République du Niger en département, arrondissements et communes.

Les départements sont divisés en arrondissements, et les arrondissements en communes. Les départements sont des circonscriptions administratives tandis que les arrondissements et les communes sont à la fois des circonscriptions administratives et des Collectivités Territoriales. Les communes constituent ainsi l'échelon local.

Il y a aussi le poste administratif qui est une sorte d'unité de base de l'action de l'Etat en attendant l'installation de la commune. Le Poste Administratif n'est pas une collectivité territoriale. L'agent de l'Etat nommé à la tête du poste administratif agit par délégation sous l'autorité directe du Sous-Préfet qui demeure le seul dépositaire de l'autorité de l'Etat.

Aujourd'hui on dénombre 21 communes au Niger dont 18 communes urbaines et 3 communes rurales.

Malgré le fait que les communes soient dotées d'organes et de finances propres, elles dépendent dans toutes leurs dimensions de l'autorité de tutelle qui est située le plus souvent au niveau de l'arrondissement lequel fait partie d'un domaine plus vaste constitué par le département. Cependant on note le cas particulier des 3 communes de la ville de Niamey érigée en Communauté Urbaine et dirigée par un Préfet Président placé sous la tutelle directe du Ministre de l'Intérieur.

La présence d'un certain nombre de services déconcentrés dépendant d'autres Ministères permet aux communes d'établir des relations avec des Ministères autres que celui de l'Intérieur.

Ainsi l'exercice du pouvoir au niveau des différents échelons de l'administration territoriale nous permet de noter l'existence de trois niveaux de compétences dans les faits; il s'agit du niveau central, du niveau régional, du niveau local.

Malgré les différents efforts entrepris par l'Etat du Niger en vue de rapprocher les services des administrés afin qu'ils prennent véritablement en charge eux-mêmes la production et la gestion de leurs services, on constate aujourd'hui encore un dysfonctionnement du système de décentralisation née de la centralité et de la concentration des pouvoirs. Donc l'exercice du pouvoir reste sans ambiguïté affirmé aux niveaux central et régional.

Les réalités de l'heure nées des exigences de la démocratie ont amené le Niger à procéder à des réformes législatives et institutionnelles. Actuellement un redécoupage administratif et une décentralisation poussée sont en cours. Certains textes y afférents sont d'ores et déjà adoptés par l'Assemblée Nationale.

II. LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

La loi n°65-005 du 8 février 1965 détermine le niveau de compétences des collectivités qui est essentiellement à l'échelle des limites du territoire des collectivités.

Le maire représente à la fois l'Etat et la Collectivité. Sous la robe de l'Etat, il est chargé de l'application des programmes de développement national qui lui seront transmis. Dans ce cas c'est le préfet qui est son autorité de tutelle.

Le maire, premier responsable de la collectivité, représente la commune et dirige d'administration municipale en vue d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Il est l'ordonnateur du budget et contrôle les comptes de la commune. Dans la gestion technique de l'administration, le Maire est secondé par un secrétaire général.

Les Communes sont également chargées :

- des études et des travaux d'urbanisme (urbanisme opérationnel - urbanisme prévisionnel)
- de la construction et de l'entretien de la voirie urbaine
- de la gestion des bornes fontaines et de l'éclairage public
- de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales
- de la construction et de l'entretien des équipements collectifs ainsi que de tout autre patrimoine immobilier propre à la collectivité
- de la régulation de la circulation automobile
- du ramassage des ordures ménagères
- du fonctionnement des services municipaux, de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation des populations.

III. LES MOYENS DES COLLECTIVITES LOCALES

La Commune qui est dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière dispose d'un personnel propre avec un budget voté chaque année et approuvé par l'autorité de tutelle.

Les ressources du budget sont déterminées par la loi n°65-006 du 8 février 1965 et son constituées par la fiscalité, les emprunts, les revenus et produits d'aliénation du patrimoine, les aides de l'Etat et les dons et legs.

Le budget est composé du budget d'investissement et du budget de fonctionnement. L'évolution des masses budgétaires montre une nette progression du budget de fonctionnement pendant que le budget d'investissement stagne ou régresse. Ceci de note de l'ampleur des besoins nés de la croissance de la population urbaine face à l'insuffisance des moyens des collectivités pour faire face aux besoins, même les plus élémentaires.

La Commune, circonscription administrative, dispose également de certains services de l'Etat dirigés par des agents affectés au sein des services municipaux; il s'agit des services du Trésor National pour le recouvrement, des contributions diverses pour l'établissement des coûts, des domaines, de l'agriculture, des ressources animales, des eaux et forêts.

D'autres services apportent également leur contribution : c'est le cas des services de l'Urbanisme et du Matériel des TP. Notons également la Caisse des Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) au titre des moyens pour le financement des investissements.

C - REDUCTION DE LA PAUVRETE ET CREATION D'EMPLOIS

Comme le ressort l'indicateur 1 (65,45 %) près de 2/3 des ménages nigériens sont en dessous du seuil de la pauvreté. Cette pauvreté est plus accentuée en milieu qu'en milieu urbain. En effet 86 % des pauvres et 87 % de très pauvres sont en milieu rural. L'indicateur 1 est de 42 % pour la ville de Niamey.

L'indicateur 2 (64 % pour le Niger, 51 % pour Niamey) montre pour sa part le niveau d'informalisation des activités des Nigériens.

Malgré ce contexte cruellement difficile, la crise économique qui secouait le Niger depuis le début des années 80, a obligé les autorités à adopter des mesures d'ajustement structurel qui ne sont pas sans aggraver la situation.

I. LES MESURES DE TRAITEMENT DE L'AJUSTEMENT

Au Niger il a été mis en place le Programme d'Atténuation des Coûts Sociaux de l'Ajustement (PACSA) qui est une mesure conçue pour atténuer temporairement les effets sociaux les plus difficilement supportables (et non véritablement pour diminuer et encore moins pour éliminer la pauvreté) qui émergeaient au niveau des couches sociales les plus pauvres. Certaines composantes de ce programme (dont les actions de l'agence de travaux NIGETIP) semblent atteindre les objectifs qui sont les leurs. Toutefois, la pauvreté relevée par les politiques de redressement reste bien présente et de plus en plus visible à cause de la faiblesse des performances économiques.

II. LES AGENCES DE TRAVAUX

Dans le cadre des mesures de traitement social de l'ajustement, il a été mis en place un programme multidonateur dont la gestion a été confiée à une agence de travaux : la NIGETIP qui est une association à but non lucratif dont l'objet est d'entreprendre des actions qui émanent des initiatives locales créatrices d'emplois et de revenus et qui aient un impact social évident notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, etc et qui soient d'intérêt public.

Le programme NIGETIP avait investi en fin 1993, plus de 2,451 milliards F/CFA en travaux divers réalisés à 90 % au profit des communes parmi lesquelles la Communauté Urbaine de Niamey reste le plus grand bénéficiaire. Il faut noter que les travaux NIGETIP rencontrent souvent des problèmes de maintenance compte tenu des difficultés de sa prise en charge correcte par les communes qui sont pour la plupart dans une situation de rareté financière.

En ce qui concerne l'objectif de création d'emplois salariés et de revenus, il ressort de l'analyse des différents marchés réalisés que le programme NIGETIP a été pourvoyeur d'emplois. On constate que le nombre d'hommes/jours de travail est passé de 49.863 en 1991 à 348.392 en 1993, c'est -à-dire multiplié par sept dans

cette période. Il faut noter que les manoeuvres (travailleurs sans qualification) occupent l'essentiel des emplois créés car sur les 16.003 emplois créés en 1993, on compte 8.932 manoeuvres soit 55,82 % du total.

Après viennent les ouvriers spécialisés et qualifiés et les agents de maîtrise (40 % du total) dont un grand nombre proviendrait des restructurations et des liquidations engagées dans le secteur moderne, du fait surtout de la réduction significative des dépenses publiques (notamment celles des investissements publics de l'Etat); laquelle réduction a été suivie d'un ralentissement des activités ou de la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier dans les BTP.

III. LES FONDS SPECIAUX DE DEVELOPPEMENT

Plusieurs fonds sociaux ou programmes d'actions sociales ont été mis en place au Niger parmi lesquels les principaux sont les suivants :

- Le Fonds Spécial de Développement

Ce sont des fonds mis à la disposition du Niger par la France pour atténuer les effets immédiats de la dévaluation du Francs CFA. D'un montant de 300 milliards F/CFA ces fonds ont été confiés (en gestion) à NIGETIP pour réaliser des opérations très similaires à celles de son programme propre.

- Les Fonds de financement de la Libre Entreprise au Niger

Ce sont des ressources mises à la disposition de l'Agence de Financement et d'Encouragement de la Libre Entreprise au Niger (AFELEN) par les bailleurs de fonds dont le FED. Grâce à ces fonds, l'AFELEN a déjà contribué à la création d'un millier d'emplois à travers plusieurs projets financés sur l'ensemble du pays.

IV. LES MESURES D'APPUI AUX ACTIVITES DU SECTEUR INFORMEL

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la présence et la croissance d'un puissant secteur informel ne peut être de nature à favoriser les missions de l'Etat, dans la mesure où ce secteur est difficilement fiscalisable et que, de ce fait, il ne pourra pas contribuer à améliorer les capacités financières de l'Etat.

Au Niger, il a cependant été constaté, tout au long des années 80, que le niveau d'investissement du secteur privé (tout comme celui de l'Etat) a considérablement baissé, à l'exception des micro-investissements dans le secteur informel. De plus avec la persistance de la crise économique le secteur formel tend à se contracter alors que l'on assiste parallèlement à une informatisation croissante de l'économie.

On peut affirmer sans risque de se tromper que la dynamique de l'informalisation de l'économie nigérienne est une réponse naturelle du milieu social à la crise car :

- elle permet de créer des emplois et de distribuer de ce fait des revenus quelque modestes soient-ils ;
- même si elle est une des expressions de la pauvreté il n'en demeure pas moins qu'elle contribue à limiter l'extension de celle-ci.

En terme économique, la valeur ajoutée du secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) s'est élevée en 1987 à plus de 225 Milliards et à près de 245 Milliards en 1990. A cette date, le secteur représentait

35,8 % du PIB total du pays contre seulement 12,9 % pour le secteur moderne marchand qui ne présentait qu'une valeur ajoutée de près de 88 Milliards. Les données disponibles pour 1992 montrent, quant à elles, que le secteur informel aurait procuré plus de 240.000 emplois permanents pendant que le secteur formel moderne n'aurait embauché que 65.000 travailleurs.

Une telle importance du secteur informel devait permettre la prise de mesures devant l'appuyer. Il reste que ces mesures n'ont été envisagées que ces dernières années. Au rang des mesures concrètes on note l'existence de trois (3) projets dont le financement est acquis il s'agit de :

- Projet d'Appui à l'Artisanat (P.A.A)

* Cout 1,154 Milliards F/CFA

* Financement RFA et Gouvernement Nigérien

* Orientations majeures : Amélioration de la performance économique et des conditions de travail des artisans-Organisation Crédit et Commercialisation.

- Projet PROFORMAR

* Cout : 822 Millions F/CFA

* Financement : PNUD, FED et Gouvernement Nigérien

* Orientations majeures : Intégration Agriculture et Artisanat

- Projet Développement Artisanal au Niger

* Cout : 2,09 Milliards F/CFA

* Financement : Luxembourg et Gouvernement Nigérien

* Orientation majeure : Développement de l'Artisanat.

A noter enfin que dans le cadre du Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté au Niger il est proposé (pour donner une impulsion significative à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des revenus) la mise en place d'un fonds d'appui dont la gestion sera confiée à des ONG spécialisées dans des crédits et micro-crédits pour le développement de l'artisanat et des services informels.

D - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES

I. LES POLITIQUES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Au Niger, la protection maternelle et infantile constitue une des préoccupations majeures. Avec un taux de mortalité maternelle de 7 %, un accouchement assisté à 5 % par un cadre de santé et à 2 % par une matrone, un taux de mortalité infantile de 123 ‰, le pays est sans doute parmi les moins performants dans la protection de la santé de la mère et de l'enfant.

La politique de protection maternelle et infantile du Niger est marquée par :

- l'insuffisance des moyens humains et matériels
- la mauvaise répartition des cadres de santé entre le milieu urbain et le monde rural
- l'éloignement des centres de soins et l'insuffisance de sensibilisation.

Ainsi, on relève seulement une moyenne nationale de :

- une sage-femme pour 6.052 femmes en âge de procréer (les normes OMS sont 1 sage-femme pour 5.000);
- une maternité pour 24.505 femmes en âge de procréer et 1 centre de santé maternelle et infantile pour 34.732 femmes en âge de procréer et pour 26.940 enfants de moins de 5 ans;
- un taux de couverture vaccinale des maladies cibles du P.E.V de 17,4 %.

S'agissant de la mauvaise répartition entre les villes et les campagnes, notons qu'à Niamey qui utilise 50 % des sages femmes du pays, il y en a 1 720 femmes en âge de procréer.

Quant à l'éloignement des centres de soins et le manque de sensibilisation qui concernent la majorité des nigériens, leurs conséquences peuvent être illustrées par le taux de visite prénatale qui est de :

- 20 % en milieu rural
- 86 % en milieu urbain.

Toutes ces disparités se vérifient également lorsqu'on observe la situation selon qu'il s'agisse de personnes riches ou pauvres.

II. LES ACTIVITES REMUNERATIVES DES FEMMES

Au Niger, la promotion des activités économiques des femmes est un facteur critique de la promotion générale du statut des femmes. En effet, il n'existe pas de statistiques proprement dites dans ce domaine. Mais en observant les choses de façon empirique, on constate que les femmes sont les plus pauvres parmi les pauvres que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural car environ 74 % des femmes sont sans emploi.

Les activités économiques principales des femmes reposent essentiellement sur le secteur informel tels que la vente de petits articles, la vente de beignets, un peu de l'élevage domestique, etc... : en somme des activités économiques non organisées, non structurées, donc non rentables.

L'accès des femmes aux facteurs naturels de production (terre, eau) est très difficile au Niger; de même que l'accès à d'autres ressources productives; ce qui influe beaucoup sur la productivité générale du travail des femmes. Un autre facteur non moins important qui demeure l'éducation. En effet les femmes constituent le segment le moins alphabétisés de la population (95 % des femmes sont analphabètes).

Eu égard à toutes ces contraintes, il s'avère donc très nécessaire de créer des instruments institutionnels adéquats pour mobiliser et canaliser les ressources destinées à des interventions spécifiques à la base en faveur des femmes et susceptibles de mettre opérationnellement en oeuvre les programmes de développement. Les stratégies spécifiques reposeront sur la création d'un fond spécial pour la promotion économique des femmes et de susciter l'émergence d'une association de droit privé (modèle juridique NIGETIP) qui sera chargée par convention avec les agences ministérielles de mettre en oeuvre leur programmes de développement à la base pour les femmes, et de mobiliser, former et professionnaliser les ressources humaines nécessaires.

III. L'ACCES DES FEMMES AUX SERVICES URBAINS ELEMENTAIRES

Au Niger, les femmes, bien que constituant plus la moitié de la population totale ont des difficultés d'accès aux services urbains élémentaires que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, des transports ou autres. Cela se traduit dans d'autres cas par la considération de la femme du point de vue traditionnel.

C'est ainsi que dans le domaine de l'éducation, l'accès des femmes à l'éducation de base constitue une préoccupation majeure au Niger qui compte moins d'un tiers d'enfants scolarisés. (En 1993 la couverture scolaire était de 29 %). Les filles ne représentent que 36 % des enfants effectivement scolarisés dans l'enseignement primaire: ce taux baisse drastiquement dans les cycles supérieurs. Les performances internes et externes du système éducatif sont insuffisantes. Le taux d'analphabétisme des femmes au Niger est l'un des plus élevés du monde : 95 %.

Dans ce domaine, les objectifs principaux seront de contribuer à :

- l'augmentation du taux de la scolarisation
- la promotion de la scolarisation des filles
- la réduction des disparités entre les zones urbaines et rurales
- l'amélioration des rendements internes et externes du système éducatif
- le renforcement de la capacité de gestion et de planification du Ministère de l'Education Nationale (MEN).

Dans le domaine de la santé, les femmes représentent l'une des couches les plus vulnérables au Niger. En effet le ratio de 1 sage-femme pour plus de 6.000 femmes en dit tout, (or les normes de l'OMS étant de : 1 sage-femme pour 5.000 femmes).

La politique nationale de santé au Niger reposera désormais sur les soins de santé primaire.

Eu égard à tous ces problèmes identifiés, l'accent sera mis sur :

- une priorité au processus de décentralisation, avec un accent sur l'opérationnalisation du district sanitaire (arrondissement)
- les soins curatifs, préventifs et promotionnels qui seront intégrés dans les soins de santé primaire
- la promotion des différentes composantes de la santé de reproduction afin de réduire le taux de mortalité maternelle
- la volonté d'asseoir une véritable politique de médicaments essentiels et de médecine moderne et traditionnelle
- la promotion de l'éducation pour la santé et l'hygiène du milieu.

En ce qui concerne le domaine des transports, les femmes sont victimes de beaucoup de préjugés ayant leur fondement dans la position qu'occupent les celles-ci dans nos sociétés. Par exemple une femme ne doit pas faire de l'autostop : on accepte très mal que les femmes qui conduisent etc... Sinon, il n'y a pas de discrimination dans les moyens de transport en commun (bus, taxis).

**E - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES GROUPES SOCIAUX
VULNERABLES.**

Les groupes sociaux vulnérables sont constitués essentiellement des personnes qui sont exclus des circuits économiques pour diverses raisons et qui vivent dans la précarité.

Il s'agit notamment, des enfants exclus du système scolaires (enfants des rues); des jeunes diplômés à la recherche du premier emploi et des personnes déplacées (réfugiées) et handicapées.

I. LES JEUNES ENFANTS DESCOLARISES (ENFANTS DES RUES)

Au Niger, le taux de scolarisation est de 27 % pour les garçons et de 19 % pour les filles. Ces faibles niveaux s'expliquent en partie par une mauvaise couverture en infrastructures scolaires (classes). Cette situation empêche à beaucoup de jeune enfants l'accès à l'éducation de base.

Aussi, nous avons respectivement pour le Niger et Niamey, au niveau de l'enseignement primaire 40 élèves/classes et 49 élèves/classes.

Au niveau de l'enseignement secondaire, nous avons 42 élèves/classes pour le Niger et 44 élèves/classe pour Niamey.

Ainsi, près de 70 % des enfants scolarisables sont exclus du système d'éducation formelle, une bonne partie de ces enfants surtout sans soutien vont rejoindre à la rue (orphelins, enfants abandonnés). Parmi eux beaucoup plusieurs progressivement des délinquants, ou mieux, des mendiants dans les centres urbains.

L'ampleur de cette marginalisation-exclusion infantile et juvénile au Niger se manifeste par des taux de criminalité assez inquiétant.

Ainsi, au niveau des crimes signalés par an pour 1.000 habitants, nous avons pour :

- les meurtres : 0,006 pour le Niger et 0,067 pour Niamey
- les vols : 0,86 pour le Niger et 7,19 pour Niamey.

Le traitement social de ce groupe vulnérable est difficilement pris en charge aujourd'hui par les institutions gouvernementales. En effet, il n'existe au Niger qu'un seul centre de rééducation pour les jeunes délinquants à Dakoro et un centre d'accueil des enfants abandonnés à Niamey qui joue d'ailleurs de lieu de transit pour les tout-petits en attendant une adoption probable.

Toutefois des ONG interviennent en faveur de ce groupe, il s'agit de SOS kinderdorf et de l'Agence des Musulmans d'Afrique.

Ceux qui ont pu accéder à ce centre sont totalement pris en charge (éducation, santé, logement et formation professionnelle) jusqu'à leur réinsertion dans la communauté.

Compte tenu de la faible capacité d'accueil de ces centres et de l'immensité des besoins, une véritable politique doit être mise en place pour assurer les besoins de ce groupe.

II. LES JEUNES DIPLOMES SANS EMPLOIS

L'estimation du nombre des jeunes diplômés sans emploi est difficile du fait que cette situation est nouvelle et que très peu vont s'inscrire à la main-d'oeuvre.

En effet, il y a quelques années la quasi-totalité des jeunes diplômés est absorbée par la Fonction Publique. Mais depuis deux (2) ans l'Etat a cessé de recruter, et le secteur privé en proie à la crise économique, licencie au lieu de recruter.

Quelques uns de ces jeunes diplômés ont pu s'introduire dans le circuit du secteur informel et se débrouillent pour vivre. La grande majorité attend une solution de la part de l'Etat.

Le Programme d'Appui à l'Initiative Privée et à la Création d'Emploi (P.A.I.P.C.E), mis en place en 1987 par l'Etat, n'a pas atteint son objectif dans l'appui aux jeunes diplômés. De sa création en Mai 1994, il n'a appuyé que 9 diplômés pour la création de leur entreprise.

Quelques diplômés ont pu s'installer grâce au programme, il s'agit principalement des Bureaux d'Etudes de BTP (Architectures, Ingénieurs, etc..).

III. LES REFUGIES - LES PERSONNES DEPLACEES ET LES HANDICAPES

Au Niger, le phénomène de réfugiés et de personnes déplacées est assez nouveau. Il existe bien un certain nombre de réfugiés ayant fui leur propre pays à cause de la guerre.(Tchad, Mali), mais ceux-ci sont pris en charge par le H.C.R, à travers le PNUD.

Quant aux personnes déplacées à cause des troubles sociaux internes (rebellions) et de la sécheresse, celles-ci se retrouvent surtout en milieu urbain. Elles sont laissées à elles-mêmes et vivent de mendicité.

Les handicapés, représentent 1,3 % de la population totale du pays dont 85 % se trouveraient en milieu rural. Ils constituent la grande majorité des groupes vulnérables. Leur prise en charge par les structures gouvernementales est très mal faite, du fait des lourdeurs administratives, de la grande dispersion géographique des handicapés et surtout en raison du manque des ressources et des difficultés à intéresser les bailleurs de fonds traditionnels à cet aspect de la pauvreté.

Ainsi, en dehors des Associations Nationales de Handicapés (Aveugles, sourds et malendants, moteurs) où les membres s'entre-aident, seules les O.N.G caritatives prennent en charge ce groupe marginalisé, par la création des conditions d'insertion socio-économique pour que les handicapés améliorent leur sort. (ADRA-NIGER, CARITAS, ORGANISATINO OECUMENIQUE DES EGLIGES, etc...).

F - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

I. LES REJETS DES DECHETS URBAINS DANS LE MILIEU NATUREL

Les centres urbains ont connu ces dernières années, une croissance démographique dont les conséquences sont multiples tant sur le plan de la préservation de l'éco-système, que sur les plans des habitudes alimentaires, de déplacement, de production de biens finis etc..., sans oublier que l'utilisation de l'eau potable et son évacuation, ainsi que d'autres besoins entrant dans le cadre des activités de tous les jours ne cessent de croître dans l'espace urbain.

Cette augmentation de consommation de biens pose le problème de leur évacuation dans le milieu naturel.

Dans le cadre de la protection de l'Environnement, il y a un code d'hygiène et d'assainissement qui traite du rejet des déchets urbains dans le milieu naturel.

Plusieurs Ministères interviennent dans le cadre de la protection de l'Environnement tels que celui de la santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement, de l'Equipement, l'Intérieur, tout ceci après 1980, car avant cette date, il n'y avait aucune politique relative à l'évacuation des déchets urbains.

Avec le lancement de la Decennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (D.I.E.P.A) de 80 à 90, plusieurs de nos centres urbains ont été dotés de plusieurs schémas directeurs tels que celui de l'urbanisme et de l'assainissement.

Cette nouvelle orientation a permis de programmer suivant l'urgence le volet ayant trait aux rejets de déchets urbains, nommés d'ailleurs « Evacuation des Ordures ». C'est ainsi qu'à :

- MARADI ; ville de plus de 100.000 habitants en 1995, un système de ramassage des ordures a été mis en place par la présence de 150 contenaires éparpillés dans une partie de la ville, et ne couvrant à peine la moitié de celle-ci. Ce programme a été financé par la K.F.W pour un montant de 1 Milliard de F/CFA.

Le rejet se fait sur une décharge contrôlée, mais cela n'est pas respecté compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et financières de la municipalité, qui à la charge de l'exploitation et de l'entretien du système.

- NIAMEY; la Capitale, avec une population de plus de 600.000 habitants, a un système de ramassage des ordures, à l'image de celui de Maradi. Il a été mis en place en 1984 avec 240 containers, qui ne couvrent pas toute la ville, et dont le financement provient de la Mairie et de la K.F.W. Ce dernier

bailleur de fonds est intervenue pour la construction du garage municipal équipé en matériel et en outillage afin de mieux cerner l'évacuation des ordures. Un don japonais de matériel roulant de plus 1,5 milliard a été également octroyé à la Mairie.

Malgré tous ces efforts, les ordures jonchent partout la ville par manque de continuité dans l'investissement.

Quant aux autres villes telles que Tillabéri, Dosso, Diffa, les municipalités s'en chargent avec leur maigre moyen.

II. BESOINS EN COMBUSTIBLES

Les besoins en combustibles croissent également compte tenu de l'accroissement démographique des centre urbains et villages.

Pour ce faire, un « Projet Energie » a vu le jour dans le cadre de la réduction de la consommation du bois, de la vulgarisation des méthodes appropriées pour baisser non seulement le coût engendré par l'utilisation de certains combustibles, mais également réduire la corvée de nos braves mères et soeurs.

Toutes les sources d'énergies notamment le pétrole, le gaz, le soleil, l'électricité connaissent un début d'utilisation.

La situation est loin d'être maîtrisée, car chaque année des quantités importantes d'arbres sont abattus pour servir de combustibles dans les foyers ruraux et urbains.

Cela aggrave la désertification chaque année entraînant la dégradation perpétuelle de l'Environnement.

Aussi la vulgarisation du « Foyer Amélioré » au niveau de l'ensemble de la population du pays doit être encouragée.

III. EXTENSION DES PERIMETRES URBAINS

La croissance démographique et le flux des migrants sont à la base de l'extension des périmètres urbains

Or les extensions de ces périmètres urbains engendrent les extensions des infrastructures et équipements urbains notamment qui est celui du V.R.D (Voirie et Réseau Divers)

- la voirie, l'alimentation en eau et en électricité, le transport en commun, le ramassage des ordures, l'évacuation des eaux usées et pluviales

Ces extensions se font au détriment des surfaces cultivables.

IV. TRANSPORTS URBAINS

Les transports urbains connaissent aujourd'hui un développement tel que la dégradation de l'Environnement se pose différemment selon la taille de l'agglomération.

Des terrains vierges sont mis en valeur pour mieux répondre aux besoins de circulation et autres.

Par ailleurs, les transports urbains posent le problème de récupération des huiles moteurs, celui de la pollution, l'occupation illégale du domaine public.

Quant à l'analyse des gaz émis par les véhicules, aucun matériel n'y est disponible.

Les pneumatiques après usage, les épaves des véhicules sont jetés dans la nature, et contribuent à la dégradation de l'environnement. L'utilisation de véhicules en transport individuel consommant trop d'espace pour leur stationnement contribue à accentuer les problèmes d'environnement liés au transport.

V. MATERIAUX LOCAUX ET LOCALEMENT PRODUITS

La production des matériaux locaux a l'avantage de ne pas faire sortir les devises. Cependant l'environnement subit les conséquences de cette option surtout en l'absence d'une politique de suivi et de réhabilitation rénovation des carrières d'extraction .

En fin d'exploitation ces carrières sont transformées en décharges non contrôlée des ordures ménagères et parfois en lieux de rejet d'eau usées. Pendant la saison des pluies, elles se transforment en mares, lieux privilégiés de reproduction de moustiques et autres vecteurs nuisibles à la santé des populations.

Le bois est le matériau le plus utilisé non seulement pour le chauffage mais aussi dans la construction des habitations à raison de son faible coût.

Certaines O.N.G sont entrain de faire la promotion de la construction sans bois pour diminuer la consommation du bois.

Les usines spécialisées dans la fabrication de matériaux, telles que l'usine de Cimenterie de Malbaza constituent de fait un cas de pollution de l'air, dont le dépôt se constate sur un grand rayon aux alentours de l'usine.

Quant aux autres matériaux, tels que la brique cuite, l'usine a dû fermer ses portes à cause du coût élevé de l'énergie. L'argile ou le banco, utilisé dans les constructions exige de la réparation chaque année. La recherche de l'imperméabilisation d'un tel matériau serait la bienvenue.

G - CONSTRUCTION DANS LES ZONES DANGEREUSES

A Niamey, comme dans les autres centres urbains du pays, les populations pauvres réalisent des constructions d'habitation sans normes et dans des zones sujettes à des inondations, ce qui en année de haute pluviométrie engendre des situations d'écroulement des maisons.

Les inondations sont la conséquence du manque d'ouvrages appropriés pour l'évacuation des eaux de pluies. Beaucoup de constructions ou d'habitations sont réalisées dans des zones basses où la possibilité d'évacuation des eaux est impossible eu égard au financement que requière la réalisation d'infrastructures pouvant assainir ces zones.

A chaque saison des pluies on enregistre à Niamey des inondations dans les quartiers dépourvus d'ouvrages de collecte des eaux pluviales. Cependant il n'y a pas de statistiques fiables indiquant le nombre d'habitations endommagées ni leurs coûts.

Les zones industrielles sont classées comme dangereuses compte tenu des risques permanents qu'elles présentent. Les dangers liées à celles-ci à Niamey ne sont pas répertoriés. Les établissements classés < zones dangereuses > sont des périmètres de la zone industrielle qui jouxtent des zones d'habitations . Les constructions faites dans ces zones d'habitations n'ont pas prévues des dispositifs en cas de danger.

H - TRANSFORMATIONS SOCIALES

I. PERMANENCE DES STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES

Au Niger la permanence des structures sociales traditionnelles dans les villes est une réalité même dans la capitale Niamey. C'est ainsi qu'on rencontre par exemple, dans les toutes les villes, la fonction du chef de quartier qui est une autorité coutumière traditionnelle.

Par ailleurs le système d'entraide sociale que l'on connaît dans les villages se rencontre également dans les centres urbains.

Cette entraide se manifeste par une solidarité lors des événements familiaux ainsi que dans le cadre de la réalisation de certains travaux d'intérêt collectif.

II. L'ESSOR DES ACTIVITES INFORMELLES

Les activités informelles représentent une réalité économique et sociale importante dans les centres urbains au Niger. Le développement de ces petites activités économiques résultent des initiatives des citoyens pour créer, par leurs propres efforts, des opportunités d'emploi et de revenu.

Et l'effritement du secteur moderne de l'économie, du fait de la crise structurelle que connaît le Niger, renforce le développement des activités informelles.

Ainsi l'on constate respectivement pour le Niger et Niamey que 65 % et 51 % de la population active évolue dans le secteur informel. L'économie nigérienne s'informalise de manière accélérée.

La part du secteur informel dans le PIB est passé de 77,2 % eT 1983 et 86,9 % en 1993.

Ce secteur continuera à maintenir la croissance, du fait de la persistance des causes profondes qui l'ont engendré. Il s'agit d'un fort taux de croissance démographique, de l'incapacité du secteur moderne de l'économie à satisfaire les besoins de consommation du grand nombre, de l'inadaptation de politique et des systèmes et de formation qui marginalisent de plus en plus les jeunes condamnés au chômage.

Le développement des activités informelles est un phénomène structurel et durable au Niger. En tant que réalité incontournable il convient d'en mesurer la portée et les limites pour un meilleur développement de nos centres urbains.

I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESEAUX DES VILLES

I. POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIGER

Dès son accession à l'indépendance, le Niger a mis un accent particulier sur la nécessité de planifier son développement économique et social. A cet effet, une série d'approches planificatrices furent utilisées dont les grandes étapes sont les suivantes :

1.1 La Période de 1960 à 1976

Jusqu'en 1968, la période a été marquée après une double volonté :

1) asseoir le processus de développement sur des bases solide : bonne connaissance des réalités et l'installation d'infrastructures de base.

Cette volonté s'est étant traduite par un Plan Triennal Intérimaire 1961-1963 constitué essentiellement de « programmes d'études de base et de recherches », complété par un programme d'équipement élaboré en 1964.

2) Inscire les objectifs de développement dans une vision à long terme. Il faut élaborer dans cet esprit les « Perspectives Décennales » 1965-1975 ayant servi de cadre à l'élaboration du Plan Quadriennal 1965-1968. Pendant cette période, le financement des actions prévues dans les différents plans, a été basé essentiellement sur le recyclage des surplus agricoles.

La période de 1968-1976 a été marqué par une certaine hibernation du système de planification liée à la forte sécheresse que le Niger a connu.

1.2 La Période 1976-1983

Avec la sécheresse dont le Niger fut victime en 1973-74., le secteur rural, jusque-là moteur de l'économie nationale, cessa de générer des ressources susceptibles de financer le développement.

Le relais a été pris par le secteur minier avec la mise en exploitation des mines d'uranium dans le nord du pays. En conséquence donc, la planification du développement de croissance soutenue par un fort endettement extérieur.

L'autosuffisance alimentaire devient la première priorité des plans de développement. Aussi, la stratégie de croissance reposait sur une modernisation de l'agriculture et de l'élevage et comprenait aussi un programme ambieux d'infrastructures économiques et sociales.

Pendant cette période ont été élaborés deux plans qui sont le Plan Triennal 1976-1978 et Plan Quinquennal 1979 -1983

1.3 La Période de 1983 - 1991

La chute des cours mondiaux de l'uranium a eu des répercussions néfastes sur les finances publiques du Niger, ce qui a fortement réduit les capacités d'actions du Pays. Aussi, la priorité qui s'est dégagée au cours de cette période a été principalement l'assainissement des finances publiques et la restructuration des grands équilibres macro-économiques.

La prise en charge de ces priorités s'est traduite par l'élaboration de deux programmes :

- Le Programme Intérimaire de Consolidation (PIC) 1984 - 1989 visant à assainir la situation financière dans la perspective d'un futur plan de développement.
- Le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) 1986 - 1987 (Ajustement du secteur des entreprises publiques) visant à contenir les déséquilibres financiers et à relancer la croissance sur des bases plus élargies et renforcées.

Ces deux programmes furent suivis du Plan de Développement et Social (PDES) s'inscrivant dans la logique des précédents programmes avec pour objectifs le parachèvement du PAS et la relance à moyen terme et la préparation de l'avenir à long terme.

Bien qu'à l'occasion de ces différents plans, les pouvoirs publics ont perçu, la nécessité de prendre en compte la dimension spatiale dans la planification du développement, cependant dans sa concrétisation, le système de planification a très peu accordé de place à l'approche spatiale.

Par ailleurs, la planification est resté dominée par une approche fortement sectorielle. Les activités qui ont eu des effets structurants : (Infrastructures économiques et sociales, aménagements hydro-agricoles, projets de développement...) ont été généralement initiés dans le cadre de programme sectorielles d'investissement.

Une autre caractéristiques non moins importante de cette planification est son caractère fortement centralisé et cela, malgré les réformes sur la décentralisation et la déconcentration administrative amorcées à partir de 1964.

Concernant ce bilan des politiques de planification, on peut affirmer que l'insuffisance de la prise en compte des dimensions spatiale et prospective et l'absence d'une plus grande intégration des secteurs a eu pour conséquences des incohérences ressenties au niveau des secteurs d'activités .

II. LA PLACE DE LA CAPITALE DANS LE RESEAU URBAIN REGIONAL

Pour mieux apprécier la place de la capitale dans l'organisation urbaine régionale, il serait utile de définir un certain nombre de concepts et leur utilisation au niveau national.

La seule définition officiellement connue jusqu'à ce jour, c'est celle donnée par les deux derniers recensements généraux de la population de 1977 et 1988. Pour autant, les deux recensements conduits par la même structure nationale, n'ont pas retenu une même et unique définition.

Ainsi au RGP1977 : seuls sont considérés comme centres urbains, les agglomérations Chefs-lieux de Départementaux, d'Arrondissements et de Postes Administratifs. La dernière catégorie est assortie d'une condition supplémentaire : avoir une population supérieure ou égale à 2.500 habitants.

Au RGP 1988, la dernière catégorie ci-dessus mentionnée a été exclue du champ de définition du centre urbain pour ne retenir que les chefs-lieux de Départements et d'Arrondissements.

Ainsi en 1977, 42 centres étaient concernés pour une population de 656.200 habitants (soit 12,9 % de la population totale) et en 1988, 39 centres urbains regroupant 1.096.000 habitants ou 15 % de la population totale.

Comme on le voit à travers les deux recensements, le concept de centre urbain au Niger est basé sur un critère essentiellement administratif, ce qui a pour effet de sous-estimer considérablement l'ampleur du phénomène.

En outre l'absence d'autres critères tels que l'importance de la population agglomérée ou la prédominance de l'activité extra-agricole, ne permet pas de faire une comparaison entre les villes du Niger et entre elles et les autres de la sous-région. C'est pourquoi beaucoup de spécialistes dans un souci d'homogénéisation, retiennent le seuil de 5.000 habitants pour qu'une agglomération donnée soit considérée comme urbaine.

Pour l'heure, le réseau urbain nigérien est défini à partir des centres administratifs présentés comme suit :

- Niamey, la capitale est une agglomération particulière compte tenu de son statut et ses multiples fonctions (politiques, administratives, économiques, sociales...).
- Les Chefs-lieux de départements qui sont au nombre de Sept (7) : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.
- Les Chefs-lieux d'Arrondissement au nombre de 36.

Toutefois, il convient de souligner que ce classement ne rend pas effectivement compte de la réalité urbaine du Niger car par exemple, il n'y a aucune commune mesurée entre un centre comme Tillabéry (le dernier Département à être créé en 1988) avec un peu moins de 10.000 habitants en 1988 avec Zinder deuxième ville du pays de par sa population (plus de 100.000 habitants en 1988).

Le critère démographique évoqué ci-dessus apparaît dès lors comme un instrument de comparaison à travers le temps.

Niamey, première ville du pays et capitale d'Etat. Elle se situe dans la partie ouest du pays sur les rives du fleuve Niger. Elle est devenue capitale du pays depuis 1926, soit seulement depuis 69 ans.

Sa position géographique par rapport au pays paraît « excentrique » mais sa taille relative (population atteignant près de 400.000 habitants en 1988), son niveau d'équipements (institutions politiques, administratifs, culturelles...) lui confère une prééminence absolue dans le réseau urbain national.

Elle récupère par conséquent, l'essentiel des investissements urbains qu'ils soient de fonction locale ou nationale.

III. STRUCTURE DU RESEAU URBAIN NATIONAL

A part quelques villes existantes avant la période coloniale, la plupart des centres urbains ont accédé à ce statut à la suite de leur création en centre administratif chargé principalement d'une mission d'encadrement de la population, mais aussi d'animation de l'activité socio-économique.

Comme on l'a indiqué ci-dessus, l'utilisation du seul critère administratif ne permet pas de mieux saisir non seulement l'ensemble de la réalité urbaine, mais aussi, ce critère ne permet pas les comparaisons indispensables.

Aussi les spécialistes conviennent de retenir le critère démographique qui permet de considérer comme une entité urbaine toute agglomération de 5.000 habitants (parfois en dessous entre 2.500 et 4.500 habitants).

L'appréciation du réseau urbain nigérien dont nous présentons ci-dessus une image actuelle et projetée est tirée d'une réflexion toute récente sur les villes nigériennes (Rapport analyse du secteur urbain F. Giraut, BM. Projet Urbain du Niger).

Prenant pour base du Centre Urbain, une population agglomérée de 4.500 habitants, l'étude a permis partant des données des recensements administratifs de 1956 et 1962 et recensements généraux de la population (RGP) de 1977 et 1988, d'établir une typologie des centres urbains distinguant :

- a) les « petits villes », les centres ayant entre 4.500 et 25.000 habitants (2) ;
- b) les « villes moyennes », les centres ayant entre 25.000 et 120.000 habitants pouvant être englobées à la catégorie des « grandes villes ».
- c) la Capitale Niamey (plus de 200.000 habitants en 1977) pouvant être qualifiée de « métropole ».

L'image de l'armature urbaine contemporaine fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- déséquilibre lié tant aux potentialités bioclimatiques, que la répartition des hommes et des activités agro-pastorales (le territoire considéré comme « utile » du pays se limite à la bande sud sur 250 km x 1.200 km allant des confins du Burkina Faso au Lac Tchad, en suivant les frontières du Bénin et surtout du Nigéria). Le nord du pays étant essentiellement désertique.

- la localisation des villes qui paraît obéir à plusieurs principes, apparaît linéaire : au sud-ouest l'axe du fleuve au sud et au sud-est celui de la route de « l'unité » qui relie Niamey (la Capitale implantée à l'ouest) à N'Guigmi (sur le Lac Tchad), au centre et au Nord celui de la « Route de l'Uranium » qui relie la « Route de l'Unité » à la ville minière d'Arlit, seule ville (avec sa jumelle d'AKOKAN) à voir une localisation asyptique, liée à l'activité minière qui l'a vue naître et prospérer.

- A part Arlit et Akokan, la Capitale Niamey et toutes les autres villes moyennes font figure d'étapes sur un des axes précités.

Le cas décrit ci-dessus se présente aussi concernant un certain nombre de petites villes, marchés ruraux jalonnait les itinéraires, tandis que d'autres se disposent plutôt nébuleuses, sur une profondeur de 100 à 150 km à partir des axes principaux.

Une variante de ce système est représentée par les petites villes satellites que l'on trouve notamment autour de Niamey (Kollo, Say, Ouallam...), de Maradi (Madarounfa, Aguié), de Tahoua et même Zinder.

Compte tenu de l'enclavement du pays, le phénomène de frontière (cas du Nigéria), exceptionnellement le Bénin (avec Gaya), joue un rôle qu'apparaît en première ligne, l'importance des réseaux de communication, particulièrement le réseau routier comme témoigne la dizaine d'axes bitumés partant de la route nationale n°1 (Route de l'Unité) en direction du Nigéria, c'est-à-dire vers les métropoles géantes des régions littorales, via d'autres villes proches de celles du Niger : KANO, SOKOTO, ZARIA, comparables à Niamey.

Par le biais de ces routes, certains postes frontières sont devenues de véritables villes côté nigérien (DAN ISSA, Matamèye, Magaria...).

L'esquisse de armature urbaine évoque ci-dessus, amené l'étude à distinguer plusieurs familles de villes :

- celles du fleuve (Niamey, Dosso en périphérie...)
- celles de la Route (Tahoua, Agadez, Niamey...)
- celles de la Frontière (Maradi, Zinder, Birni N'konni, Gaya)
- les cités minières (Arlit, Akokan)
- les centres ruraux.

La comparaison et l'agencement de l'armature et le fruit d'une longue histoire ayant connu trois phases :

- à l'aube de l'Indépendance, sur fond de villes très anciennes (Agadez, Zinder...), se présente une armature urbaine embryonnaire ou première génération de villes nigériennes.
- au déclin de ces villes anciennes, correspond la seconde génération des centres urbains nés des impératifs militaires et politiques de la conquête coloniale, confortée ensuite par la nouvelle organisation administrative du pays : 16 cercles ayant chacun un chef-lieu et création d'un certain nombre de postes administratifs.

A l'exception de Niamey, tous restent de petites villes en 1956.

- à l'indépendance, la nouvelle réorganisation administrative (1964) va rapporter une mutation rapide et presque spectaculaire dans l'armature urbaine du pays, en redécoupant le pays en sept départements eux-mêmes subdivisés en arrondissements (actuellement au nombre de 36) et en cantons ruraux, par la suite certains d'entre elles furent érigées en communes urbaines, recevant ainsi l'équipement urbain indispensable pour la vie de leur ressort territorial. Cet effort d'équipement a également concerné (mais de moindre importance) les Chefs- lieux d'arrondissement.

Les conséquences en ont été l'exode rural vers ces centres promus à ce nouveau statut alors que jusque-là ce mouvement se dirigeait vers le Nigéria et les autres pays côtiers. Mais l'exode s'explique surtout par des causes structurelles affectant le monde rural (défrichements, raccourcissements des jachères, surpâturage, érosion des sols, avancée du désert, décalage production vivrières et progression démographique...) et Niamey en a été le bénéficiaire de 1er rang. Cette troisième génération de villes a vu surtout l'apparition des villes créées en plein désert nigérien = Arlit, Akokan...

- A la période des années 1980 = le processus d'urbanisation est grandement affecté par la crise économique par un rééquilibrage dudit processus.

Cette période va voir s'estomper la macrocéphalie de la Capitale (ne faisant que 392.000 habitants en 1988, contre seulement 225.000 habitants en 1977 alors que les projections mêmes les moins optimistes la vouait une ville qui accueillerait au moins 500.000 habitants en 1990).

Par contre les villes moyennes on vu non seulement leur nombre s'accroître (en plus de Zinder, Maradi et Tahoua, les agglomérations d'Agadez, Arlit, Birni N'konni et Dosso accèdent au même rang), mais aussi une augmentation de leur coût démographique (10,7% par an de 1977 à 1988 en moyenne).

Le nombre des petites villes va aussi augmenter, passant de 25 à 52 durant la période des deux recensements et leur croissance moyenne est passée de 4,8 % à 7 % par an de 1956-1977 à la période 1977-1988, même si on a pu observer que le poids relatifs de ces centres n'ait augmenté (35 % des citadins en 1988 contre 36 % précédemment).

L'apparition de cette quatrième génération des villes nigériennes à l'exception de quelques cas isolés), elles se répartit équilibrément entre les régions frontalières du Nigéria et la région du fleuve.

Ces centres élémentaires qui forment la trame essentielle du réseau urbain, se structurent au fond des campagnes ou jalonnent les axes majeurs, parfois très proches d'une villes plus importante : Kollo, Karma, Torodi autour de la Capitale, ou Madarounfa à proximité de Maradi).

TROISIEME PARTIE

SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

TROISIEME PARTIE : SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

INTITULE DU PROJET : « *AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE L'HABITAT EN MILIEU URBAIN* » (*REHABILITATION DU QUARTIER YANTALA BAS DE NIAMEY*)

Justification

Pays sahélien ayant connu ces dernières décennies le passage de sécheresses catastrophiques (1974 et 1984) qui ont accentué le phénomène d'exode rural, le Niger est confronté à un rapide accroissement des populations dans les villes. Ce qui entraîne une urbanisation démesurée (souvent incohérente) à travers laquelle les villes, notamment la capitale Niamey ont déjà «phagocyté» plusieurs anciens villages environnants.

Compte tenu de la faiblesse des institutions existantes et de l'insuffisance des moyens financiers, l'absorption se produit en général en intégrant tels quels ces noyaux villageois aux tissus urbains périphériques, qui connaissent eux-mêmes, une crise aiguë en infrastructures et équipements. De ce fait, les nouveaux quartiers de ville que deviennent ces noyaux sont presque toujours caractérisés par un notoire sous-équipement, une structure inadaptée à tout fonctionnement urbain et une détérioration progressive des conditions de vie de leurs populations. Yantala-Bas est entre autres à Niamey, ce type de quartier.

De toutes les idées de projet développées sur ce quartier, on retenait en début des années 1980, celle d'une restructuration avec mise en place d'infrastructures et équipements socio-collectifs et surtout avec, tant que faire ce peut, maintien sur place de la population. Une requête du Gouvernement fut adressée au P.N.U.D. et au F.E.N.U. pour l'assister dans la réalisation, à titre pilote, de cette opération d'un type nouveau au Niger. Alors que se négociaient les modalités de mise en oeuvre de cette intervention, le Séminaire National sur l'Habitat Urbain au Niger ⁽¹⁾ recommanda, entre autres (dans la perspective de remédier aux inadmissibles situations de ce genre de quartiers et de procéder à de plus saines extensions urbaines) :

- de lancer des programmes de restructuration des quartiers anciens et spontanés existants ;
- de viabiliser, ne serait-ce que sommairement, les futurs lotissements avant la cession des lots correspondants aux populations.

⁽¹⁾ Séminaire tenu à Niamey en début juillet 1984 et dont les conclusions - recommandations constituent les grandes lignes de la Politique Nationale de l'Habitat

Ces recommandations viennent activer le dossier du «Projet Yantala» pour lequel un Accord de Projet fut signé dès le 30 Août 1984 entre le P.N.U.D. et le Gouvernement du Niger «pour la mise en place d'un Bureau de Projet ayant pour but d'assister le Gouvernement à améliorer les conditions de vie et de l'habitat des populations vivant dans les quartiers les plus défavorisés de Niamey»⁽²⁾. Cet Accord consacre une phase d'études du projet qui démarre en début 1985 pour s'achever en 1987. L'évaluation la même année de cette phase aboutit sur la conclusion de lancer dans les meilleurs délais la phase opérationnelle (phase de réalisation) dans laquelle le F.E.N.U. assurerait le financement des investissements.

Objectifs

• Objectifs à long terme

L'objectif principal du Projet consiste à jeter les bases d'une politique d'amélioration qualitative et quantitative de l'habitat à travers la réhabilitation du Quartier Yantala-Bas dans lequel l'absence totale d'infrastructures et d'équipements urbains ainsi que la précarité des constructions font peser sur la population, des risques permanents et très élevés. Il s'agit pour ce faire de promouvoir de manière pratique, un système de production d'espace urbain basé sur les notions d'accessibilité financière, de recouvrement des coûts, de reproductibilité, d'emploi de ressources locales en matière de construction, de participation de la population, etc.

• Objectifs immédiats

Les objectifs à court terme du Projet sont :

- Restructurer Yantala-Bas en le dotant de réseaux viables de voirie, d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau et de collecte d'ordures ménagères ainsi que d'équipements collectifs tels que école, dispensaire, marché, mosquée, aires de jeux et jardins publics ;
- Aménager, à côté de Yantala-Bas, un nouveau lotissement pour reloger, en priorité, la population dont le déplacement sera nécessaire à la restructuration (après le relogement, le reste des parcelles du lotissement sera vendu à la population à faible revenu de Niamey) ;
- Installer des blocs sanitaires publics (latrines/douches) à divers endroits des deux zones et doter gratuitement chaque concession de latrines individuelle ;
- Instituer à travers la Caisse Nationale d'Epargne du Niger (C.N.E.N.), un système de crédits pour faciliter l'accession de la population à faible revenu à la propriété foncière et immobilière ;
- Mettre en place un système de recouvrement des coûts des investissements en vue de la reproduction d'opérations similaires dans d'autres zones urbaines du Niger ;

⁽²⁾ BCEOM : Etude de Factabilité du Projet Amélioration des Conditions de Vie et de l'Habitat en Milieu Urbain (Réhabilitation du Quartier Yantala-Bas) p 86

- Renforcer la capacité institutionnelle des organes concourant à la réalisation des programmes d'habitat.

Financements et Montage Institutionnel

1) Financements

Quatre bailleurs de fonds ont été mobilisés pour le financement de la phase d'exécution du projet.

- Le Fonds d'Equipeement des Nations-Unies

Son financement concerne des investissements ⁽³⁾, les travaux topographiques, le suivi et les évaluations du projet, l'appui au programme et la rémunération de l'agence d'exécution pour un total de 4,35 millions de dollars U.S.

- Le P.N.U.D.

Sa participation d'environ 1,9 million de dollars U.S. couvre l'assistance technique fournie au projet incluant la rémunération des experts et consultants et l'équipement nécessaire au fonctionnement du Bureau du Projet.

- Le Gouvernement Nigérien

Sa part concerne la prise en charge des indemnisations des propriétaires dont les concessions sont touchées dans le cadre de l'opération, la construction des équipements socio-collectifs, les locaux du Bureau du Projet et la rémunération du personnel national affecté au projet. Le montant total de cette participation est d'environ 1,23 million de dollars U.S.

- Le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)

La contribution de cette institution au projet a consisté à une assistance en vivres donnée aux bénéficiaires de l'opération pour les appuyer dans la démolition et reconstruction des bâtiments et dans la construction des latrines privées. Cette contribution est estimée à 265 000 dollars U.S.

2) Montage institutionnel

En plus des bailleurs de fonds deux institutions interviennent dans la mise en oeuvre du projet : le C.N.U.E.H. désigné comme agence d'exécution et la Municipalité de Niamey I en collaboration étroite de laquelle les actions devront être conduites.

Ceci dit, le projet a été placé pour son exécution sous la responsabilité :

- du Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat du côté du Gouvernement ;
- du C.N.U.E.H. du côté du Système des Nations-Unies.

Pour l'exécution physique il fut mis en place un Bureau de Projet de 22 personnes dont 7 mis en place par le P.N.U.D. parmi lesquels les 2 experts et 2 volontaires des Nations-Unies.

Pour le suivi permanent sur le terrain et la supervision des activités du projet, un comité de pilotage dit Comité d'Orientation et de Coordination des Activités du Projet fut créé.

⁽³⁾ Ces investissements consistent à la mise en place des infrastructures de voirie et d'évacuation des eaux de pluies, des réseaux d'alimentation en eau potable et en électricité, la fourniture d'équipements de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, l'octroi de matériaux pour la construction de latrines privées et de crédits à la construction de logements.

Analyse des résultats par rapport aux objectifs

En plus de l'activité préliminaire de définition de normes minimales d'infrastructures, d'équipements et d'habitat pour les populations à faibles revenus, 6 produits étaient prévus au projet en relation avec les objectifs immédiats.

1) Définition de normes minimales

Trois sous-objectifs sont visés au niveau de cette activité.

- **L'adéquation des normes aux besoins de la population**

La définition des normes de recasement s'est révélée assez aisée. Toutefois, les acquéreurs jugent trop petite la taille des parcelles de la Zone (200 à 400 m²). Quant aux normes de restructuration, leur fixation s'est faite suivant une parfaite adhésion de la population qui a elle-même exigée que les infrastructures de viabilisation du quartier soient adaptées au mieux à sa capacité contributive.

- **L'accessibilité financière de la population-cible**

Pour la zone de Recasement, la composante foncière n'a posé aucun problème dans la mesure où le système de péréquation appliqué a rendu les parcelles de type social bon marché (575 contre 1 300 Francs CFA/m² prévu à l'Accord du Projet soit 44,2 %). Par contre au niveau immobilier, il s'est avéré incontournable de remplacer le bâti en banco par du dur pour permettre d'assurer les crédits : le coût des matériaux nécessaires à la construction du noyau de 23 m² est ainsi passé de 180 000 à 370 000 F/CFA. La résultante de tout cela a fait descendre l'accessibilité de 95 à 74 %. Pour Yantala-Bas même, le coût au m² pour les concessions restant à l'issue de la restructuration a pu être abaissé de 623 à 400 F/CFA grâce à la contribution d'une zone d'extension, une opération commerciale conçue à cet effet et pour le dédommagement des populations à déplacer.

- **La réduction des coûts d'aménagement**

Une économie de 155 millions sur la dotation prévue pour les travaux de la zone de Recasement a permis de financer l'assainissement primaire hors site ; opération non prévue au projet initial mais devenue nécessaire au bon fonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales du site du projet et de ses environs.

La même tendance est observée au niveau des travaux de restructuration où l'économie est estimée à environ 80 millions de F/CFA par rapport au coût prévisionnel des travaux préalablement prévus dans le quartier. Ces économies sont le résultat des prix du marché et de la recherche de mieux adapter les coûts à la capacité financière des populations cibles.

2) Objectif de Restructuration - Réhabilitation de Yantala-Bas

Toutes les concessions de la Zone ont été délimitées et fichées en vue de la normalisation foncière. On a dénombré ainsi 1 410 concessions dont 20 % ont été touchés par la restructuration (8,4 % de déguerpies et 11,6 % frappées d'alignement). Les propriétaires de ces concessions ont été tous indemnisés aussi bien pour les bâtis que pour les superficies de parcelles touchées suivant des modalités et barèmes arrêtés après négociation.

Avec un coût pratiquement égal (environ 550 millions de F/CFA), le quartier est mieux desservi en infrastructures que prévu (comme il apparaît ci-dessous) :

Types d'Infrastructures	Quantité Prévue	Quantité Réalisée
Voirie secondaires		
- Bitumées	1 380 ml	0
- Latéritiques	660 ml	3 635 ml
Caniveaux Primaires	0	995 ml
Caniveaux Secondaires	2 808 ml	3 290 ml
A.E.P. (conduites)	3 725 ml	4 400 ml
Bornes-Fontaines	16 unités	14 unités
Poteaux d'Incendie	10 unités	6 unités
Energie Electrique		
- Câblage M.T./B.T.	12 500 ml	8 800 ml
- Transformateurs	4 unités	4 unités
- Disjoncteurs	2 unités	2 unités
Réceptacles + Conteneurs	7 ensembles	10 ensembles

3) Objectif de Recasement

Les infrastructures réalisées sont pratiquement conformes à celles prévues initialement. Elle se composent de :

- 2 400 mètres linéaires de voies latéritiques ;
- 2 800 mètres linéaires de voies profilées ;
- 2 100 mètres linéaires de caniveaux ;
- 4 320 mètres linéaires de réseaux électriques M.T./B.T. ;
- 3 transformateurs et 2 interrupteurs ;
- 1 300 mètres linéaires de réseau A.E.P. ;
- 6 bornes-fontaines couplées de kiosques pour gérant ;
- 2 poteaux d'incendie ;
- 7 ensembles réceptacles + conteneurs.

L'aménagement réalisé s'étend sur 34 ha répartis à raison de 28,2 % pour la voirie, 7,5 % pour les équipements et espaces verts et 63,3 % pour l'habitat et le commerce. Il comporte 755 parcelles contre 814 initialement prévus ; cette différence tient au fait de la réservation d'une emprise pour une mosquée non prévue initialement. Un total de 118 parcelles a été affecté au relogement des ménages déplacés qui se sont tous installés dans la zone au moyen du produit de leur indemnisation. Le reste des parcelles a été attribué au public non propriétaire de Niamey suivant des critères de revenu, de charges familiales et de résidence à Niamey. La sécurité foncière est effectivement assurée à tous les acquéreurs et déguerpis par la délivrance d'actes de cession par la Mairie. La répliquabilité de l'opération est garantie par le faible prix de revient acquis dans cette zone.

S'agissant de l'extension future, le Projet ne s'est pas limité à l'établissement du schéma comme prévu : il a fallu procéder, en même temps, à son aménagement. Il en est sorti 330 parcelles résidentielles vendues sur plan pour les raisons évoquées ci-avant et 26 parcelles de type commercial réservées par la Mairie pour la construction de kiosques à louer aux commerçants.

4) Objectif de Recouvrement des coûts

Le système mis en place prévoit trois modes de récupération :

- Recouvrement direct

Les coûts sur site ont été incorporés au prix des parcelles et recouverts directement sur les acquéreurs. Cette modalité s'est révélée efficace et rentable au niveau des Zones de Recasement et d'Extension dont les parcelles sont vendues au comptant. Elle n'est par contre pas aussi évidente pour la Zone de Restructuration où la récupération à terme des coûts est maintenue à cause du faible niveau des revenus du groupe-cible.

- Recouvrement par fiscalité

Les infrastructures primaires de voirie et assainissement, les bouches d'incendie, l'éclairage public et le matériel de collecte des ordures ménagères ont été rétrocédés à la Municipalité de Niamey I qui en récupérera les coûts à travers la fiscalité. Etant donné la pression fiscale déjà élevée, il n'a pas été possible de procéder à la révision de la taxe de voirie prévue à cet effet. Toutefois, le contrat de rétrocession prévoit un délai de remboursement assez long pour alléger la charge financière de la Mairie (30 ans à 11,75 % l'an).

- Recouvrement par tarification

L'intégralité des réseaux d'eau et d'énergie électrique ont été, à leur tour, rétrocédés aux sociétés concessionnaires qui en recouvreront les coûts par tarification.

A noter enfin, que comme prévu par l'Accord de Projet il a été créé un Fonds de Réplicabilité. Ce fonds était opérationnel avant la fin du projet puisqu'il disposait déjà de certaines ressources (près de 185 millions F.C.A. au 31 décembre 1993) et a donné son concours financier pour le dédommagement des déguerpis de Yantala et l'étude de faisabilité d'une opération de décongestionnement / restructuration du noyau ancien d'une ville secondaire (Birni N'Koni).

Si avec tous ces mécanismes la réplabilité semble assurée, il demeure par contre le problème de l'entretien des ouvrages réalisés ; la Mairie n'arrive pas à curer les caniveaux et à enlever les ordures ménagères suivant le rythme convenu. Le Cahier des Charges de Lotissement des zones du Projet, prévoit de mettre en conséquence l'entretien des trottoirs et caniveaux à la charge des habitants : il revient à la Mairie de veiller à la mise en application de cette clause.

5) Objectif d'octroi de crédits à la construction et aux artisans

Le crédit aux artisans et P.M.E. a été abandonné au profit de la satisfaction des besoins en crédit logement plus important que prévu. Ce qui a été dommage dans la mesure où l'étude de faisabilité de l'installation d'une unité de production de briques en terre comprimée effectuée en 1991, par le Bureau du Projet, en collaboration avec un Projet du B.I.T., devrait en principe permettre d'approvisionner les autoconstructeurs en briques bon marché et constituer un début de solution à la cherté des matériaux de construction.

Les mécanismes de distribution et de gestion des autres types de crédits prévus ont été mis en place, quant à eux, aussi bien au sein de la Caisse Nationale d'Epargne (C.N.E. - premier établissement choisi mais qui est tombé en faillite-) que du Crédit du Niger (C.D.N. -intermédiaire financier de remplacement-). Mais suite à la faillite de la C.N.E. il a fallu attendre 1993 pour fixer des conditions de coopération avec le C.D.N., et y mettre en place de nouvelles procédures et structures (service crédits et antenne C.D.N. à Yantala). Trois conventions ont été signées, à cet effet, avec le C.D.N. pour :

- la gestion des ressources destinées au crédit à l'habitat économique ;
- la récupération des coûts des infrastructures de la zone de restructuration ;
- la gestion de la vente à crédit des parcelles de type social en Zone de Recasement.

Cependant, le prix bon marché de ces parcelles a permis de les vendre toutes au comptant ; ce qui a l'avantage de permettre à chaque acquéreur de parcelle d'avoir un titre de propriété pour garantir son crédit au logement. La troisième convention ne servira donc que pour la répliquabilité.

6) Objectif d'utilisation de matériaux locaux dans la construction

La brique en terre comprimée semble être pour l'instant le matériau local de bonne qualité et durable le mieux adapté au Niger. Mais les études ont montré que la rentabilisation de ce matériau nécessite une production industrielle donc la mise en place d'une unité de production. Il n'a pas été possible de monter cette unité pour les raisons déjà évoquées. Pour cela, on s'est résolu à l'option de parpaing en ciment pour la construction de noyaux de logements aux propriétaires déplacés qui le veulent. Il n'a pas non plus été possible de créer des groupements d'achat compte tenu de la réticence de la population de Niamey vis à vis du mouvement coopératif en général et de ce genre nouveau de groupement en particulier. Cela n'a pas pour autant entravé le processus de relogement.

7) Objectif de formation et renforcement des institutions

Sur les quatre volets qui constituent ce produit à savoir, formation en oeuvre ou sur le tas, voyages d'études et d'informations, formation individuelle et chantier école, seul ce dernier n'a pas été réalisé comme envisagé ; ceci parce que la dotation y relative s'était vue supprimée au profit de la formation individuelle. Néanmoins, par un bon encadrement sur les tout premiers chantiers le Bureau du Projet a pu constituer un noyau de tacherons qualifiés originaires de Yantala-Bas qui ont fourni de bonnes prestations pour la construction des noyaux, latrines, bornes-fontaines, réceptacles pour conteneurs et constructions privées dans les zones du Projet.

Globalement le personnel national du projet a su profiter du passage de l'assistance technique et des réflexions qu'exigent ce genre d'opération pour se pourvoir de connaissances nouvelles dans plusieurs disciplines. En effet, une part importante des activités du projet est maîtrisée par le personnel national qui est ainsi préparé pour piloter la répliquabilité : le rôle prépondérant qu'il a joué dans la conception et la réalisation des opérations Zone d'Extension et Konni en constitue une preuve.

Les résultats exposés ci-dessus montrent que, à la fin de l'assistance technique, seuls le recouvrement des coûts et le crédit constituent les objectifs principaux non pleinement atteints ; ces objectifs disposaient toutefois d'études et d'actions terminées pouvant servir de base à leur accomplissement.

Impact du projet

- L'opération Yantala est déjà bien appréciée par les résidents d'autres quartiers anciens de Niamey et de l'intérieur du pays ; sa reproduction dans ces différents sites aura un impact social indéniable.
- Un des rôles prépondérants du Projet a été de coordonner et de concilier pendant environ cinq (5) ans plusieurs activités éparses : il a fallu bousculer de vieilles habitudes, lever une série d'obstacles, réviser des

règlements en vigueur et contribuer ainsi à la création d'un nouvel environnement : ce qui maintenu devrait avoir un impact bénéfique direct sur le mode de gestion de différents organismes engagés dans ce processus.

Le Projet a permis également d'inculquer à tous les intervenants et bénéficiaires de la promotion de l'habitat social, les concepts nouveaux de parcelles assainies, de recouvrement des coûts des investissements, d'entretien des ouvrages, de participation communautaire...

- Le programme de bornes-fontaines et kiosques a permis de baisser fortement (80 %) le prix de vente de l'eau potable, tout en procurant à la Mairie, les ressources nécessaires à l'entretien et au renouvellement de ces ouvrages. La reproduction d'un tel programme dans tout quartier nécessitant contribuera à la solution du problème de l'eau qui figure parmi les priorités des populations pauvres.

- La vente sur le plan de parcelles assainies constitue une nouvelle source d'autofinancement pour le secteur de l'habitat qui a été longtemps négligé par les bailleurs de fonds locaux et peut servir, avec la notion de recouvrement des coûts, à instaurer une dynamique de promotion véritable de l'habitat.

- La multiplicité des domaines explorés et le programme de formation mis en oeuvre confèrent à l'équipe du Projet une expertise et un rationalisme qui la rendent apte à bien conduire les opérations futures.

Conclusions, leçons et Perspectives

Pour la première fois au Niger, il a été possible de mener de bout en bout une opération d'habitat exclusivement destinée et accessible aux vraies populations à faibles revenus. En plus, un mécanisme de crédit est mis en place au profit de ce groupe. Il est confirmé ainsi à ces populations, la détermination de l'Etat à oeuvrer pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les résultats et impacts décrits ci-dessus montrent que ce projet a pu dégager toutes les principales directives devant permettre d'atteindre les objectifs de développement (à long termes) que sa mise en oeuvre visait : l'opération Yantala est accessible (pour les collectivités territoriales et populations cibles) et est reproductible.

De plus, ce projet vient de mettre en oeuvre efficacement une méthodologie de planification locale, qui dans une perspective de stratégie nationale, peut s'appliquer tant au niveau de Niamey qu'à l'Intérieur du pays. Il appartient à la répliquabilité de démontrer la pérennité des objectifs de développement poursuivis.

Il reste à espérer que ses réalisations physiques, procédures, mécanismes, normes et indicateurs, serviront de cadre de référence à toute opération future de promotion de l'habitat.

La réalisation du Projet Yantala a été certes une entreprise de longue haleine mais les résultats atteints constituent des atouts qui ouvrent d'importantes perspectives que le Gouvernement doit exploiter avec toutes les énergies possibles.

- L'opération a permis de mettre en place un fonds de répliquabilité dit Fonds d'Investissement pour les Opérations d'Amélioration de l'Habitat capable de préfinancer tout ou partie d'études d'identification et/ou de faisabilité de nouvelles opérations, ou les contreparties nécessaires à l'intervention de certains Bailleurs de Fonds.

- Le Projet Yantala a débouché sur la formation d'une indéniable expertise nationale en matière de projets urbains qu'il convient de capitaliser à travers la création d'une institution chargée de la conduite et de la coordination des opérations d'amélioration de l'habitat à engager sur l'ensemble du territoire national.

QUATRIEME PARTIE

PLAN D' ACTIONS 1996 - 2000

NIGER

—

QUATRIEME PARTIE : PLAN D' ACTIONS NATIONAL 1996 - 2000

A - PRESPECTIVES NATIONALES A LONG TERME

Depuis plusieurs années, le Niger fait face à une croissance urbaine accélérée à laquelle des solutions promptes et efficaces doivent être trouvées. Il s'agit en effet de s'orienter de plus en plus dans le sens d'une maîtrise de cette urbanisation et de ces effets pervers d'une part, mais aussi de la création de meilleures conditions de vie aux populations urbains d'autre part.

Le contexte international actuel peu propice, oblige de plus en plus nos pays à une prise en charge par eux-mêmes des questions du développement urbain qui ne doivent souffrir d'aucun manquement. C'est ainsi qu'il faudra limiter les déséquilibres et tensions induits par les politiques urbaines d'une part et appuyer les éléments moteurs d'accroissement du bien être des populations urbaines d'autre part. C'est dans cette perspective qu'il faudrait aussi envisager pour le long terme des orientations spécifiques susceptibles de répondre convenablement aux différents besoins et exigences décelés.

C'est pourquoi dans les 20 prochaines années, il est nécessaire :

- d'appuyer la mutation de l'économie et l'organisation des villes
- d'accompagner les transformations et de gérer les disparités de l'espace national
- d'améliorer l'intégration sociale de tous notamment de la jeunesse.

Chacune de ces perspectives présente des objectifs spécifiques qu'il faudrait atteindre pour que globalement les mutations sociales en cours puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. C'est ainsi qu'il faudra nécessairement minimiser les effets d'exclusion sociale secrétée par les politiques en cours et s'engager résolument dans la voie d'un véritable développement urbain.

I. APPUYER LA MUTATION DE L'ECONOMIE ET L'ORGANISATION DES VILLES

L'économie Nigérienne, à l'instar des autres pays africains, subit des mutations profondes liées aux politiques de restructuration en cours. C'est mutations économiques et sociales ne seront bénéfiques que quand elles assurent aux populations de meilleures conditions de vie et de travail, notamment en milieu urbain.

C'est mutations profondes génèrent des difficultés aux populations urbaines, difficultés qu'il faille aplanir. Pour ce faire, il s'avère indispensable d'aller dans le sens tant de l'organisation des villes que de leur développement économique et social. C'est pourquoi le Niger doit : - prévoir et accompagner le développement de l'espace urbain par une stratégie de planification urbaine déjà en cours.

Cette orientation signifie qu'il faudra généraliser la planification à l'ensemble des agglomérations Nigériennes.

- s'engager dans la voie d'une mobilisation des ressources locales en vue du financement du développement urbain. Cette orientation est déjà amorcée à travers le 1er projet urbain du NIGER en phase de préparation.
- accroître la productivité et la compétitivité des activités urbaines de façon à faire des villes les véritables moteurs de développement national.
- appuyer le développement des entreprises intermédiaires capables d'effets d'entraînement importants et générateurs d'emplois pour les urbains.

L'organisation de développement urbain, la recherche d'efficacité des activités urbaines ainsi que le développement des entreprises intermédiaires, la mobilisation des ressources locales, sont les orientations stratégiques que le Niger se propose de retenir pour les années à venir en matière d'appui aux transformations en cours et à l'organisation des villes.

II. ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET GERER LES DISPARITES DE L'ESPACE NATIONAL

Cette option cadre parfaitement avec celles du Gouvernement Nigérien en matière de développement économique et social qui se sont traduites à travers un certain nombre de documents d'orientation et d'action tels que le PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES) 1987-1991.

Dans le cadre de l'accompagnement des transformations et de la gestion des disparités de l'espace national (nigérien), trois (3) grands domaines interdépendants sont plus particulièrement concernés : Il s'agit de:

- l'aménagement du Territoire
- de l'Urbanisme
- de la Décentralisation.

Les orientations fixées dans ces trois (3) domaines sont ci-dessous résumées :

- En matière d'Aménagement du Territoire :

- * La nécessité d'entreprendre une politique d'Aménagement du Territoire devant à terme aboutir d'une part à la création d'espaces économiques viables et d'autre part à la réunion des conditions nécessaires à un véritable développement régional.
- * La restructuration de l'armature urbaine
- * Une meilleure intégration de l'économie nigérienne aux espaces sous-régionaux de l'Afrique de l'Ouest.

-En matière d'Urbanisme

- * L'adoption d'une politique "Prévisionnelle" (planification urbaine notamment) afin de rompre avec l'urbanisme de "rattrapage".
- * L'amélioration du cadre de vie des populations par la mise en place d'infrastructures, d'équipements urbains et l'assainissement institutionnel par la mise en place de textes législatifs adaptés.

- En matière de Décentralisation

L'option du Gouvernement consistera à la définition du rôle des différents acteurs, particulièrement l'ETAT:

- * La réhabilitation du secteur public
- * le renforcement de la mobilisation et de la participation des populations par la décentralisation
- * La promotion de la vie associative
- * La mise en place d'un mécanisme de recouvrement des coûts des services publics auprès des usagers
- * La responsabilisation de plus en plus accrue des populations
- * L'élaboration d'un Schéma Directeur de Décentralisation
- * Le rapprochement des administrations des administrés.

La mise en oeuvre de ces orientations stratégiques notamment concernant la restructuration de l'armature urbaine, la définition et la répartition des rôles entre l'Etat et les autres catégories inférieures (Départements, Collectivités, populations, secteur privé...) permettra une bonne répartition des ressources publiques susceptibles d'être consacrées aux actions de rééquilibrage des villes au renforcement et au développement des infrastructures de communication sans lesquelles le développement des espaces subrégionaux n'aura pas lieu.

III. AMELIORER L'INTEGRATION SOCIALE DE TOUS NOTAMMENT DE LA JEUNESSE

La crise économique qui secoue le Niger n'a pas été sans conséquences sur la satisfaction des besoins des populations et sur l'intégration sociale des différentes couches. Cette situation préjudiciable a conduit à une insuffisance des services offerts aux populations (santé, éducation, transport, emplois, etc...) et aussi à une marginalisation accrue des couches les plus vulnérables (enfants, femmes, jeunes, etc...).

Pour rompre avec le cycle perpétuel d'amenuisement constant des ressources face à des besoins croissants d'une part et d'exclusion progressive de certaines couches du processus de développement, d'autre part il s'avère indispensable que le Niger s'oriente vers des réformes tendant tant à améliorer la situation de toutes les couches sociales. C'est pourquoi en la matière, le Niger s'oriente pour le long terme vers :

1°) Un rééquilibrage des budgets de l'éducation et de la santé en faveur de la formation de base.

Il s'agira en effet de s'orienter vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre au détriment des besoins des élites. Pour ce faire, les budgets de l'éducation et de la santé déjà maigres, doivent prioritairement aller vers la satisfaction des besoins essentiels c'est-à-dire ceux de la majorité..

2°) Une adaptation des programmes aux mutations socio-économiques.

Les programmes antérieurs ayant été déficients, il s'agira de s'orienter dorénavant vers la mise en place de programmes véritablement adaptés aux besoins identifiés et aux mutations socio-économiques en cours.

3°) Une meilleure circulation de l'information et du savoir au sein de la société.

Le cloisonnement permanent des acteurs ainsi que l'absence de capitalisation de savoir faire ou des expériences enrichissantes ont conduit un peu partout à des tâtonnement et éternels recommencements en matière la politique sociale et urbaine.

Il s'agit de s'orienter vers les stratégies de diffusion de l'information et de vulgarisation du savoir nécessaire à l'accomplissement des tâches de développement national.

Ces différentes orientations stratégiques à long terme trouvent leur répondant à travers le plan d'action à moyen terme élaboré dans le cadre de l'Habitat II.

Ce plan tout en contribuant à l'atteinte de ces objectifs sociaux, constituera néanmoins une première gamme d'action dont la mise en oeuvre améliorera sensiblement les conditions de vie et d'habitat des populations nigériennes.

B - PLAN D'ACTION NATIONAL A MOYEN TERME 1996 - 2000

I. PRODUCTION ET GESTION FONCIERE

PROGRAMME 1 : PLANIFICATION SPATIALE DES VILLES DU NIGER

Les différents plans de développement économique et social du Niger font tous état d'un retard considérable accumulé dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Depuis plusieurs années le Niger fait face à une urbanisation rapide dont la maîtrise s'avère indispensable. Avec un taux de croissance urbaine de 6 % en moyenne par an, le Niger fait partie des pays qui doivent impérativement adopter une stratégie de maîtrise d'organisation du développement urbain. Dans cette perspective le Niger a depuis dans les années 1980 opté pour une stratégie basée sur la planification urbaine. Cette stratégie devrait permettre de planifier le développement spatial des villes en vue d'une part d'organiser le développement et d'autre part de réduire l'occupation incontrôlée des terrains.

Cette option devrait se traduire pour la mise au point d'un certain nombre d'instruments de connaissance de la réalité du fonctionnement urbain de façon à pouvoir :

- fixer aux villes le cadre de leur évolution socio-spatiale
- programmer à ces mêmes villes les opérations urbaines les plus urgentes et prioritaires à réaliser,
- définir le cadre de réalisation de ces outils et les mécanismes appropriés de leur suivi et mise à jour.

C'est pour traduire en action concrète les options retenues que le Niger envisage de mettre en place un programme de planification spatiale des villes du Niger, objet du présent document. Ce programme quinquennal (1996-2000) devra dater 10 centres urbains d'un outil simplifié de planification devant à terme déboucher sur programme d'équipement adapté aux besoins des populations. Il comportera deux volets :

- un volet de conception d'un outil simplifié de planification urbaine
- un volet application de l'outil à 10 centres urbains du Niger dont Niamey la Capitale.

OBJECTIFS

Les principaux objectifs du projet découlent de la volonté du Niger de rechercher à maîtriser les phénomènes urbains en intervenant en amont du processus. C'est ainsi qu'il s'agit de :

- doter 10 centres urbains du Niger d'un outil simplifié de planification susceptible de guider leur développement dans le court et moyen terme,
- d'identifier les actions prioritaires basées sur une évaluation sérieuse des besoins et des capacités financières de la municipalité bénéficiaire.

STRATEGIES

- Rompre avec la pratique d'urbanisme de rattrapage à travers des actions ponctuelles d'aménagement initiées par l'Etat et les Collectivités Locales.
- Concrétiser les options nouvelles en mettant l'accent sur l'urbanisme prévisionnel.
- Mise au point d'instruments de planification efficaces où même de permettre la réalisation d'un diagnostic complet du fonctionnement urbain (recherches documentaires, enquêtes auprès des populations et des services, visites sur le terrain).
- Formulation de projets et opérations prioritaires.
- La réalisation conjointe par les structures nationales et des consultants appropriés de l'outil.
- Proposition d'une méthode simple de collecte et traitement des données démo-socio-économiques et urbanistiques.
- Réalisation des études de deux villes en moyenne par an.

PLAN D'ACTION

L'objet du présent programme est de concevoir et appliquer à plusieurs centres urbains du Niger, des outils simples de planification et de programmation d'investissements urbains ainsi que les moyens de leur mise en oeuvre. Pour ce faire les actions suivantes seront entreprises :

- conception de l'outil simplifié de planification
- Application à une ville test
- Généralisation de l'outil aux autres villes du pays
- Identification des actions prioritaires à réaliser

ESTIMATION DES COUTS

- Conception de l'outil	:	15.000.000 F /CFA
- Application à une ville test (Niamey)	:	50.000.000 F/CFA
- Généralisation à 10 autres villes	:	300.000.000 F/CFA
- Identification des actions prioritaires	:	100.000.000 F/CFA
Total	:	475.000.000 F/CFA

**PROGRAMME 2 : RENFORCEMENT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION
DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION**

JUSTIFICATION

Les éléments disponibles en matière de législation de l'Urbanisme et de la construction mélangent des textes très anciens et non abrogés à des textes plus récents, confondent les notions générales et les dispositions de détail, et font parfois état de directives contradictoires ou non harmonisées. En effet, il s'agit de textes assez fragmentaires, élaborés pour permettre la mise en application des plans d'urbanisme c'est à dire liés à chaque plan.

Face donc à l'inadaptation des textes existants au contexte socio-économique actuel du Niger, il est nécessaire de fournir les efforts nécessaires dans les meilleurs délais, tant pour combler les déficiences que pour les adapter à l'évolution socio-économique du pays.

OBJECTIFS

Il s'agit d'élaborer un cadre juridique permettant la mise en oeuvre de la politique urbaine du Niger. La législation doit porter sur l'Urbanisme, l'aménagement foncier, les normes (y compris les équipements) et le contrôle de la construction. Elle ne doit être ni restrictive ni pénalisante, mais au contraire promotionnelle en favorisant le progrès de la construction de l'hygiène et de l'amélioration de l'environnement urbain. Elle doit en outre permettre :

La définition et la distribution des responsabilités et des moyens réels de contrôle et de promotion .

STRATEGIE

Pour atteindre les objectifs définis ci-haut, il s'agit :

- de faire une collecte de tous les textes existants dans le domaine et d'en analyser le contenu
- de refondre totalement les textes afin de les intégrer dans leur contexte d'application c'est -à-dire en tenant compte des structures politiques et administratives en place et des possibilités locales
- de proposer des textes de loi et réglementaire en matière d'urbanisme, du foncier, de construction et de norme d'équipement.

PLAN D'ACTIONS

Il s'agit à partir d'un consultant spécialiste en droit de l'urbanisme, intégré à l'équipe de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, de produire le code de l'urbanisme, la loi sur la législation foncière et domaniale, le code de la construction et les normes d'équipement urbains.

Le code de l'urbanisme se compose des textes législatifs relatifs à l'urbanisme (SDAU<? Plan de lotissement) et le texte sur le permis de construire.

ESTIMATION DES COÛTS : 200.000.000 F/CFA

**PROGRAMME 3 : RESTRUCTURATION/REHABILITATION DE ZONES DE PEUPEMENT
NON REGLEMENTES ET OU SOUS EQUIPEES.**

JUSTIFICATION

La quasi totalité des centres urbains du Niger présentent les caractéristiques ci-après :

- existence de noyau anciens dont la structure ne se prête plus aux exigences de la vie urbaine
- l'inexistence d'infrastructures ou dégradation poussés des quelques unes qui existent.
- prédominance de quartiers sous-équipés issues de lotissements classiques dans lesquels aucune viabilisation n'est faite avant l'installation des populations
- prolifération depuis quelques années (notamment à Niamey la capitale) de zones de peuplement non réglementées qui sont naturellement non structurées (car ne répondant à aucun schéma d'urbanisme) et non équipés (car étant considérées comme illégales).

Le présent programme se propose d'apporter des solutions aux problèmes ci-dessus identifiés dans la perspective de transformer ces zones (où vivent généralement des populations à revenus très modestes) en des milieux de vie normaux et favorisant l'épanouissement des habitants.

OBJECTIFS

- Réhabiliter chaque année un ensemble de quartiers regroupant 5.000 concessions et améliorer par ce biais (annuellement) le cadre de vie d'environ 70.000 personnes parmi lesquelles les pauvres et les extrêmes pauvres de nos agglomérations urbaines.

Ces quartiers seront essentiellement constitués de ceux ayant les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Il s'agira concrètement de :

- restructurer les quartiers anciens et zone de peuplement non réglementaires en les dotant d'infrastructures et d'équipement socio-collectifs absents.
- de doter les quartiers établis sur lotissements classiques d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs non encore mis en place.
- de doter un maximum de concessions de ces quartiers d'équipement sanitaires individuels.
- d'aménager parallèlement à la réhabilitation de nouvelles zones d'habitat dotées d'infrastructures et équipements similaires et devant accueillir en priorité les populations à déplacer pour les besoins de restructurations et ou mise en places d'équipements collectifs (200 ha/an pendant 5 ans).

STRATEGIES

- Amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations des quartiers anciens et ou sous-équipés ainsi que des zones de peuplement non réglementées établies sur des sites sans risque.
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vie et de santé et partant la productivité des populations.

PLAN D'ACTION

- Restructurer en les dotant d'infrastructures et équipements socio-collectifs les quartiers anciens et les zones de peuplement non réglementées.
- Doter les quartiers sous équipés (issus de lotissements classiques) en infrastructures et équipements socio-collectifs.
- Aménager de nouvelles zones d'extension urbaines devant recevoir aussi bien les populations déplacées pour cause de restructuration que d'autres demandeurs de terrains à bâtir.

ESTIMATION DES COUTS

Cout total 24,325 milliards F/CFA en 5 ans.

Soit 4,865 milliards par an répartis comme suit :

Travaux Topographiques/cartographie	145 Millions
Etudes	245 Millions
Evacuation des eaux de pluie	1.200 Millions
Eau potable	2 90 Millions
Electrification	290 Millions
Ordures ménagères, Blocs sanitaires/latrines privées	365 Millions
Couts sociaux (dédommagement et assistance sociale)	565 Millions
Equipement collectifs	725 Millions
Divers	70 Millions

PROGRAMME 4 : AMENAGEMENT DE TERRAINS A BATIR**JUSTIFICATION**

Le bilan des politiques a fait ressortir la prédominance de lotissements classiques à travers lesquels les parcelles sont livrées aux particuliers sans la moindre mobilisation. Cette forme de production de terrain à bâtir comme conséquence une multiplication de quartiers sous équipés qui ne constituent guère de zone d'habitat décent. Le présent programme vise essentiellement à mettre un terme à ce mode de production dans la perspective de la fourniture d'un cadre de vie adéquat dans les futures extension urbaines. Il est du reste espéré à terme une réduction des quartiers sous équipés.

OBJECTIFS

Produire par ce biais 4.000 parcelles par an dont 2000 à Niamey et 2000 dans les autres villes à répartir en fonctions des besoins réels de celles-ci. Ces parcelles seront produites en sus de celles prévues dans les opérations accompagnant les restructurations/rehabilitation des quartiers anciens et /ou des zones de peuplement non réglementées.

STRATEGIES

- Equiper directement les nouvelles zones d'habitat afin d'éviter à l'avenir les réhabilitation restructuration qui coûtent généralement chères.
- Prévenir les occupations, non réglementées des terrains périphériques des centres urbains.

PLAN D'ACTIONS

- Aménager chaque année :
 - * 100 ha correspondant à 2.000 parcelles à Niamey
 - * 100 ha correspond à 2.000 parcelles dans les autres villes à répartir en fonction des besoins réels de chaque ville.

ESTIMATION DES COUTS

Coût total 8,5 milliards F/CFA en cinq ans

Soit 1,700 milliards par an répartis comme suit :

- Etudes	70 Millions
- Suivi, contrôle et conduite d'opération	85 Millions
- Acquisition foncière	75 Millions
- Travaux Topo, bornage	40 Millions
- Voire	410 Millions
- Evacuation des eaux de pluies	440 Millions
- Eau potable	120 Millions
- Electricité	135 Millions
- Ordures ménagères et bloc sanitaire	70 Millions
- Equipement socio collectifs	225 Millions

II. PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES

PROGRAMME 1 : ASSISTANCE A L'AUTOCONSTRUCTION DES LOGEMENTS

JUSTIFICATION :

La majeure partie des logements au Niger sont produits presque à 100 % par autoconstruction. En effet, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, les faibles moyens de la plupart des ménages nigériens ne leur permettent pas d'accéder à un crédit au logement qui de surcroît est de plus en plus rare.

Cependant, les maigres épargnes de ces ménages quand elles arrivent à être réalisées sont destinées d'abord à l'achat d'un terrain d'habitation qui garantit immédiatement une sécurité foncière et sur lequel s'édifiera progressivement le futur logement.

Malheureusement, la construction de ces logements se fait en dehors du respect de toute règle élémentaire de construction et d'hygiène et avec des matériaux de construction dont la mise en œuvre met périodiquement en danger la vie des occupants.

Ainsi, suite à l'hivernage de 1994, environ plus de 16.000 logements se sont effondrés au Niger provoquant des centaines de morts.

Il y'a donc lieu de remédier à cette situation tout en respectant les pratiques de la population, à savoir l'autoconstruction en lui apportant les concours techniques nécessaires à l'identification de son habitat.

OBJECTIFS

Les objectifs visés à travers ce projet sont multiples :

- a) permettre à la population de construire son logement avec toutes les garanties techniques nécessaires ;
- b) permettre une plus grande maîtrise du secteur de l'autoconstruction en lui donnant une meilleure assise devant éliminer l'importante part d'informalisation qu'il renferme ;
- c) améliorer les conditions de vie des populations par une meilleure prise en charge par celle-ci de la production de son cadre de vie en y intégrant toutes les commodités individuelles et collectives nécessaires : eau, électricité, assainissement.....
- d) sensibilisation de la population par rapports aux actions propres à son épanouissement.

STRATEGIE

Le projet qui s'étalera sur une première phase renouvelable de 5 ans s'intéressera aux 7 départements du Niger et à la ville de Niamey soit 8 zones à couvrir.

L'antenne du projet sera localisé à Niamey à la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat. Elle constituera une structure légère formée de 15 éléments répartis tels que suit :

- a) un bureau administratif comprenant :
- un (1) chef de projet ;
 - un (1) adjoint au chef de projet
 - un (1) chef de service administratif et financier
 - un (1) secrétaire
 - un (1) planton
- b) deux équipes mobiles comprenant chacune :
- un (1) architecte chef d'équipe
 - un (1) urbaniste adjoint au chef d'équipe
 - deux (2) techniciens génie civil
 - un (1) technicien VRD - Assainissement

PLAN D'ACTIONS

Accompagnant les programmes de restructuration (pour le volet recasement) et d'aménagements de nouvelles extensions urbaines ou rurales, ce projet vient appuyer techniquement les efforts des populations ayant acquis des parcelles d'habitations. Cet appui se manifeste sur le terrain concrètement par :

- procédures techniques et administratives de mise en valeur de leur terrain ;
- réalisation à la charge des populations concernées des diverses commodités indispensablement à leur propre épanouissement : infrastructures et équipement nécessaires pour l'eau, l'électricité, l'assainissement, etc....
- Une assistance technique de ces populations en vue de :
 - * la conception à frais seul et selon les règles de l'art de logement à moindre cout, confortable et décent;
 - * la réalisation par autoconstruction de leur logement par les populations elles mêmes ;
 - * l'initiation aux techniques de construction utilisant les matériaux locaux de construction aussi bien traditionnels que améliorés.
- Un encouragement aux unités artisanales de production et de commercialisation des matériaux de construction améliorés (briques de terre cuite, béton de terre stabilisée, chaux hydraulique, pavés et pierres d'ornements etc...).

ESTIMATION DES COUTS

Sensibilisation	50.000.000 FCFA
Assistance technique	150.000.000 FCFA
Encouragement unités artisanales	250.000.000 FCFA
Total	450.000.000 FCFA

PROGRAMME 2 : ADAPTATION DU SYSTEME DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

JUSTIFICATION

Les nombreux problèmes d'habitat évoqués dans le diagnostic sont consécutifs tant à la déficience du système productif qu'à celle du système de financement. Cette réalité, qui transparaît dans la forte prédominance du secteur informel dans le financement et les productions de logement, est révélatrice de l'inadoption du système de financement du logement. Cet état de fait a généré une situation largement dominée par la précarité des logements pour de nombreux ménages urbains.

La création de meilleures conditions de résorption du déficit en logement d'une part et d'adéquation de l'offre de logement à la demande d'autre part, passe nécessairement par un accroissement de l'offre de logements et une amélioration de l'accessibilité des ménages. Or, le Niger traverse une crise économique aiguë qui rend problématique la mobilisation des ressources. De même, tout accroissement de l'offre étant fortement dépendant des possibilités réelles de financement et de production, il nous semble difficile de pallier au déficit important de logement sans une recherche approfondie d'un système de financement de l'habitat.

L'insuffisance des actions du système formel (production et financement) ainsi que la faible accessibilité des ménages à un crédit logement amènent aujourd'hui à repenser la politique de l'habitat de manière à y intégrer un dispositif adapté de financement .

Les efforts entrepris jusque là n'ont pas été à la hauteur des espérances. En effet autant l'État que ses démembrements (crédit du Niger, Sonuci, Collectivités) ne sont parvenus à investir de manière significative au point d'infléchir les tendances d'accroissement continu des déficits en logements et des besoins en financement des ménages (à titre illustratif, le crédit du Niger prête en moyenne 6530 F/ménage de Niamey).

Quant aux banques privées, leur contribution au financement de logement est restée marginale au point d'être considérée comme appoint. Cet état de fait découle de l'absence d'une véritable banque d'habitat,

- des nombreux risques que comportent les crédits-habitat pour les banques commerciales dans un contexte d'absence de dispositifs volontaristes de Garantie des prêts.
- du caractère prohibitif des taux d'intérêts appliqués au regard des capacités des populations nigériennes.

Quant au financement mutualiste, il reste quasi-inexistant du moins au plan formel. Cependant plusieurs ménages passent par les formes informelles de mobilisation d'épargne pour réaliser leurs logements, du moins pour financer une bonne partie des investissements nécessaires (achat de terrain, apport personnel en cas de prêt bancaire, construction de clôture, réalisation de toiture, ect...).

C'est dire donc que le système de financement de l'habitat au Niger comporte des pesanteurs à lever mais aussi des atouts à consolider.

C'est dans cette perspective que le présent projet d'adaptation du système de financement de l'habitat a été envisagé. Il s'agit de créer les meilleures conditions de mobilisation de l'épargne nationale au profit de l'habitat d'une part et d'améliorer l'accessibilité des populations aux crédits d'autre part.

OBJECTIFS

Le projet a pour objectifs :

- d'accroître les investissements dans le domaine de l'habitat ;
- de créer des meilleures conditions de mobilisation de l'épargne ;
- d'améliorer l'accessibilité des populations au crédit ;
- d'appuyer les initiatives de financement par le système informel.

STRATÉGIES

- mise en place de dispositifs institutionnels favorisant la mobilisation de l'épargne ;
- création d'organismes spécialisés dans le financement de l'habitat ;
- mise en place de mécanismes de garantie et de soutien aux différentes formes de financement de l'habitat ;
- favoriser la constitution de mutuelles de mobilisation d'épargne des particuliers et de financement exclusif de logement.

PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs fixés et rendre opérationnel les stratégies arrêtées, le Niger doit se doter d'un plan d'action quinquennal comportant les actions suivantes :

- création d'une banque de financement de l'habitat populaire ;
- mise en place d'un fonds national de financement de l'habitat ;
- encouragement de mutuelles d'épargne-crédit à s'orienter vers l'épargne logement.

Banque de l'habitat :

Il s'agit de concrétiser rapidement la transformation du crédit du Niger en une banque de financement de l'habitat conformément aux nombreuses études de restructuration élaborées. Ces restructurations iront certainement dans le sens de l'abaissement des taux d'intérêt, d'accroissement des ressources, de rationalisation de la gestion et de l'adaptation des critères d'éligibilité à la réalité des revenus des ménages nigériens.

Mise en place du Fonds National de Financement de l'Habitat (F.N.F.H.)

Malgré le contexte, un regard rapide permet aisément de constater que le Niger accuse un retard considérable dans le domaine de l'habitat, retard essentiellement lié à l'absence d'une politique nationale, volontariste de promotion et de développement de l'habitat. Le complément de ce retard requiert de la part des nigériens l'identification de leur priorité et la recherche des moyens nécessaires à leur satisfaction. Dans le domaine du logement, les lois du marché ont marginalisé le secteur. C'est pourquoi, un fonds national de financement de l'habitat alimenté par des ressources clairement identifiées et contribuant à la bonification des prêts d'habitat et à la garantie des prêts s'avère indispensable.

Organisation des mutuelles d'épargne - crédit logement

La vivacité du secteur informel pour la mobilisation de l'épargne prouve on ne peut plus qu'il est possible de financer les besoins de logement un s'appuyant sur les mécanismes fiables de mobilisation. Il s'agit à ce niveau de créer des conditions favorables à la création de mutuelles a développement de celles existantes de façon qu'a l'échelle nationale se crée un engouement des populations pour l'épargne et l'amélioration des conditions d'habitat à la mesure des aspirations légitimes de celles-ci. Dans ce cadre, les mutuelles pourront constituer des filiales de la BNFH à travers des mécanismes appropriés.

C'est pourquoi cette composante doit entreprendre les actions suivantes :

- études des possibilités et conditions de création des mutuelles d'épargne logement ;
- sensibilisation des populations à l'opération ;
- mise en place des mécanismes de mise en oeuvre.

ESTIMATION DES COUTS

- Banque Nationale de Financement de l'Habitat	: 4.000.000.000 FCFA
- Fonds Nationale de l'Habitat (étude et mise en oeuvre)	: 500.000.000 FCFA
- Organisation des mutuelles d'épargne et de crédit logement	: 300.000.000 FCFA
Total	: 4.800.000.000 FCFA

PROGRAMME 3 : APPUI AU SECTEUR DU LOGEMENT LOCATIF

JUSTIFICATION

Le Niger fait face à de nombreux problèmes de logements liés tant à l'insuffisance de l'offre qu'à son inadaptation aux besoins des populations.

Le secteur de logement est largement dominé par le privé informel qui produit par autoconstruction près de 90 % des logements. Cette situation liée tant à l'insuffisance des actions entreprises par l'État dans le domaine que par l'absence de dispositifs incitatifs à l'endroit des promoteurs immobiliers a conduit le Niger dans un cycle perpétuel de déficit de logement adaptés qu'il failli combler. En effet, pour l'ensemble du Niger, le besoin annuel de logement serait de plus de 40 000 tandis que la production s'élève à 24 000 environ. Ce problème de logement est encore plus grave dans les villes où la forte concentration de populations est sans commune mesure avec les possibilités des systèmes formels et informels de fourniture de logements décents. D'ailleurs, pour l'essentiel, plus de 90 % des logements à usage locatif sont fournis par les particuliers. Or les faibles performances du système de production publique cumulées avec l'absence de mesures incitatives à l'endroit des promoteurs de logements locatifs, risquent à terme d'aboutir à une situation de précarité de logements encore plus importante. C'est pour prévenir une telle situation source d'instabilité et de dégradation accélérée des conditions d'habitat que le présent projet d'appui au secteur de logement locatif à Niamey a été initié. Il s'agira d'un programme quinquennal devant permettre à terme de créer des meilleures conditions d'habitat pour les locataires de la ville de Niamey.

OBJECTIFS

Le présent programme visera ;

- la production de 500 logements à usage locatif par/an ;
- la mise en place de mécanismes d'appui et d'assistance aux investisseurs de secteur locatif.

STRATÉGIES

- identification des segments de la demande en logement locatif ;
- mise en place d'un programme de production de logement adapté aux différents besoins identifiés ;
- mise en place d'une structure de gestion des logements ;
- résorption du déficit par un accroissement de l'offre ;
- mise sur le marché de logements adaptés à des coûts accessibles aux populations ;
- intensification de l'utilisation des matériaux locaux dans la mise en oeuvre des logements ;
- fournir prioritairement des terrains d'habitat pour les promoteurs immobiliers de logements locatifs ;
- prévoir des dispositifs d'incitation financière pour les investisseurs ;
- Institution d'un système d'encadrement public pour les investisseurs dans le secteur du logement locatif

PLAN D'ACTIONS

Comme indiqué ci-dessus, le plan d'action visera à établir un programme quinquennal de production de logements et d'appui aux investisseurs.

Ainsi ce plan d'action comportera :

- une étude des besoins en logements locatif à Niamey ;
- un programme annuel de construction de 500 logements locatifs ;
- une programmation dans les opérations de lotissement des terrains destinés à ces opérations ;
- la mise en place de la structure de pilotage et de gestion des logements ;
- l'installation d'une brigade d'encadrement technique des opérations des investisseurs dans le logement locatif ainsi que la programmation des moyens subséquents.

ESTIMATION DES COUTS

- 500 logements par an x 5	:	17.500.000.000
- études des besoins	:	60.000.000
- structure de pilotage	:	40.000.000
- Encadrement technique	:	50.000.000
Total	:	17.650.000.000 FCFA

III. AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1 : RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

JUSTIFICATION :

La ville de Niamey, y compris les 7 autres chefs-lieux de Département du Niger ont connu ces dernières années un développement tel que la production des ordures ménagères s'est faite à un rythme ne s'accommodant pas avec les ressources financières de ces localités. Elles sont dans l'incapacité d'évacuer les ordures en dehors de la ville pour maintenir un cadre de vie décent aux populations. La présence des ordures dans les villes a pour conséquence de favoriser le développement des rongeurs notamment les rats qui sont des vecteurs de maladies. Il y a une nécessité d'améliorer les conditions qui influent défavorablement sur la santé de l'homme par la mise en chantier de ce programme de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

OBJECTIFS

Les objectifs assigner à ce programme sont de :

- couvrir toutes les localités identifiées à l'horizon de 5 ans, d'un service de ramassage ou de collecte des ordures.
- produire de compost utilisé comme engrains par les agriculteurs
- assurer un bon fonctionnement des décharges contrôlées.

STRATEGIES

Les stratégies à mettre en place se résument à :

- la division de chaque ville en portion maîtrisable et homogène
- s'appuyer sur les ONG surtout celles des jeunes au niveau de tous les quartiers de la localité
- la collecte des ordures dans les quartiers périphériques par les ONG de quartier
- la collecte dans les grands ensembles (marché, autogare et autre institutions) par des sociétés privées.
- la mise en place d'un système de taxation pour financer les coûts du ramassage des ordures.

PLAN D'ACTIONS

Pour la réussite d'un tel programme il y a lieu de mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation.

Il faut aussi acheter les équipement de base à savoir :

- les tombereaux (petit bacs à traction animale)
- le containers et les matériel roulants.
- l'élaboration d'un système de taxation de ramassage des ordures

ESTIMATION DES COUTS

- Campagne d'information et de sensibilisation	:	200 millions
- Acquisition Anes et tombereaux + outillage	:	400 millions
- Acquisition matériel roulants et containers	:	3.000 millions
- Mécanisme de taxation et Etude sectorisation	:	100 millions
Total	:	3,7 milliards

PROGRAMME 2 : CONSTRUCTION DE LATRINES INDIVIDUELLES**JUSTIFICATION**

La nécessité de se loger dans les centres urbains est devenue aujourd'hui une priorité se réalisant dans des conditions très difficiles. Il n'est pas rare de trouver des ménages sans lieu de défécation et dont les habitants sont obligés d'aller se soulager en des espaces non aménagés ou dans les rues. Comme nous le savons, beaucoup de maladies sont dues au péril fiscal et la situation des latrines dans les concessions accentuent davantage le contact avec le fèces ?

Seule la construction des latrines peut permettre de rompre la chaîne de contact avec les fèces ?

OBJECTIFS

Durant la période de l'horizon de 5 ans, les objectifs seraient de couvrir 80 % des concessions non dépourvues de latrines et réaliser la restauration des latrines en mauvais état.

STRATEGIES

La mise en chantier d'un tel programme demande :

- une bonne conception et un suivi par les pouvoirs publics
- une participation de la population en prenant en charge les 80 % des coûts et les 20 % seront subventionnés
- une formation des PME pour mieux réaliser les travaux

PLAN D'ACTIONS

Pour mettre en oeuvre ce programme, il est nécessaire d'entreprendre les actions suivantes :

- la mise en place d'un comité de coordination du programme
- la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation
- la formation des PME aux techniques adaptées
- la mise en place de l'Equipe chargée de contrôler la bonne exécution des travaux.

ESTIMATION DES COUTS

- Mise en place comité de coordination	:	50 millions
- Campagne d'Information et de sensibilisation	:	200 millions
- Formation PME	:	20 millions
- Travaux physiques latrines	:	2.000 millions
- Contrôle travaux	:	150 millions
Total	:	2,420 milliards

PROGRAMME 3 : PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES.

JUSTIFICATION

Tous les grands centres urbains du Niger connaissent un grand déficit en matière d'ouvrage de drainage des eaux pluviales. Ces villes continuent de voir leurs périmètres urbains s'étendre en des proportions inquiétantes. Même les centres villes qui étaient les noyaux sont sous-équipés. Le déficit en ouvrage de drainages des eaux engendré beaucoup de problèmes dont les plus importants sont inondations, les dégradations des infrastructures...etc. Il est donc grand temps de remédier à cette situation faute de quoi le développement des koris par ravinage continuera à dégrader l'environnement en menaçant la sécurité des personnes physiques et leurs biens ainsi que les infrastructures. C'est pourquoi ce programme de drainage des eaux pluviales a été initié pour un horizon de 5 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du programme est d'équiper en ouvrage de drainage tous les centres urbains et de réaliser pour les zones périphériques des ouvrages couvrant 50 % de leurs superficies.

STRATEGIES

La réalisation d'un tel programme passe nécessairement par l'élaboration de schéma :

- de drainage des eaux pluviales de tous les centres urbains. En plus une participation de la population et à demander par un mécanisme de taxation mieux étudié compte tenu de la nature des ouvrages

PLAN D' ACTIONS

Il est composé des éléments :

- Elaborations du schéma de drainage des eaux pluviales pour les centres urbains. (au nombre de 8)
- Mise en place d'un mécanisme de taxation pour faire face aux charges récurrentes.
- Formation des Entreprises
- Mise en place de l'Equipe chargé de suivre l'exécution des travaux
- Etude exécution des ouvrages
- Etablissement d'un échéancier d'exécution

ESTIMATION DES COUTS

- Elaboration schéma de drainage	:	500 millions
- Mécanisme de taxation	:	50 millions
- Formation des Entreprises	:	100 millions
- Equipe chargée de coordonner	:	100 millions
- Etude exécution	:	200 millions
- Travaux physiques	:	20.000 millions
Total	:	20,950 milliards

IV. FOURNITURE DE SERVICES URBAINS ET GESTION DES VILLES

PROGRAMME 1 : APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

JUSTIFICATIONS

Les Collectivités Territoriales Nigériennes sont submergées par plusieurs problèmes qui les handicapent fortement pour jouer leur rôle d'animateur principal du développement économique et social local. En effet les Collectivités Nigériennes sont Confrontées à :

- L'absence d'un code de l'administration territoriale devant répertorier l'ensemble des textes législatifs et réglementaires élaborés pour garantir le fonctionnement normal des structures, absence ayant conduit à une diversité de connaissance et d'application des textes pour les différents acteurs de l'aménagement et du processus de décentralisation.
- Une détérioration continue du niveau de leurs ressources dans un contexte d'accroissement constant des charges, situation ayant entraîné les Collectivités à jouer un rôle marginal dans le développement économique et social comparativement à l'état.
- L'absence d'une capacité suffisante de maîtrise d'ouvrage permettant de répondre de façon appropriée aux problèmes identifiés.
- Un faible niveau de connaissance de la gestion communale et urbaine pourtant indispensable à la création des conditions optimales de développement économique et social équilibré de nos communes.

C'est pour tenter d'apporter un début de solution aux nombreux handicaps évoqués ci-dessus que le NIGER envisage de mettre en place un programme d'appui au développement des Collectivités Territoriales, objet du présent document.

OBJECTIFS

Les objectifs assignés au programme sont :

- de doter les Collectivités Territoriales d'un guide de gestion administrative des Collectivités.
- de mettre en place un dispositif visant à améliorer les finances des Collectivités.
- de renforcer les capacités de maîtrise d'oeuvre des Collectivités Territoriales en les dotant des instruments nécessaires.
- de former les agents des Collectivités aux techniques de gestion urbaine et communale.

STRATEGIES

Pour permettre au programme d'atteindre les objectifs visés, les stratégies suivantes seront déployées :

- Inventorier, réviser et compléter les textes en vue de l'élaboration de guide.
- Sensibiliser les acteurs sur le contenu et la nécessité du respect du cadre.
- Identifier les outils simples d'amélioration des recettes .
- Former les acteurs intéressés à leur application.
- Former les responsables principaux sur les techniques urbaines.
- Réaliser des outils simples de connaissance urbaine.
- Appuyer les structures qui en sont chargées.
- Former aux techniques de gestion communale

PLAN D'ACTION

Le plan d'action du programme d'appui au développement des Collectivités comporte 4 sous projets devant chacun répondre aux préoccupations soulevées et à la mise en oeuvre effective des stratégies esquissées. Ainsi le programme comportera :

- Un projet de mise au point d'actions simples visant l'amélioration des Finances des Collectivités Territoriales (P1).
- Un projet d'élaboration d'un code de l'administration territoriale (P2).
- Un projet de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des Collectivités locales (P3).
- Un projet de formation en matière de gestion communale en direction des Collectivités Territoriales (P4)

ESTIMATION DES COUTS

P1	:	30 millions
P2	:	50 millions
P3	:	100 millions
P4	:	10 millions
Total	:	190 millions

V. APPUI A LA CREATION D'EMPLOIS

PROGRAMME 1 : CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES URBAINES

JUSTIFICATION

Le Niger à l'instar de plusieurs pays de la sous-région, fait face à une crise économique et financière sans précédent ayant des conséquences importantes tant sur la conduite du processus de développement que sur les conditions de vie des populations. Cette crise nécessite encore des restructurations économiques importantes qui ne manqueront pas d'accentuer dans le court et moyen terme les difficultés des populations en matière de satisfaction des besoins sociaux (santé, éducation, alimentation, emplois, etc...).

Plus particulièrement en ce qui concerne l'emploi, la crise perceptible actuellement à travers le chômage des diplômés et les nombreuses compressions opérées par le passé, atteindra son paroxysme si des mesures urgentes ne sont pas prises en la matière.

Autrement dit, le Niger doit impérativement mettre en place une stratégie d'atténuation des coûts sociaux de ces restructurations afin de créer les meilleures conditions de stabilité sociale et d'amélioration des conditions de vie des populations et notamment celles urbaines. Cette stratégie doit capitaliser les acquis des expériences en cours comme la NIGETIP (Agence Nigérienne pour les Travaux d'Intérêt Publics et l'Emploi) dont les actions s'inscrivent déjà dans cette logique d'atténuation des coûts sociaux des politiques de restructuration en cours.

C'est dans cette même logique que s'inscrit le présent programme d'appui à la création d'emplois qui vient en renforcement des actions de l'agence NIGETIPE.

OBJECTIFS :

Les objectifs principaux du programme sont :

- La création de 20.000 emplois dans la période 1996/2000
- L'amélioration du niveau des services urbains dans les quartiers sous-équipés.

STRATEGIES :

- Les ouvrages seront réalisés suivant des techniques et avec des matériaux faisant appel aux moyens disponibles localement
- Les procédures d'attribution des marchés et de règlement des entreprises seront simplifiées pour permettre le travail des PME et l'emploi de la main-d'oeuvre gratifiée
- L'agence NIGETIPE assurera la conduite des opérations par délégation.

PLAN D'ACTIONS :

- viabilisation des quartiers
- construction d'ouvrages de drainage (pavage, caniveaux)
- construction de petits équipements
- rehabilitation des infrastructures.

ESTIMATION DES COUTS :

- viabilisation	:	500 Millions
- construction d'ouvrage de drainage	:	500 Millions
- construction de petits équipements	:	1.000 Millions
- réhabilitation des infrastructures	:	1.000 Millions
Total		: 3 Milliards F/CFA

VI. PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES

PROGRAMME 1 : APPUI AUX ACTIVITES REMUNERATRICES DES FEMMES

JUSTIFICATION

Les femmes qui représentent plus de la moitié de la population du pays :

- sont les plus affectées par l'état de pauvreté (73 % des femmes au foyer pauvres) et ne sont pas scolarisées autant que les hommes;
- ont des difficultés d'accès aux facteurs naturels de production et au crédit ;
- connaissent un surcroît de travail et une baisse de la production et des revenus.

Par ailleurs, il faut relever que :

- la pauvreté des femmes retentit négativement sur le bien être des enfants en bas âge (santé, formation) dont elles ont la charge et en fait une autre catégorie largement défavorisée ;
- les femmes se comptent de plus en plus parmi les chefs de foyer à cause d'une désintégration de leurs familles, des migrations plus ou moins prolongées des hommes et des maternités hors mariage.

Pour corriger ces handicaps et favoriser le développement socio-économique du pays à travers la création du surplus nécessaire, il faut en l'occurrence faciliter la généralisation des activités rémunératrices des femmes.

OBJECTIFS

Il faut favoriser l'émancipation et la promotion de la femme en vue de réduire sa pauvreté à travers :

- la formation
- l'accès aux facteurs naturels de production (terre et eau)
- l'accès au crédit et autres ressources productives ;
- l'accroissement de la productivité générale du travail et de leurs revenus propres.

STRATEGIE

Elle est relative à :

- la création d'un cadre institutionnel adéquat ;
- le développement de la formation et la réduction de l'écart avec les hommes dans ce domaine, à travers : l'identification et la diffusion de techniques de production adaptées à la situation, la création de centres d'insertion des filles déscolarisées, le développement de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes, le développement des garderies communautaires pour la promotion de l'alphabétisation des femmes en milieu rural.
- la création d'un fonds social de promotion de la femme ;
- la création d'une chambre de promotion économique des femmes pilotée par une femme compétente et engagée dans la promotion féminine
- l'organisation des femmes par activité économique ;

- le développement de la formule des groupements féminins de crédits directs initiée par les Projets SDID, PPOAF qui privilégient l'apport de l'argent frais pour impulser une dynamique aux activités économiques des bénéficiaires : crédits directs à court terme ayant pour vocation le crédit en espèces au plus grand nombre en tenant compte de la capacité des demandeurs et sans interférence dans l'utilisation des fonds.

- l'organisation des circuits de production et d'écoulement des produits
- la prise en compte des activités rémunératrices des femmes dans le programme -cadres (ex : programme cadre pour le nord, pour la région du fleuve, etc...)
- les groupements féminins de crédits directs favorables à la majorité analphabète et sans garantie suffisante, en assurant le suivi par les projets pour éviter le risque de disparition de capital social.
- la création d'un système de garantie pour les femmes dans les banques de la place en assurant la viabilité par :
 - la formation aux techniques commerciales ;
 - l'appui technique des services décentralisés de l'Etat spécialisés en matière de commerce, de fiscalité et de gestion;
 - l'octroi des prêts à des intérêts avantageux et moyennant une caution ;
 - en milieu urbain, il faut développer les secteurs de l'artisanat et du petit commerce, de la petite mine, du tourisme de la sphère informelle.

PLAN D' ACTIONS

La stratégie ci-dessus est une opération de longue haleine. Pour les cinq années à venir il s'agira d'élever de manière très sensible le nombre de femmes ayant une activité rémunératrice, de renforcer leur capacité d'Action. Le terrain étant favorable, il faut envisager le doublement de l'effectif actuel.

ESTIMATION DES COÛTS

Le coût des actions pour la période 1996 - 2000 est estimé à 1,03 Milliards F/CFA

Repartis comme suit :

- sensibilisation	:	50.000.000 F/CFA
- alphabétisation	:	200.000.000 F/CFA
- techniques commerciales	:	50.000.000 F/CFA
- études de mise en place	:	30.000.000 F/CFA
- organisation groupements féminins	:	50.000.000 F/CFA
- organisation circuits de production et d'écoulement	:	50.000.000 F/CFA
- développement activités rémunératrices (fonds de roulement)	:	600.000.000 F/CFA

PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

JUSTIFICATION

L'accès à l'éducation de base constitue une préoccupation majeure au Niger qui compte moins d'un tiers d'enfants scolarisés avec en 1993 (29 %). Ceci est surtout dû au fait que la frange de la population ayant traditionnellement en charge l'élever les enfants-constitue le segment enregistré le taux le plus élevé d'analphabétisme dans le monde : 95 %. Cela s'explique aussi par le fait que la scolarisation des filles a l'un des taux le plus bas du monde : 21 %. De ce fait les filles ne représentent que 36 % des enfants effectivement scolarisés dans l'enseignement primaire. Il importe de constater que la pauvreté et l'analphabétisme des femmes retentissent négativement sur le bien-être des enfants en bas âge dont elles ont la charge. Cette situation préjudiciable pour le développement économique et social du Niger nécessite une solution urgente. C'est pour contribuer que le présent projet a été élaboré pour un horizon de cinq (5) ans.

OBJECTIFS

Les objectifs principaux du projet sont de contribuer à :

- L'augmentation du taux de scolarisation de 29 % à 35 % en l'an 2000
- La promotion de la scolarisation des filles en portant leur proportion de 36 % des effectifs à 40 % en l'an 2000
- la réduction des disparités entre les zones urbains et rurales dont les taux de scolarisation qui sont respectivement de 51,3% et 20 %, doivent passer à 56,6 % et 27 % en l'an 2000
- L'amélioration des rendements interne et externe du système éducatif
- Au renforcement de la capacité de gestion et de planification du Ministère de l'éducation National.

STRATEGIES

Reposent sur la prévision de construire 2.245 nouvelles salles de classes (remplacement des classes en paillotes) dont 84 % seront implantées en zones rurales et de rénover 1.500 salles de classes pour l'enseignement du premier degré. Pour ces dernières, une priorité sera accordée aux salles surpeuplées proposant d'adopter le système de double vacation ainsi qu'aux écoles pratiquant l'enseignement en classe unique afin d'augmenter le nombre d'inscription et d'augmenter ce ratio élèves/enseignants. En résumé, les stratégies principales seront de :

- développer en milieu urbain la pratique de la double vacation là où les effectifs le nécessitent
- développer en milieu rural la pratique des classes multigrades tout en donnant aux maîtres une formation adéquate à cet effet
- baisser l'âge de recrutement des filles afin de promouvoir leur accès à l'école
- développer une campagne incitative notamment par une stratégie de communication pour la promotion de la scolarisation des filles
- développer l'enseignement spécial (sourds, aveugles...)
- réduire les disparités régionales et intrarégionales en se basant sur la carte scolaire

- développer les cantines scolaires dans les zones défavorisées
- encourager les initiatives des associations et du privé dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'enseignement
- s'appuyer sur les résultats des états généraux de l'éducation pour définir une nouvelle politique de l'éducation, notamment dans le domaine de l'utilisation des langues nationales.

PLAN D'ACTIONS

L'essentiel de ce volet est d'étudier les conditions qui permettront un accroissement de l'enrôlement des filles dans les écoles primaires et la formation d'un plan d'Action pour l'amélioration de cet enrôlement. Le Ministre de l'éducation nationale mettra en place pour ce faire une cellule de promotion de l'éducation des filles.

ESTIMATIONS DES COÛTS

Pour la réalisation de ces objectifs, il est recherché un total requis de 32.293.000.000 F/CFA. Il y a eu un total acquis de 19.279.000.000. Il se dégage alors un total recherché de 16.014.000.000.

PROGRAMME 3 : PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE.

JUSTIFICATION

Le taux de mortalité infantile (123 %) est l'un des plus élevées du monde. Des mesures urgentes et importantes s'imposent en vue d'une réduction sensible de ce taux.

OBJECTIF

L'objectif est de réduire de 50 % la mortalité infantile de 1996 à 2000.

STRATEGIES

En vue d'atteindre l'objectif ci-dessus mentionné,, les éléments de stratégie suivants s'imposent :

- une lutte intégrée, à travers :
 - l'organisation d'un atelier d'élaboration d'un plan intégré
 - la finalisation et la distribution de documents dans toutes les formations sanitaires
 - la constitution de 42 dépôts pour stockage de vaccins ;
- le renforcement de l'immunisation, à partir de :
 - l'achat de vaccins
 - l'assurance de fonctionnement de 42 dépôts ainsi qu'un suivi rapproché ;
- la mobilisation JNV en vue d'organiser une journée de vaccination de masse dans les 42 districts;
- le recyclage et la formation des prestataires : recycler et former les différentes catégories de personnel (5.534 agents)
- une stratégie fixe, mobile et avancée appuyée d'une dotation de carburant pour 212 moto "tout terrain" 125
- l'information/sensibilisation à l'aide des 212 motos (5 par district) et basée sur :
 - la production de 1.000 affiches pour toutes les formations sanitaires et par thème
 - l'élaboration de 6 modules de formation
 - le recyclage et la formation de 5.534 agents en IEC sur les 6 thèmes.

PLAN D'ACTIONS

La stratégie ci-dessus sera mise en oeuvre sur 5 ans. Tous les 6 éléments de la stratégie seront mis en oeuvre durant les 5 ans avec cette nuance :

- les 2 premières années doivent mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation, le recyclage et la formation des prestataires qui doivent se poursuivre par la suite ;
- les 3 années suivantes insisteront sur la lutte intégrée, le renforcement de l'immunisation, la mobilisation JNV et la stratégie fixe, mobile et avancée.

ESTIMATION DES COUTS

Le coût total de ces actions de lutte pour la réduction de la mortalité infantile sur 5 ans est estimé à 18.958.000.000 F/CFA.

VII. DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

PROGRAMME 1 : INITIATION A LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE PETITS PROJETS D'HABITAT DANS LES QUARTIERS DE TRANSITION URBAINE

JUSTIFICATION

La force des liens traditionnels dans la société nigérienne fait que même en ville on observe la permanence de certaines structures traditionnelles telles que l'entraide, la solidarité familiale et ou régional, etc. Cet état de fait peut être exploité pour initier un programme de gestion communautaire de micro réalisations en matière d'habitat notamment dans les quartiers reconnus comme servant de lieu de transition urbaine où les liens cités ci-dessus sont plus marqués.

OBJECTIFS

- Organiser les populations en groupements précis susceptibles de mener certaines actions dans le cadre de l'amélioration de leur cadre de vie.
- Concevoir de petites opérations dans le domaine de l'habitat dont la réalisation doit leur être confiée.
- organiser une assistance technique et financière à ces groupements en vue de leur permettre de conduire (à terme, eux-même les actions initiées par leur quartiers.

STRATEGIES

- Développer le système de travaux communautaires dans les quartiers
- Initier de micro-réalisations d'habitat dans les quartiers permettant de procurer du travail aux habitants
- Initier les populations à prendre en main certains aspects de l'amélioration de leur cadre de vie.

PLAN D' ACTIONS

- Choix de deux quartiers tests à Niamey (un sur chaque rive du fleuve)
- Organisation des populations en groupements communautaires (jeunes, femmes, artisans, tacherons du bâtiment et maçons, etc)
- Programme de micro réalisations : travaux communautaires d'utilité publique (construction d'écoles, entretien de voies, collecte d'ordures ménagères, construction de latrines privées, production de matériaux locaux de construction de logements.
- Sensibilisation Animation du Groupement et des populations des quartiers concernés.

ESTIMATION DES COUTS

- Constitution des groupements et Animation sensibilisation	50 Millions
- Micro réalisations	
* Matériel	300 Millions
* Matériaux	400 Millions
Total	750 Millions

VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ORGANISATION DU RESEAU URBAIN

PROGRAMME 1 : POLITIQUE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: ELABORATION DE SCHEMAS NATIONAL ET REGIONAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

JUSTIFICATION

Le Niger, comme tout pays, se compose de régions naturelles et humaine différenciées, inégalement dotées par le relief, le sol, le climat, l'hydrographie, l'histoire, la démographie, le voisinage, les croquis économiques...

Ces disparités seraient sources d'inégalités, d'injustices et par là même, de tensions sociales sans correctifs de la part de l'Etat par la mise en oeuvre d'une Politique d'Aménagement du Territoire pour un développement équilibré.

Aussi, le recours à l'Aménagement du Territoire répond à deux (2) impératifs fondamentaux :

- Impératifs de développement économique et social

Le développement durable et équilibré nécessite une distribution rationnelle des hommes et des activités sur le territoire national, une réorientation des investissements en faveur des zones défavorisées sans pour autant délaisser les autres zones, la préservation du capital naturel, une exploitation rationnelle des ressources du pays. L'Aménagement du Territoire en tant qu'instrument de planification spatiale s'impose dès lors pour compléter la planification économique et prévenir ou corriger les déséquilibres.

- Impératifs d'Unité Nationale

La mauvaise répartition spatiale des investissements et son corollaire, le développement différencié des régions créant des sentiments de frustration qui peuvent constituer une lourde menace pour l'unité nationale.

De même l'utilisation concurrentielle de l'espace est source de conflits de plus en plus aigus entre communautés nationales (en particulier entre éleveurs et agriculteurs).

L'ouverture démocratique amorcée au Niger depuis 1990 valorise les droits et libertés individuels et collectifs, libère l'expression des populations qui deviennent de ce fait plus exigeantes et plus sensibles à leurs particularismes. Ceci impose aux responsables nationaux plus d'équité et de justice dans la conduite des affaires. Une conséquence de cette option (démocratie pluraliste) est la priorité accordée à la décentralisation considérée comme un processus de partage de responsabilités en vue de donner aux Collectivités Territoriales et à travers elles, aux populations, la possibilité de participer activement au développement national. Tous ces facteurs rendent nécessaires l'Aménagement du Territoire. En effet la sauvegarde et le renforcement de l'unité nationale passe par une meilleure distribution des fruits du développement et un accès équitable à l'espace et à ses ressources. Cet impératif ne peut se réaliser qu'à travers une politique d'Aménagement du Territoire bien conduite. C'est pourquoi la mise en place d'une politique d'Aménagement du Territoire est nécessaire pour consolider la démocratie (notamment par la mise en place d'un Fonds d'Intervention de l'Aménagement du Territoire) et corriger les disparités entre les régions.

La politique d'Aménagement du Territoire se réalise à travers l'élaboration et la mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement du Territoire (Schéma National, Schémas régionaux).

La connaissance du Territoire constitue la première phase mais aussi une étape déterminante du processus d'élaboration des Outils de l'Aménagement du Territoire.

OBJECTIFS

La connaissance du territoire est une étude qui a pour objectifs de :

- fournir une image actuelle et complète de la réalité socio-économique du pays ;
- mettre en relief les potentialités et des contraintes de chaque région. Ce qui permettra de déterminer la vocation de chaque zone et de définir des zones homogènes de développement ;
- mettre les différents intervenants de la politique d'Aménagement du Territoire à un même niveau d'information.

STRATEGIES :

L'Aménagement du Territoire (AT) est par essence une activité pluridisciplinaire et multisectorielle et les acteurs actuels ou potentiels de l'Aménagement du Territoire ne sont pas au même niveau d'information, mais aussi et surtout de compréhension des objectifs et de la démarche de l'Aménagement du Territoire.

La stratégie adoptée pour mieux mener cette étude de connaissance préalable de l'espace national sera basée sur:

- la formation des membres des différentes commissions d'Aménagement du Territoire qui seront chargés de la réalisation ou du pilotage de l'étude à travers des séminaires qui porteront sur les thèmes suivants :
 - * la planification économique et sociale ;
 - * l'aménagement du territoire ;
 - * les ressources naturelles et l'environnement ;
 - * la population et les établissements humains ;
 - * l'organisation administrative et l'aménagement institutionnel ;
 - * les activités et infrastructures économiques et sociales.
- la dotation de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de ses représentations (régionales en moyens techniques et logistiques afin qu'elles assurent un bon suivi du processus d'élaboration des différents programmes d'aménagement du territoire.

PLAN D'ACTIONS

L'étude sur la connaissance du territoire national en tant qu'étape fondamentale dans le processus d'élaboration des outils de l'aménagement du territoire, couvrira la période allant de 1960 à nos jours. Elle consistera à la Collecte, au traitement et au stockage (notamment par les moyens informatiques) des données concernant :

- la population : effectif, structure, croissance et déterminants de la croissance, répartition spatiale, mutations sociales, établissements humains (armature urbaine)...
- les ressources naturelles : leurs inventaire, localisation et évolution
- les activités et les infrastructures socio-économiques.

L'étude de la connaissance du territoire basées sur les grands thèmes ci-dessus, donnera lieu :

- au traitement détaillé des données recueillies en vue de déterminer des indicateurs clés à partir desquels seront regroupés des ensembles homogènes (zones provisoires);
- aux synthèses cartographiques : les cartes des caractéristiques et thématiques élaborés au niveau central et régional seront rassemblées et agrégées pour aboutir à une image cartographique multidimensionnelle du territoire national.
- à des études complémentaires (sur la base d'enquête ou de photo interprétation selon les moyens), pour combler les lacunes et insuffisances observées lors de l'analyse des données et des synthèses cartographiques.

A ce stade du traitement des informations recueillies, devrait ressortir la configuration des grandes zones homogènes qui pourra être arrêtée. Chaque zone se singularisera au regard des indicateurs retenus.

C'est sur la base de ces données et indicateurs et de configuration zonale (zones homogènes) que seront établis les schémas de zone et le schéma national d'Aménagement du Territoire.

ESTIMATION DES COÛTS

Formation des membres des différentes commissions chargées du pilotage de l'étude :

Séminaire national	:	9 000 000 F/CFA
Séminaires régionaux	:	21 000 000 F/CFA

Appui technique et logistique à la Direction de l'Aménagement du Territoire et à ses représentations régionales

Matériel informatique	:	37.000.000 F/CFA
Photocopieuses	:	72.000.000 F/CFA
Collecte et analyse des données :		
Carburant	:	12 000 000 F/CFA
Matériels et fournitures	:	12 000 000 F/CFA
Frais de déplacement	:	12 000 000 F/CFA
Entretien et réparation	:	6 000 000 F/CFA
Total	:	433.000.000 FCFA.

PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES VILLES SECONDAIRES

JUSTIFICATIONS

La crise économique qui a secoué notre pays au cours de la décennie 1980 et qui persiste encore a conduit le Niger à s'engager sur la voie de l'ajustement structurel (BM-FMI) depuis 1984, à orienter sa politique de développement vers la déconcentration, décentralisation, fondée sur le développement local, la participation populaire à travers une politique d'Aménagement du Territoire.

Cette orientation dont le champs d'expression a été le dernier plan quinquennal (PDES 1987/1994) a également affirmé l'importance de la planification urbaine (schémas et plans directeurs) et celle du développement des centres secondaires (restructuration de l'armature urbaine).

Les actions jusque -là menées dans le secteur urbain ont essentiellement concerné les grands centres (capitales nationale et départementale).

Il fallait donc initier un projet qui viserait prioritairement les centres secondaires afin que le développement des villes soit pris dans sa globalité d'où le présent projet .

Le processus de décentralisation qui a connu une accélération certaine depuis l'ouverture démocratique au Niger à partir de 1990, laisse espérer une véritable décentralisation et une nouvelle ère de développement urbain et de gestion municipale avec les représentations démocratiquement élus des populations.

Au cours des années 1975-1980, le secteur urbain a connu un ressort important où les grands centres urbains notamment les capitales (nationale et départementale) ont bénéficié du BOOM de l'uranium en termes d'équipements socio-culturels, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, etc....

Après une pose constatée entre 1986 et 1988, on assiste depuis peu à un regain d'intérêt des bailleurs de fonds (BM, PNUD, ONG et autres organismes internationaux.....).

Nous assistons également à l'apparition d'une multitude d'autres acteurs urbains : Collectivités, NIGETIP, Crédit du Niger, SONUCI, ANU et autres projets autonomes.

Ce regain d'intérêt pour le secteur urbain pose le problème de coordination dans laquelle doit s'inscrire toutes ces interventions, d'où l'intérêt du présent projet.

La zone d'études pour tenir compte des considérations ci-dessus concernera essentiellement la partie semi-désertique du pays : Les arrondissements N'guigmi, Mainé Soroa, Gouré, Mirriah, Tanout, Mayahi, Dakoro, Bouza, Tchintabaden, Abalak, Illéla, Dogondoutchi, Loga, Filingué, Ouallam, Tillabéri, Téra.

Cette zone, étant au seuil de la désertification où la population lutte avec acharnement contre la dégradation de l'environnement.

Le développement de ladite zone passe nécessairement pour la stabilisation de la population et la restauration de l'environnement au plan global.

Au plan urbain, sont localisés une trentaine de centres : Chefs lieux d'arrondissement, postes administratifs qui la plupart du temps sous-équipés, enclavés du fait de leur localisation en général hors des grands axes

routiers. Le présent programme contribuera à équilibrer le développement de cette zone en améliorant leur niveau d'équipement et en restaurant leur environnement assez fragilisé.

OBJECTIFS

Le Programme vise :

- à créer dans la zone définie, de meilleures Conditions de vie et de production par la restauration de l'environnement, la stabilisation de la population, le tout conformément à la politique d'aménagement du territoire;
- à créer des centres urbains désenclavés, équipés, bien gérés, constituant des pôles de promotion et de développement des zones rurales environnantes.

De façon plus spécifique l'objectif est: d'identifier et d'examiner la faisabilité d'un projet acceptable pour toutes les parties et portant sur :

- l'élaboration de documents de planification et la programmation d'investissement urbain (plans urbain de Référence);
- la définition du cadre, les conditions de financement, d'exécution, d'évaluation de la réalisation d'infrastructures et équipements urbains d'une part et d'opérations de restauration de l'environnement urbain et péri-urbain d'autre part.

STRATEGIES

Compte-tenu de l'importance de ce programme et de la difficulté de mobilisation des ressources financières, la stratégie pour arriver aux objectifs, est basée sur le mode de financement et d'organisation du projet.

Aussi, un montage financier est fondamental, il faut trouver une réponse à la question de savoir qui fait quoi dans le processus de mise en oeuvre du programme.

Le financement du programme pourrait être répartis entre les différents intervenants : Institutions publiques, collectivités, secteurs privés... en fonction des actions retenues et selon les différentes phases du projet avec la nécessité de canaliser et de coordonner les différents investissements par une institution bien précise qui sera la Cellule de Coordination.

En première étape, il faut nécessairement engager une étude de faisabilité car elle conditionne la mise en forme du programme d'investissement et son exécution.

La recherche du financement de cette étape incombe aux gouvernements compte tenu de la faiblesse des moyens des Collectivités.

PLANS D'ACTION

La mise en oeuvre de la stratégie définie (mécanisme de financement du programme) se traduit par conduite d'une étude de faisabilité qui sera menée en deux (2) phases.

- La première phase visera à identifier de manière précise la zone de l'étude et les centres urbains qui y sont localisés:

La deuxième phase visera à identifier les différents secteurs d'intervention et les actions à entreprendre classées par priorité. Sur la base de ces actions, il sera monté en projet avec différentes alternatives pour le financement et l'exécution.

ESTIMATION DES COUTS:

1ère année: état des lieux, étude de factibilité	: 138.000.000 F/CFA
2ème année : - Etablissement fonds de plan	: 327.000.000 F/CFA
- PUR + Etudes sectorielles (G1)	: 87.000.000 F/CFA
3 ème année : - PUR + études Sectorielles	: 87.000.000 F/CFA
- Exécution actions prioritaire :(G2)	: 87.000.000 F/CFA
4ème année : - PUR + étude sectorielles (G3)	: 87.000.000 F/CFA
- exécution actions prioritaires (G3)	: 87.000.000 F/CFA
5ème année : exécution actions G3	
évaluation du projet :	
Total	: 900.000.000 F/CFA

**C - TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI
DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION NATIONAL**

LISTE DES PROGRAMMES	COÛT GLOBAL EN MILLIONS DE FCFA	CONTRIBUTION NATIONAL EN MILLIONS DE FCFA	FINANCEMENT A RECHERCHE EN MILLIONS DE FCFA
1. Production et gestion foncière			
Programme 1 : Planification Spatiale des villes du Niger	475	47,5	427,5
Programme 2 : Renforcement de la législation et de la réglementation de l'urbanisme et de la construction	200	20	180
Programme 3 : Restructuration/réhabilitation de zones de peuplement non réglementées ou sous équipées	24.325	2432,5	21.892,5
Programme 4 : Aménagement de terrains à bâtir	8.500	850	7.650
Total Composante 1	33.500	3.350	30.150
2. Production de logements adaptés			
Programme 1 : Assistance à l'autoconstruction des logements	450	45	405
Programme 2 : Adpatation du système de financement de l'Habitat	4.800	480	4.320
Programme 3 : Appui au secteur du logement locatif	17.650	1.765	15.885
Total Composante 2	22.900	2.290	20.610
3. Amélioration et Protection de l'Environnement			
Programme 1 : Ramassage et traitement des ordures ménagères	3.700	370	3.330
Programme 2 : Construction de latrines individuelles	2.420	242	2.178
Programme 3 : Contruction des ouvrages de drainage des eaux pluviales	20.950	2.095	18.855
Total Composante 3	27.070	2.707	24.363

4. Fourniture de service urbaine et gestion des villes			
Programme 1 : Appui au développement des collectivités des territoriales	190	19	171
Total Composante 4	190	19	171
5. Appui à la création de l'Emploi			
Programme 1 : Construction et Réhabilitation des Infrastructures	3.000	300	2.700
Total Composante 5	3.000	300	2.700
6. Prise en considération des besoins des femmes			
Programme 1 : Appui aux activités rémunératrices des femmes	1.030	103	927
Programme 2 : Développement des Infrastructures scolaires	16.014	1.601,4	14.412,6
Programme 3 : Amélioration de la Santé Maternelle et Infantile	18.958	1.895,8	17.062,2
Total Composante 6	36.002	3 600,2	32 401,8
7. Développement Sociale Urbain			
Programme 1 : Initiation à la gestion communautaire de petits projets d'habitat dans les quartiers de transition urbaine	750	75	675
Total Composante 7	750	75	675
8. Aménagement du Territoire et Réseau des Villes			
Programme 1 : Politique Nationale d'Aménagement du Territoire. Elaboration de schémas National et Régionaux d'aménagement du territoire	433	43,3	389,7
Programme 2 : Développement des villes secondaires	900	90	810
Total Composante 8	1.333	133,3	1 199,7
Total Général Plan d'Action National/1996 - 2000	124.745	12.474,5	112.270,5
Suivi du Plan d'Action (1/1000 du coût total)		125	
Total Exécution + Suivi		124.870	